

PV à valider lors de l'AG du 16 novembre 2024

**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de
La Ligue d'Ile de France d'Athlétisme
6 avril 2024, IPSL, Cergy, 95**

Rédigé conjointement par	Responsabilité -	Date
Colette Ruineau	Secrétaire Générale	06/10/2024
Irène Moreau	Secrétaire Générale Adjointe	
François BOISGIBAULT	Directeur Général	16/10/2024
Approbation		
Jean-Jacques Godard	Président	
Chantal Sechez	Trésorière	
Jacqueline Brignat	Trésorière Adjointe et Référente Subvention PSF-ANS	

SOMMAIRE

1.	OBJET.....	3
2.	CLUBS PRESENTS.....	3
2.1.	RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS : NOMBRE DE CLUBS PRESENTS ET NOMBRE DE VOIX.....	3
2.2.	VALIDATION DES STATUTS DE LA LIGUE : PRESENTATION DE DANIEL BOUGIS.....	3
3.	APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE 2023.....	4
4.	HOMMAGE AUX PERSONNES BENEVOLES (DIRIGEANTS ET SPORTIFS) DECEDEES DANS L'ANNEE.....	4
5.	ALLOCUTION DU PRESIDENT DE LA LIFA JEAN-JACQUES GODARD.....	4
6.	MEDAILLES.....	10
7.	INTERVENTION DU COMISSAIRE AUX COMPTES BERNARD AMATTE.....	10
8.	RAPPORT DE LA TRESORIERE GENERALE.....	12
8.1.	PRESENTATION DES COMPTES.....	12
8.2.	PRESENTATION DU BUDGET PAR LA TRESORIERE.....	13
8.3.	PRESENTATION DU BUDGET PAR LA TRESORIERE ADJOINTE JACQUELINE BRIGNAT ..	15
9.	RAPPORT DE LA SECRETAIRE GENERALE.....	20
10.	RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DOSSIERS DE SUBVENTION PSF-ANS CLUBS ET CDA 32	
11.	INTERVENTION DE LA DIRECTION TECHNIQUE : BILAN 2023 ET PRESENTATION DES ACTIONS SPORTIVES 2024, LISTES, FORMATIONS DES ENTRAINEURS.....	34
11.1.	EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE.....	34
11.2.	STAGES ET REGROUPEMENTS : REMARQUES.....	66
12.	INTERVENTION DES PERSONNALITES.....	67
13.	CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE.....	78
14.	ANNEXES.....	79
14.1.	STATUTS.....	79
14.2.	CLUBS PRESENTS ETE REPRESENTES.....	104

1. OBJET

Ce document fait la synthèse des présentations et des interventions lors de l'Assemblée générale de la LIFA 2024

2. CLUBS PRESENTS

La liste des clubs présents et représentés est en annexe 2 du présent PV,

2.1. Rapport du Président de la Commission des Statuts et Règlements : nombre de clubs présents et nombre de voix

Daniel Bougis dit Dumesnil, Président de la commission Régionale des Statuts et règlements, lit le rapport de la commission de vérification des pouvoirs

Au début de cette assemblée

Clubs :203/356 Clubs soit 57% ;

Voix :34427 /52 141 soit 71,78 % ;

Le quorum étant atteint, l'AG peut se tenir.

Le prestataire fait faire des essais de vote par les" boitiers à voter " pour vérifier le bon fonctionnement des boitiers.

2.2. Validation des statuts de la ligue : présentation de Daniel Bougis

Daniel Bougis explique les documents préalablement distribués à tous les participants

- Il explique que ces statuts sont ceux envoyés par la FFA, par suite de la circulaire du ministère des sports
- Les statuts présentés ce jour, ont fait l'objet d'une conformité par la CSR nationale
- Les prochaines élections seront à scrutin de liste
- La commission CRR devient une commission comme les autres, et plus construit sur des membres de CDR
- Le quorum sera atteint si plus de 50% des voix, et 50% des clubs (noter le "et")

Vote pour ces documents :

- Vote pour les statuts 87,34% pour ; 5,35% contre ; abstention 7,3 %
- Vote pour les règlements 88,55% pour ; 4,61% contre ; abstention 6,84 %

Voir en Annexe les documents présentés

La CSR informe qu'elle a traité 1 287 mutations au cours de l'exercice

3. APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE 2023

Le PV est adopté avec

Pour : 94,38%

Contre : 2,58%

Abstention : 3,04%

4. HOMMAGE AUX PERSONNES BENEVOLES (DIRIGEANTS ET SPORTIFS) DECEDEES DANS L'ANNEE

Lu par le Président Jean-Jacques Godard

Une minute de silence pour penser à nos disparus

Elles et Ils nous ont quittés



- | | |
|---------------------|----------------------|
| ○ Francis AGBO | ○ Jean Claude NALLET |
| ○ Daniel BAUDESSON | ○ Thérèse OLIVON |
| ○ Bernard BUISSON | ○ Jacques ROUSSEAU |
| ○ Gérard FENOUIL | ○ Anastas SEVASTOS |
| ○ Michel JAZY | ○ Philippe VEYSSEYRE |
| ○ Guy LAGORCE | ○ André VION |
| ○ Jean-Pierre MURRU | |

5. ALLOCUTION DU PRESIDENT DE LA LIFA JEAN-JACQUES GODARD

Monsieur le Vice-Président de la Fédération Française d'Athlétisme.

Madame la Vice-Présidente du CNOSEF.

Madame la Présidente du Comité Régional Olympique et Sportif de l'Île de France.

Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs.

Mesdames, Messieurs les représentants et délégués de clubs.

Mesdames, Messieurs les élus de la Ligue de l'Île de France d'Athlétisme.

Mesdames, Messieurs.

Cette Assemblée Générale revêt un caractère spécial pour moi. Une fois de plus je suis très fier d'être devant vous mais aujourd'hui je vais devoir contrôler une émotion particulière pour cette ultime rendez-vous statutaire. Novembre 2004, la LIFA était au bord du gouffre. Des dépenses inconsidérées étaient en train de nous envoyer directement dans le ravin. Une nouvelle équipe s'est mise en place, composée de nouveaux acteurs et de quelques anciens. Après un audit très poussé, une A G financière extraordinaire s'est déroulée en février 2005.

En un peu moins de deux années, tout était rentré dans l'ordre mais mon objectif fut tout au long de ces années avec vous, que le respect des finances, des budgets et des dépenses serait toujours ma ligne de conduite et je suis fier de vous dire aujourd'hui que je n'y ai jamais dérogé.

Historiquement nous sommes une ligue de compétition et pendant trop longtemps nous n'avons pas su faire autre chose que la compétition, la préparation sportive des athlètes au travers des stages et la formation des entraîneurs. Je n'hésite pas un moment pour vous dire que je n'ai sûrement pas su être un moteur suffisamment puissant pour développer d'autres facettes. Mais les femmes et les hommes élus de la LIFA associés à celles et ceux des commissions ont su développer ces aspects qui nous faisaient défaut et nous pouvons dire aujourd'hui que nous sommes avec vous et pour vous sur une belle progression dans ces domaines notamment l'Athlé-Forme-santé et je veux remercier en premier lieu la commission AFS autour de Serge Olivares et de notre conseiller technique spécialisé en la matière, je veux nommer Romain GRON. Quelques exemples ?

Grace à notre ami Pierre HERTERT, ancien médecin de la ligue exilé à Nice, nous avons eu la clef d'entrée chez Air-France et d'ici quelques semaines des centaines de salariés de Roissy sauront ce qu'est Diagnoforme et Work-Athlé et l'équipe de Romain fera son maximum pour orienter celles et ceux qui le souhaitent vers nos clubs après leur avoir montré les bienfaits de notre sport pour leur santé. Il en sera de même au mois de juin avec les salariés du siège de la Région Ile de France.

Toujours avec cette équipe, le travail se fait avec les écoles. Travail fastidieux car l'entrée dans cette forteresse éducative est toujours aussi difficile. Néanmoins, à ce jour voici quelques exemples :

En Diagnoforme Kid, 711 élèves du CE1 au CM2 évalués entre janvier et juin 2023 répartis entre Paris, Cergy et Bondy avec le soutien des clubs de ACPJ et EACP. Mais le départ 2024 est très fort avec une prévision de 1430 élèves dont 1100 sont déjà réalisés et répartis entre les villes de Nanterre et Colombes avec le soutien des clubs des deux villes. N'hésitez pas à contacter Romain à la ligue si vous souhaitez de plus amples renseignements.

Revenons sur quelques faits marquants de notre année 2023.

Je laisse Lahcen Salhi vous donner tout à l'heure quelques belles statistiques mais au niveau sportif, la LIFA a honoré une demande de notre fédération avec le 3^{ème} OPEN de France couplé avec le 1^{er} décathlon féminin en compétition officielle et je peux vous dire, et les juges en ont été témoins que nous avons bluffé les deux meilleures mondiales qui sont américaines et qui s'étaient déplacés spécialement pour notre compétition. Une organisation remarquable avec nos officiels et nos bénévoles (merci au CDA Essonne) avec un stade entièrement refait et qui est à ce jour le plus grand stade d'athlétisme en France par son équipement (tout étant doublé voire tripler).

Un autre grand championnat de France, celui des 10 km, remarquablement organisé par nos amis de Houilles avec l'appui de nombreux bénévoles et officiels venus de tous les comités franciliens et ceci a fait 3358 coureurs heureux sur la ligne d'arrivée.

Les championnats de France Interclubs Elites avec le fantastique triplé des clubs franciliens (CA Montreuil, EFCVO 95, EA Cergy-Pontoise). Les Interclubs sont pour moi la clef de voute de la vie de vos clubs, il suffit de voir l'ambiance sur les stades les soirs de finales avec la

magie des deux derniers relais du 4x400 m.

Je souhaite remercier toute l'équipe de la CSO autour de Sébastien LEBRUN et Hatem BENAYED car établir les calendriers, chercher les stades (ce qui devient d'une grande difficulté) entre ceux qui ne sont pas disponibles, ceux pas aux normes et ceux dont les clubs résidents ne souhaitent pas organiser, il faut une bonne dose de courage et de persuasion. Parlons maintenant d'un autre volet de notre activité, à savoir, DSVE « Du Stade Vers l'Emploi ». Cette opération qui a maintenant trois années d'existence prend une ampleur considérable. Je rappelle que cette action a pris naissance dans le Nord, à Liévin, à l'initiative du président de la Ligue des Hauts de France, Philippe LAMBLIN. Mettre en relation le monde du sport et du travail afin que les demandeurs d'emploi rencontrent les entreprises en ayant passés une matinée sportive sans se connaître et ensuite un après-midi d'entretien d'embauche. Devant le succès, en Ile de France, deux pôles opérationnels sont en place. Un pôle COJOP/France Travail/ FFA et un pôle Région Ile de France/ France Travail/LIFA. Vous l'avez compris, nous sommes acteurs du deuxième car, par suite d'un apport financier moins intéressant pour les clubs, j'ai choisi celui de Région Ile de France qui apporte nettement plus de finance pour les clubs et la Ligue. Si vous voulez en savoir plus, je vous invite à consulter le P-V du comité directeur de la fédération du 3/4 novembre 2023 page 11 et 12. En tout état de cause, le partenariat avec la Région et France Travail est énorme pour nous, et nous refusons des demandes car la LIFA ne peut pas s'investir plus en termes de temps et de salariés. La particularité actuelle est que nous « envahissons » des lieux hors milieu sportif comme la salle des fêtes de Paris 18^{ème} ou la grande salle de la Région Ile de France.

Et pour 2024 ?

Voici la plus grosse année que la LIFA va devoir affronter et c'est déjà parti depuis 3 mois en année calendaire ou 7 mois en saison sportive.

En année sportive, nous avons eu un bel hiver de cross qui s'est terminé avec des résultats exceptionnels aux championnats de France de Cap Découverte. La ligue est dorénavant partenaire de deux cross à label national (Val de Marne/Ile de France et Les Mureaux/Ile de France) et je souhaite un premier remerciement pour nos amis d'Enghien qui ont tout tenté pour l'organisation du championnat d'Ile de France mais ont dû renoncer après les exigences financières hors-normes des propriétaires de l'hippodrome. Le deuxième grand merci est pour le club de l'US Nemours St Pierre qui, avec l'aide de notre commission régionale running a relevé le défi de l'organisation de ce championnat en quelques semaines avec une organisation parfaite. Je rappelle que ce championnat d'Ile de France est le 2^{ème} plus important derrière le championnat de France.

Ensuite arrive l'athlétisme en salle, et là ce n'est pas la même musique. Je vais faire court en ce qui concerne Eaubonne bien que cela ne soit pas évident.

2022, pour donner suite à la réfection des gymnases, le basket et le hand sont installés dans la salle athlétisme et l'athlé est viré. Ne vous inquiétez pas Monsieur Godard au plus tard fin novembre 2023 vous aurez récupéré la salle ; nous sommes en avril 2024 et rien n'a bougé. Nous nous sommes arrachés pour récupérer des créneaux de compétitions à Val de Reuil et Nogent sur Oise où nous avons été fort bien accueillis. Entre temps la piste du stade Hidalgo est en réfection (encore merci les Américains) et nous avons dû être déplacés sur plusieurs site en ce qui concerne les entrainements du pôle. Là encore, un grand et sincère merci aux différents clubs du Val d'Oise pour leur accueil sur leurs sites. Le CDFAS est rebaptisé

ATHLETICA mais surtout nous avons reçu les nouveaux tarifs de location. Il y a 3 ans nous étions à environ 3000 Euros le week-end tout compris, nous sommes passés à 5000 l'an passé et les nouveaux tarifs atteignent les 10000 Euros le week-end pour la prochaine saison. Vous voulez la salle, c'est tant ; vous voulez la salle d'échauffement, c'est tant ; vous voulez utiliser l'écran lumineux, c'est tant ; vous voulez les parkings, c'est tant. Voilà ce qu'est devenu EAUBONNE, une salle de spectacle et d'animations diverses et le mégalomane directeur me fait savoir que c'est avec un grand plaisir qu'il nous attend pour nos compétitions. Avec au minimum 10 week-end par saison hivernale, faites le compte et je n'ai pas mis dans le panier, les indemnités jury, les repas, les secours et les kinés. Donc nos amis Normands et Picards nous recevront avec leur hospitalité sympathique et efficace. Il faudra serrer les dents encore un hiver avant de prendre possession de la salle de Clamart dont les travaux avancent bien et je fais confiance au président Philippe TEDO du club de Clamart pour être notre interprète auprès des futurs gestionnaires du site pour avoir des tarifs de fonctionnement qui soient raisonnables.

Venons-en à cette compétition sportive qui doit avoir lieu du 26 juillet au 11 août et qui s'appelle les Jeux Olympiques. Pour nous, deux points absolument pourris (je dis le mot le plus gentil) nous sont tombés dessus. Le premier est les propositions des juges qui doivent officier, et je dis bien proposition et pas désignation. Il est tout à fait évident que la LIFA ne doit pas fournir la plus grande partie et que cela doit être réparti entre toutes les ligues de métropole et d'Outremer. Il faut 195 officiels sur le stade et la LIFA devait proposer 30 noms. Il a été demandé aux 8 CDA de proposer 4 noms avec la parité homme/femme et 7 CDA sur 8 l'ont fait. Une commission ligue de 6 personnes s'est réunie et a établi une liste en tenant compte des grades et de la participation à nos compétitions sur plusieurs saisons. Il faut savoir que nous étions en mesure de fournir une centaine de juges qualifiés. La fédération a envoyé sa proposition au COJOP et c'est à partir de ce moment que le dérapage a commencé. Deux personnes au COJOP avaient tout pouvoir pour accepter et surtout rayer des noms ce dont elles ne se sont privées. C'est ainsi que des officiels de haut niveau ont disparu et que nous avons vu apparaître à leurs places des personnes absolument pas qualifiées juges mais très amies du sélectionneur principal à savoir Monsieur BLONDEL. Lorsque le responsable fédéral fait état de cela, il lui ait répondu « c'est moi le patron, j'appuie sur le bouton et je fais ce que je veux ». Et évidemment, la chaîne redescend et c'est le président de la ligue qui prend tout sur la figure comme cela a encore été le cas d'une intervention lors de l'AG du CDA 93 la semaine dernière. Comme partout, il faut bien trouver un bouc-émissaire.

La deuxième source de problèmes est bien entendu les places au Stade de France, leurs nombres disponibles et surtout leurs prix. Au fur et à mesure que les JO se rapprochent, les prix baissent mais l'usine à gaz pour en avoir est de plus en plus complexe. Je suis transparent, la LIFA a 4 places chaque après-midi et nous avons reçu une invitation de 10 places x 2 supplémentaires la semaine dernière mais pour une seule journée. Et nous en sommes là aujourd'hui. Alors OUI, je passe un sale moment sur ce sujet mais c'est un des travers du poste de responsabilité que j'occupe et après-tout, comme a dit quelqu'un de ma famille « tu n'étais pas obligé de le prendre ». Rassurez-vous je ne regrette rien, mais ce genre d'agissement, cela vous attaque grave un bonhomme.

Maintenant prenons-nous à espérer les meilleurs résultats possibles pour nos athlètes.

Je n'ai pas pour habitude de me cacher lorsque des problèmes arrivent ou que cela ne fonctionne pas comme il le faudrait ; et là je veux dire un mot sur la formation. C'est notre point noir et la ligue et ses équipes de formation ne doivent pas en être tenus entièrement pour responsables. Est-ce la LIFA qui a mis en place de telles usines à gaz ? Est-ce la LIFA qui a les formateurs les plus idiots de la fédération ? La seule responsabilité que l'on peut endosser est celle d'être très importante en nombre de personnes qui sont aptes à être formées et que, être le double de licenciés de la 3^{ème} ligue de la fédération cela génère des problèmes d'organisation. Mais les problèmes ils sont d'abord ailleurs et que certaines personnes au niveau fédéral commencent par reconnaître leurs difficultés à mettre en place ce qu'elles ont inventé au sein de cette nébuleuse qui s'appelle OFA. Et il serait souhaitable d'arrêter de nous balancer la phrase qui tue : « C'est simple, vous n'avez pas compris ». Que moi je ne comprenne pas ce qui est simple, c'est possible, mais qu'une grande partie l'équipe de formation LIFA ne le comprenne pas c'est beaucoup plus ennuyeux. Alors avant de nous donner des leçons, faisons que cet organisme fédéral écoute et prenne en compte les remontées de la base et fasse en sorte de se mettre ensuite à la portée de tous. Je ne suis pas certain que le message soit entendu mais je n'en dirai pas plus. Lahcen Salhi vous donnera quelques chiffres tout à l'heure.

Cette année (ou saison) doit être une année de réussite sportive jusqu'au niveau planétaire mais elle doit l'être aussi au niveau de notre région sportive. Je souhaite de belles organisations de championnats pour nos athlètes entourés des juges de haut-niveau que nous avons et de vos entraîneurs qui dépensent sans compter leurs heures, leurs jours, leurs week-ends comme vous le faites tous car ceci est dans nos gènes, c'est notre ADN et vous verrez tout à l'heure la puissance de notre bénévolat.

Encore une fois nous allons être partenaire du meeting mondial handisport, les écoles américaines des capitales européennes nous demandent à nouveau d'organiser leurs compétitions sur le stade d'Antony, notre équipe de chronométrage est performante et à votre disposition pour vos courses. Une dizaine de stades ont été reconstruits (effet JO ?) et encore une dizaine le seront dans un proche avenir. Il y a bien-sûr des sources d'amélioration et nous en sommes parfaitement conscient. Notre directeur général dirige une belle équipe et l'arrivée de Yanis DESMET avec une prise en charge financière très forte de la fédération fait que nous pouvons être encore plus à votre service, ce qui a toujours été ma ligne de conduite.

Je souhaite saluer le partenariat exemplaire que nous avons avec la Région Ile de France. En effet ce partenariat est en premier lieu financier depuis de nombreuses années mais pour avoir ce partenariat, il est nécessaire (en plus de la partie administrative-comptable) d'y placer une grosse dose de confiance réciproque et c'est le cas. Cette année ce partenariat s'est développé avec une partie visuelle notamment la fourniture des 16000 dossards nécessaires au bon fonctionnement de nos compétitions. Il faut y ajouter une dizaine de kilomètres de rubalise ainsi que du banderolage. Mais c'est aussi le DSVE dont je vous ai parlé plus avant, les aides financières sur de nombreux meetings et courses organisés par vos structures et des versements de subventions importantes pour la construction ou rénovation de vos stades et pistes ; ces aides sont montées jusqu'à plus de 400 000 €uros en fonction du volume de travaux. C'est avec plaisir que nous répondons présent pour les événements qu'organisent la Région comme ce fut le cas, pas plus tard que mercredi dernier sur la base nautique de

Vaires sur Marne. Il faut un vrai brevet de pilote en management consensuel pour suivre quelquefois le Vice-Président Patrick KARAM mais c'est un beau challenge et un réel plaisir de travailler avec d'aussi belle personne.

Nous avons aussi un partenariat avec le fabricant de piste MONDO (celle des JOP) et ceci a permis de belles avancées sur les rénovations de piste (une dizaine l'an passé).

Pour ce qui est des affaires très sensibles et hélas trop nombreuses dans le monde du sport, nous sommes affiliés avec Colosse aux Pieds d'Argile et en relation directe avec le service du ministère des sports, dont de vous redonne le contact. Site FFA, onglet fédération, onglet gauche « Aide aux victimes » et en haut à droite signaler une violence. Guillaume Guiloineau est le cadre d'Etat référent chez nous et Lahcen Salhi pour la LIFA. Il n'y a aucune hésitation ni d'état d'âme à avoir pour ces cas destructeurs de vies d'ados.

J'aurai encore beaucoup de choses à vous dire mais nous avons à écouter notre secrétaire générale, notre directeur sportif, et notre importante partie financière au cours de laquelle je reviendrai vers vous pour vous présenter le projet et le formidable tremplin que nous voulons bâtir avec vous et ceci en ce qui concerne le siège de la LIFA qui n'est plus à la hauteur de notre développement et surtout pour les conditions de travail des 8 salariés qui pourraient ensuite être au nombre de 9 pour vous aider dans le développement de vos clubs.

Il est temps de conclure ce moment avec vous. Début novembre 2004, j'étais président du CDA 91, secrétaire général adjoint de la LIFA sans penser que 15 jours plus tard je serai élu président de la plus grande ligue de France mais la plus fragile financièrement. Les 7 autres présidents des comités de l'époque m'ont demandé d'y aller, fort de leur soutien et de nombreux élus et j'y suis allé mais avec une équipe extraordinaire, des hommes et des femmes d'un dévouement suprême pour notre Ligue : Daniel RIBAILLIER, Francis TISSOT, Mireille HENNEBICK, Chantal SECHEZ, Jean-Pierre EXERJOGLOU, Gilbert SMOULOVITCH, Michel MELET, Michel PROVOST, Patricia ZUGER ainsi que vous mais le temps est si loin que je peux dire ainsi que vos prédécesseurs présidents de clubs. Et la LIFA est redevenue ce qu'elle est encore, la plus grande et le plus compétitive de la Fédération. Certes il y eut des moments difficiles et d'abord les moments de départ pour d'autres cieux, 5 des 9 cités plus haut auquel je me dois d'associer d'autres piliers comme Michel DESCOMBES, Raymond HUNEAU, Jack ROULET nous ont quitté trop tôt. L'équipe de salariés est belle et forte autour de celle qui est notre modèle de gentillesse et de professionnalisme, j'ai nommé Isabelle BOUAZIZ. Ce fut aussi la découverte d'autres belles personnes qui sont avec nous en ce moment, Colette, Irène, Jacqueline pour le secrétariat et trésorerie ; nos vice-présidents et présidents de commissions et toutes les personnes qui ont œuvré pour le bien de l'athlétisme francilien et dont vous faites partie vous tous aujourd'hui. Des moments difficiles, il y en a eu et si je dois en citer un seul, c'est la campagne électorale d'il y a 4 ans, les mensonges, les insultes, les promesses que l'on savait intenables. Comment certaines et certains ont-ils pu suivre aveuglément une seule personne qui annonçait un c-v aussi faux que celui qui était écrit. Mais votre réaction a été sublime et je dois vous avouer maintenant que les quelques larmes qui ont coulé après le résultat m'ont fait comprendre que je présiderai une olympiade de plus une ligue de 360 présidents qui avaient su où il fallait placer la confiance.

Alors merci pour tout, merci pour l'homme que j'étais et qui au fur et à mesure des années s'est façonné à votre contact, cela m'a aidé dans ma vie professionnelle, mais aussi dans ma vie de tous les jours. Vous avez suivi chaque fin d'année l'évolution de ma carte de vœux et

c'était une façon de montrer qu'il ne fallait pas oublier une des deux familles (athlé-passion et famille-passion).

2024 année olympique, que la fête soit belle et tous ensemble continuons de construire et de développer le bonheur que l'on donne des plus petits aux plus âgés en les emmenant sur le plus beau et premier des sports olympiques l'ATHLETISME.

Merci pour vous toutes et vous tous, soyez et soyons heureux autour de cette belle passion « courir,sauter,lancer ».

6. MEDAILLES

Médaille d'Or Jeunesse et Sport
André Robert

Médaille d'Or FFA



CROSIF : une femme en Or
Anne Tournier-Lasserre

7. INTERVENTION DU COMISSAIRE AUX COMPTES BERNARD AMATTE.

- **Eléments essentiels**
 - Excédents d'environ 11k€
 - le budget est suivi avec rigueur et régulièrement
 - Budget de 2,134 M€

Ce budget est en hausse avec

- + 100 k euros de cotisation : produit habituel
- +130 k euros de DSVE (Du Stade Vers l'emploi) : produit nouveau qui peut ne pas se reproduire
- Dépenses : votre opération " open " était hors budget de 50 k€ et n'a donc pas touché votre budget dépenses
- Vous avez une trésorerie globale (inclus les comptes Club) de 557 k€
- Votre situation financière est saine : il n'y a aucun litige
- Votre masse salariale s'est élevée de + 40 k€
- Vos dépenses se répartissent de la façon suivante :
 - Administration 20%
 - Compétition 25%
 - Technique 39%
 - Pôle régional et développement : 15%
- Quelle part finance vos cotisations à la ligue
 - 31 % en administration
 - 28% en compétition
 - 33% en technique
 - 8% en politique régionale

- **Bénévolat**

La loi de 2018 sur le bénévolat m'oblige à vous informer sur ce sujet
 Vous devez recenser les moyens humains en nombres d'heures, répartis sur deux groupes, dans vos structures déconcentrées de la Fédération.

Concernant la LIFA

- Le groupe gouvernance : bureau :5 800h
- Le groupe des présidents de commission : 5 400h
- Ces éléments m'ont été fournis récemment : ils correspondent à 11 200 heures de travail, soit l'équivalent de 7 postes temps plein, pour un montant chargé d'environ 565 k€, soit 7/8 de votre masse salariale actuelle, et 1/3 de vos cotisations

Le CAC alerte : "Si le bénévolat venait à baisser, les structures auraient du mal à fonctionner"

- **Rapport sur la convention réglementée d'un véhicule pour le Président**

Depuis 2011, vous avez approuvé, l'attribution d'un véhicule réglementé au président de la Ligue

Il s'agit d'une location longue durée de valeur :12 736 €

- **Certification des comptes**

M. Bernard AMATE Commissaires aux Comptes, certifie les comptes qui lui ont été présentés et affirme qu'il a eu accès à l'ensemble des éléments qui lui ont été nécessaires pour certifier les comptes de la Ligue

8. RAPPORT DE LA TRESORIERE GENERALE

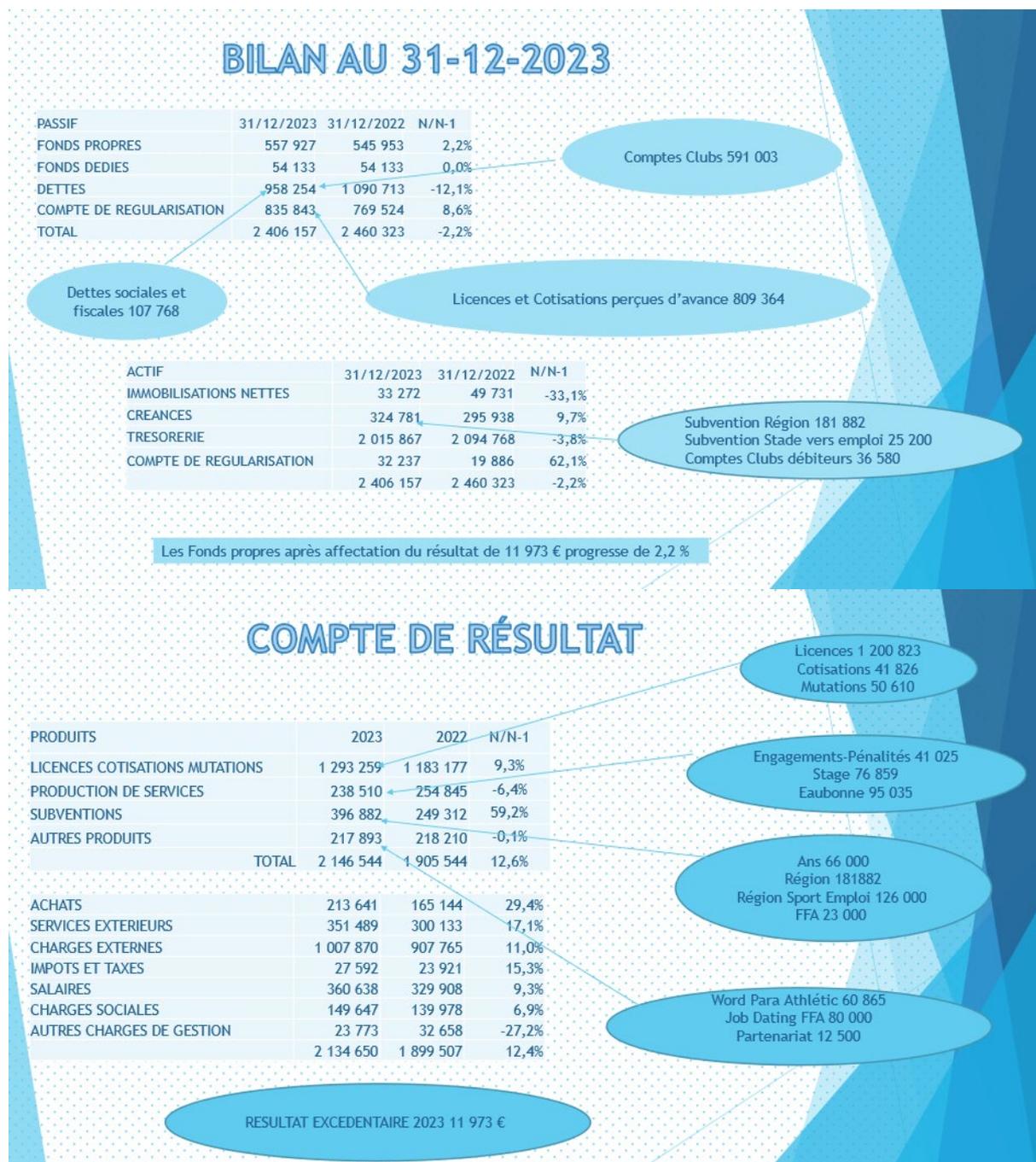
8.1. PRESENTATION DES COMPTES

Chantal Sechez souffrante n'a pas pu se déplacer, le commissaire aux comptes, bien au fait des résultats se propose pour les présenter

Présentation des comptes approuvés par le dernier comité directeur et certifié par le commissaire aux comptes.



8.2. PRESENTATION DU BUDGET par la trésorière



COMPTE DE RESULTAT ANALYTIQUE 2023

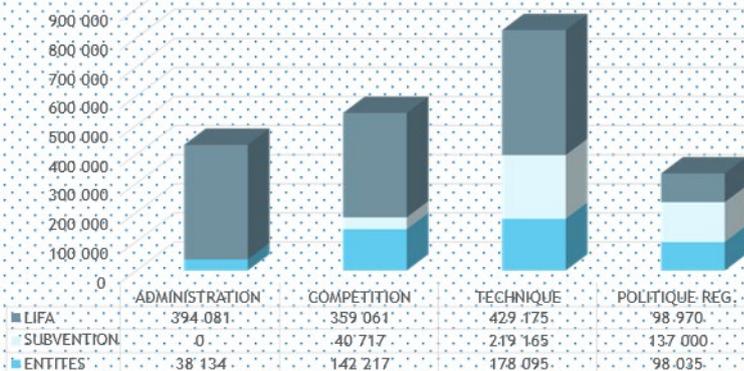
CHARGES PAR NATURE REPARTIES PAR ENTITE ANALYTIQUE

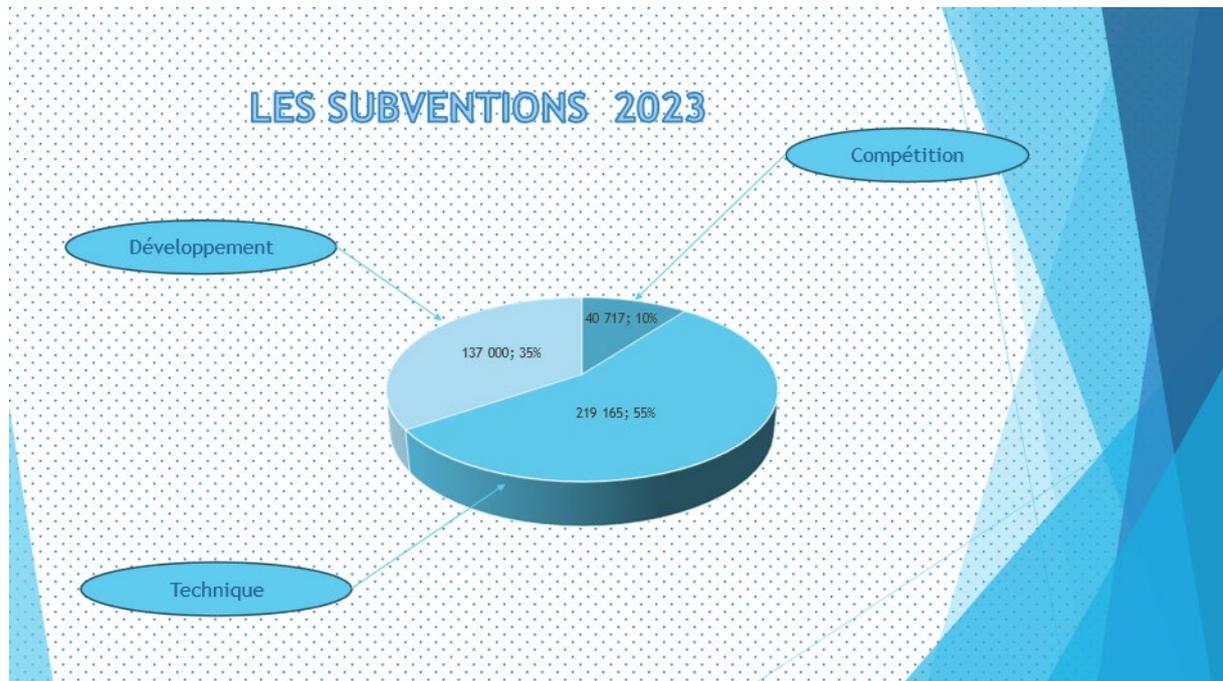
R2023	ADMINIS- TRATION	COMPETITION	TECHNIQUE	POLITIQUE REGIONALE	TOTAL
ACHAT	39 292	82 129	18 248	73 972	213 641
SERVICES EXTERIEURS	171 932	62 292	96 874	20 390	351 489
CHARGES EXTERNES	74 416	270 258	539 704	123 577	1 007 870
IMPOTS ET TAXES	4 733	92	0	313	5 138
COUTS SALARIAUX	137 484	121 574	169 146	104 457	532 661
DOTATIONS	4 357	5 649	2 463	11 295	23 764
TOTAL	432 214	541 995	826 435	334 005	2 134 650

PRODUITS AFFECTES PAR ENTITE

PRODUITS PROPRES	38 134	142 217	178 095	98 035	456 481
SUBVENTIONS	0	40 717	219 165	137 000	396 882
	38 134	182 934	397 260	235 035	853 363
BESOIN DES ENTITES	394 080	359 061	429 175	98 970	1 281 286
	4,5%	21,4%	46,6%	27,5%	
RESULTAT DE L'EXERCICE					11 973
TOTAL					2 146 623

FINANCEMENT DES ENTITES ANALYTIQUES





- **Vote pour l'approbation des comptes**

205 votants :

Pour :95,54 %

Contre : 3,99%

Abstention : 0,47%

- **Vote pour l'affectation au fond associatif**

205 votants :

Pour :95,39 %

Contre : 3,49%

Abstention : 1,12%

- **Vote pour l'approbation des conventions réglementées**

205 votants :

Pour :82,18 %

Contre : 11,30%

Abstention : 6,52%

8.3. PRESENTATION DU BUDGET PAR LA TRESORIERE ADJOINTE JACQUELINE BRIGNAT

Rappels des éléments importants

Le budget tient compte de

- Coté charge

- Augmentation de la masse salariale de 9%
- Les charges nettes augmentent de +10%
- Un déménagement pris sur nos fonds propres
- Coté produits
 - Un niveau de subvention égal à celui de 2023
 - Une part importante de DSVE
 - Un niveau de cotisation en augmentation : de 1281 k€ à 1358 k€, grâce à une valorisation de la part ligue de +1,5 € (de 23,50€ à 25 €)

Vote sur la part ligue des cotisations

- **Vote pour l'approbation de la cotisation part ligue à 25 €**



201 votants :
 Pour : 56,15 %
 Contre : 34,59%
 Abstention : 9,26%

- **Présentation du budget approuvé par le dernier comité directeur**
 Présenté par Jacqueline Brignat trésorière adjointe

PROPOSITION DE BUDGET 2024

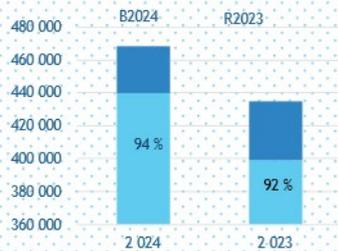
- Le budget proposé pour 2024 est 2 329 310 € soit une progression de +10,4 % par rapport au budget 2023 de 2 110 785 €.
- Les subventions projetées sont identiques à celles de 2023.
- Les ressources 2024 sont basés sur un effectif identique à 2023 de 52 820 au 31-08 et de 49 600 au 31-12.
- La masse salariale prévisionnelle 2024 est de 557 600 € pour huit salariés à temps plein.
- La prévision d'arrêté des comptes pour 2023 en charge s'élève à 2 119 k€.

BUDGET 2024 DES ENTITES PAR NATURE

	ADMINISTRATION	COMPETITION	TECHNIQUE	POLITIQUE REGIONALE	TOTAL
Achats	43 400	75 280	11 240	60 340	190 260
Charges externes	164 580	61 190	141 750	34 000	401 520
Autres charges externes	85 740	181 005	679 660	199 375	1 145 780
Impôts et taxes	11 350	0	0	0	11 350
Coûts de l'emploi	151 500	119 300	175 200	110 700	556 700
Dotations immobilisations	11 700	0	1 000	11 000	23 700
TOTAL DES CHARGES	468 270	436 775	1 008 850	415 415	2 329 310
Prestations se service	-13 500	-55 600	-245 800	0	-314 900
Subventions		-24 700	-219 260	-11 000	-254 960
Subventions Emploi		-8 500	-35 000		-43 500
Fonds dédiés repris			-11 000		-11 000
Produits annexes	-15 000	-22 450		-309 500	-346 950
Total des produits affectés	-28 500	-111 250	-511 060	-320 500	-971 310
Ressources LIFA - Financement	-439 770	-325 525	-497 790	-94 915	-1 358 000
Produits des entités	-28 500	-78 050	-245 800	-309 500	-661 850
Subventions		-33 200	-265 260	-11 000	-309 460
TOTAL DES PRODUITS	-468 270	-436 775	-1 008 850	-415 415	-2 329 310

ADMINISTRATION - GESTION - LOCAUX

	CHARGES			PRODUITS			CHARGES NETTES		
	R2023	B2023	B2024	R2023	B2023	B2024	R2023	B2023	B2024
ELUS COMMISSIONS	83 273	85 500	94 940	20 262	10 500	13 500	63 011	75 000	81 440
GESTION	39 946	43 200	43 900	15 618	4 000	15 000	24 328	39 200	28 900
FOURNITURES	36 419	31 000	34 000	0	0	0	36 419	31 000	34 000
LOCAUX	112 371	99 400	125 130	0	0	0	112 371	99 400	125 130
MESSAGERIES	19 070	18 700	18 800	0	0	0	19 070	18 700	18 800
EMPLOI	143 773	135 000	151 500				143 773	135 000	151 500
TOTAL	434 852	412 800	468 270	35 880	14 500	28 500	398 972	398 300	439 770



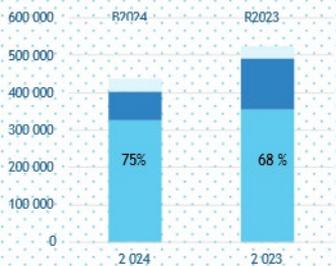
Le total des charges nettes passent de 398 972 € à 439 970 € soit une progression de 10,3 %.

La part LIFA passe de 92 % à 94 %.

- Le poste Elus commissions intègre les deux Assemblées générales ainsi que 16 640 € places JO.
- Locaux : Prise en compte du coût des nouveaux locaux pour 6 mois ainsi qu'une dotation pour l'amortissement des frais d'installations (6mois).

COMPÉTITIONS

	CHARGES			PRODUITS			CHARGES NETTES		
	R2023	B2023	B2024	R2023	B2023	B2024	R2023	B2023	B2024
CHAMPIONNATS IDF	143 573	141 500	165 950	56 728	37 100	63 700	86 845	104 400	102 250
COMPÉTITIONS FFA	53 394	7 500	2 000	13 570	5 000	5 000	39 824	2 500	-3 000
AUTRES COMPÉTITIONS	82 888	83 840	39 070	76 903	88 000	24 450	5 985	-4 160	14 620
FONCTIONNEMENT	121 765	145 115	98 925	8 705	21 000	4 000	113 060	124 115	94 925
FORMATION	8 114	17 000	11 530	5 657	5 600	5 600	2 457	11 400	5 930
EMPLOI	115 212	116 000	119 300	8 500	8 500	8 500	106 712	107 500	110 800
TOTAL	524 946	510 955	436 775	170 063	165 200	111 250	354 883	345 755	325 525



Le total des charges nettes passent de 354 883 € à 325 525 € soit une diminution de - 8,27 %.

La part LIFA est de 75 % en 2024 pour 68 % en 2023.

Le réalisé 2023 comprend les Championnats Mondiaux Handisports ainsi que l'Open de France, ces compétitions ne sont pas reportées sur le Budget 2024.

TECHNIQUE

	CHARGES			PRODUITS			CHARGES NETTES		
	R2023	B2023	B2024	R2023	B2023	B2024	R2023	B2023	B2024
EQUIPE TECHNIQUE REG.	39 728	46 550	32 730	14 640	17 000	14 000	25 088	29 550	18 730
FORMATION ENTRAINEURS	13 525	11 400	9 420	16 920	19 920	16 920	-3 396	-8 520	-7 500
COLLOQUES	13 939	30 400	21 150	5 775	8 145	8 440	8 164	22 255	12 710
MATCHES	67 485	51 600	60 690	13 475	14 000	10 000	54 010	37 600	50 690
REGROUPEMENTS	22 315	77 200	49 800	20 000	20 000	23 000	2 315	57 200	26 800
STAGES	270 727	225 430	279 060	137 446	129 520	133 100	133 281	95 910	145 960
POLE EAUBONNE	228 238	216 300	253 000	153 935	179 800	145 100	74 303	36 500	107 900
POLE FONTAINEBLEAU	0	0	127 800	0	0	125 500	0	0	2 300
EMPLOI	169 146	176 000	175 200	35 000	35 000	35 000	134 146	141 000	140 200
TOTAL	825 102	834 880	1 008 850	397 190	423 385	511 060	427 911	411 495	497 790



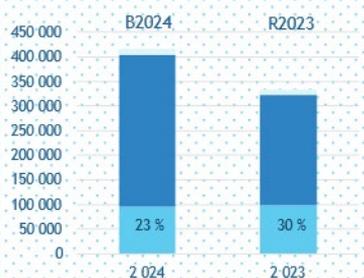
Le total des charges nettes passent de 427 911€ à 497 790 € soit une progression de 16,3 %.

La part LIFA est de 49 % en 2024 pour 52 % en 2023.

- En 2024 La technique intègre les charges et produits du Pôle de Fontainebleau .
- Les stages de décembre n'ont pas été budgétés en 2024.

POLITIQUE RÉGIONALE

	CHARGES			PRODUITS			CHARGES NETTES		
	R2023	B2023	B2024	R2023	B2023	B2024	R2023	B2023	B2024
COMMUNICATION	18 814	13 350	19 500	12 500	27 500	17 500	6 314	-14 150	2 000
DEVELOPPEMENT	146 686	157 000	205 000	216 035	194 000	285 000	-69 349	-37 000	-80 000
ATHLE U12	59 422	50 000	63 400	4 500	9 000	4 000	54 922	41 000	59 400
FORME SANTE	4 626	23 800	16 815	2 000	19 000	14 000	2 626	4 800	2 815
EMPLOI	104 457	108 000	110 700	0	0	0	104 457	108 000	110 700
TOTAL	334 005	352 150	415 415	235 035	249 500	320 500	98 970	102 650	94 915



Le total des charges nettes passent de 98 970 € à 94 915 € soit une diminution de -4,1 %.

La part LIFA est de 23% en 2024 pour 30 % en 2023.

- *Le Développement comprend les stade vers l'emploi : 34 en 2023 et 40 de prévu en 2024, les assises de la CRJ, Irun Clean, Anne Graffard et l'animation au parc de la Villette pour les JO.*
- *- Athlé U12 : 2 Poussinades en 2024 avec une session Baby Athlé +une animation lancer.*
- *- Forme Santé : Diagnoform, Ecole et Entreprise, Athlé fit, communauté des soignants ...*

RESSOURCES LIFA

	R2023	B2023	B2024
LICENCES	1 200 823	1 184 000	1 267 000
COTISATIONS	41 826	41 700	50 000
MUTATIONS	50 610	41 000	41 000
	1 293 259	1 266 700	1 358 000

- Calcul du poste Licences
L'extourne de licences 2023 est de 776000 € pour 49 520 licenciés
La prévision de prise de licences du 01-01 au 31-08-2024 est de 3300 valorisée à 23,50 soit 78 000 €. La prévision du nombre de licenciés au 31-12-2024 : 49 600 valorisée à 25 € soit 413 000 € permet l'équilibre du budget 2024.
- Calcul du poste Cotisations :
Extourne de cotisations 2023, 33 600 pour 360 clubs
La prévision de la cotisation 2024-2025 est valorisée à 140 € identique à 2023 soit 16 400 € pour 4 mois
- Les mutations sont estimées identiques à celle du budget 2023.

- **Vote pour l'approbation du budget**

201 votants :

Pour :79,35 %

Contre : 13,86%

Abstention : 6,79%

Le déménagement sera pris sur les fonds propres de la Ligue.

9. RAPPORT DE LA SECRETAIRE GENERALE

Présentation Colette RUINEAU avec les documents confiés par les Présidentes/Présidents des différentes commissions.



Assemblée Générale LIFA 6 avril 2024, IPSL , Cergy (95)

Secrétaire Générale

Secrétaire Générale : AG LIFA 6Avril 2024 Cergy

La LIFA représente
toujours 17 % des licences fédérales

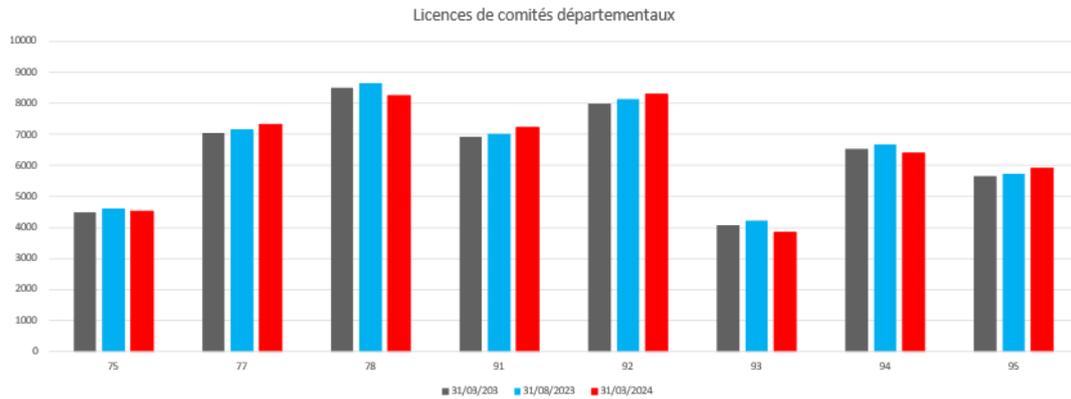


Secrétaire Générale : AG LIFA 6Avril 2024

2

Tous les comités départementaux sont presque à leur niveau de fin Août 2023 .

Bravo à tous !



3

Augmentation des licences compétition et pertes de licences Loisirs,

C'est sans doute une conséquence du nivellement du tarif licence

Part licences compétition par rapport aux licences loisirs (Santé + Running)



La baisse des licences loisirs santé et loisirs running

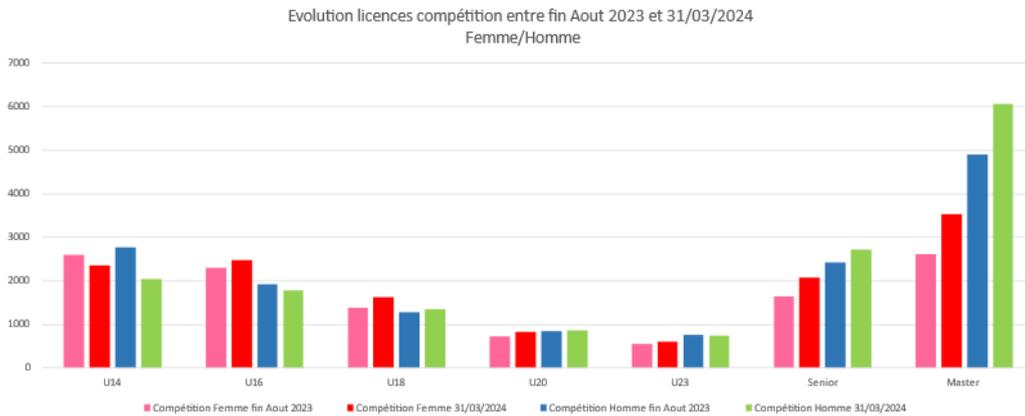
Gain de 6 points

Evolution négative des licences loisirs santé et rui			
	Loisirs santé fin 2023	Loisirs santé 31/03/2024	Evolution
NbreTotal licences	2126	1584	-25%
	Loisirs running fin 2023	Loisirs running 31/03/2024	Evolution
NbreTotal licences	7490	5907	-21%

	Compétition fin Aout2023	Compétition fin 31/03/2024
Pourcentage	74%	80%

Gain de 6% de la part compétition

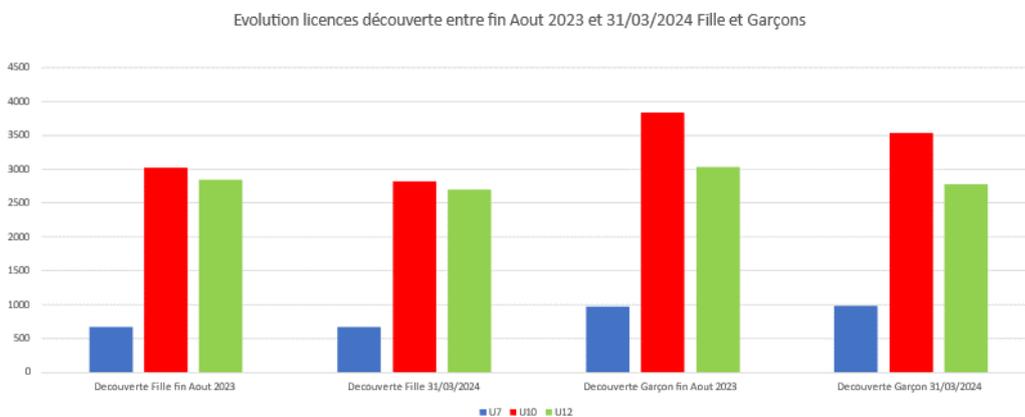
Evolution des licences compétitions: le niveau de licence croit chez les femmes, pas chez les hommes (sauf Se-Ma Homme)



Secrétaire Générale : AG LIFA 6Avril 2024

5

Nos licenciés Découvertes : les baby sont stables ,éveils et poussins en légère baisse



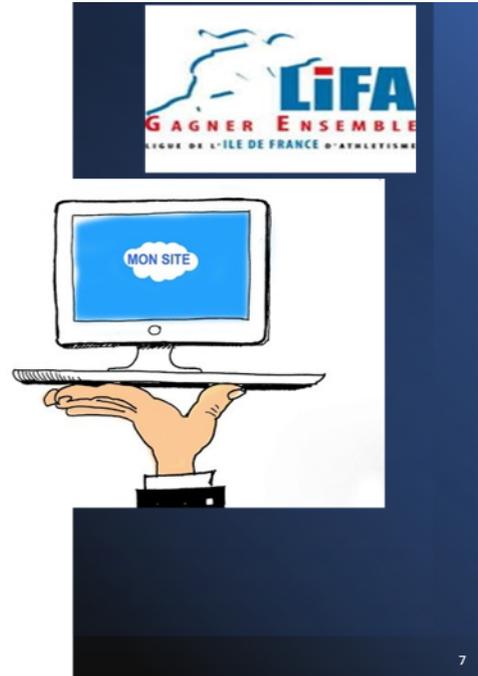
Secrétaire Générale : AG LIFA 6Avril 2024

4

1. Les salariés au service des Clubs

Les salariés de la LIFA à votre service

- Directeur Général : **François Boisgibault**
- Comptabilité et gestion : **Isabelle Bouaziz**
- Direction technique : **Lahcen Salhi**, avec
 - **Romain Sermet** : suivi administratif formation entraîneur
 - **Yanis Desmedt** : Développement Clubs, regroupement d référents technique des Clubs
 - 65 membres ETR
- Communication et projet de développement: **Sarah Nicolas**
- Compétitions : **Hatem Ben Ayed**
- Administration du Running, gestion administrative pour la formation dirigeant et des officiels: **Jean-Sébastien Bétrancourt**



Les Commissions ont assuré leurs missions au rythme d'environ une réunion tous les 2 semaines, sauf CSO qui suit les compétitions.
Les PV sont lus par le bureau et les actions suivies par les Secrétaires Générales

- Commission Sportive d'Organisation: CSO : Sébastien Lebrun
- Commission des Officiels Techniques : Pascal Chédeville
- Commissions des Statuts et Règlements : Daniel Bougis DitDumesnil
- Commission des Jeunes: Anne-Claire Luder (Nouvelle Présidente)
- Commission des Masters: Pierre Montheillet
- Commission du Running : Claude Lacherest
- Commission Marche: Nathalie Steinville
- Commission des compilateurs : Joëlle Bernard
- Commission Athlé Forme Santé : Serge Olivares
- Commission formation : Jean-Jacques Godard
- Commission Médicale : Docteur Frédéric Depiesse
- Commission des équipements sportifs : Jean-Claude Régnauld
- Groupe écologie et responsabilité : Emmanuelle Jaeger



Secrétaire Générale : AG LIFA 6Avril 2023

9

1. Les compétitions

CSO : commission sportive d'organisation
Président : Sébastien Lebrun



Description des missions

livret hivernal
préparation compétition hivernale
réunions qualification hivernales
interclubs
livret estival
préparation compétition estivale
réunions qualification estivale

Secrétaire Générale : AG LIFA 6Avril 2024

10

Commission régionale Officiels techniques Président :Pascal Chedeville



- 57 compétitions dans l'année
- 65 à 85 juges à placer et à gérer
- Examens de terrains des juges
- Formation
 - Aide aux documents de formation
 - 11 sessions de formation au Printemps
 - 15 sessions de formation à l'automne



Secrétaire Générale : AG LIFA 2Avril 2022 Poissy

11

2. Commissions d'organisation des compétitions avec la CSO et le salarié : CRJ,CRM,CRR, CRAM



Commission Régionale des Jeunes : Présidente Anne-Claire Luder

commission d'organisation avec 15 membres

Compétitions, animations, records ,développement de l'Athlétisme Jeunes

Notre avenir

Secrétaire Générale : AG LIFA 6 Avril 2024

13

Commission Régionale des Jeunes :
Présidente Anne-Claire Luder
commission d'organisation



Département	Nombre de Club sup à 25% jeunes	Représente jeunes
75	11	1402
77	35	3260
78	38	3467
91	34	3094
92	22	3682
93	22	2114
94	27	3140
95	29	3120
Total	218	23279



Secrétaire Générale : AG LIFA 6Avril 2024

14

Commission Régionale de marche
Présidente : Nathalie Steinville
10 Membres



- **Réunions** : La CRM se réunit 5 fois par an, minimum.
- **Responsabilité** : La CRM a la responsabilité de la présence des jurys qualifiés (juges de marche) sur les différents championnats organisés par la LIFA (championnats spécifiques marche ou compétitions comprenant une épreuve de marche, interclubs). Elle aide aussi les organisateurs de compétition de marche (clubs) à composer ses jurys. C'est une activité particulièrement importante, il est nécessaire d'avoir des juges qualifiés pour valider des performances et des records.
- **Formations** : La CRM, en lien avec la COT, organise des sessions de formation d'assistant et de juges de marche (1 session par an). Suite aux formations, elle organise les tutorats et les évaluations en lien avec la COTR : c'est aussi un gros travail d'organisation, elle suit personnellement chaque candidat juge afin de l'amener à sa nomination.
- **Calendrier** : La CRM est garante du calendrier LIFA de marche : recherche d'implantation pour les championnats sur route ou piste (10 et 20km) ou critérium de durée. (en fonction du calendrier national). Le calendrier marche (IDF et national) est régulièrement mis à jour sur le site de la LIFA.
- **Challenges de marche** .
 - La CRM organise un challenge (challenge de l'amitié) sur 5 organisations minimum afin de valoriser la participation des **marcheurs** aux épreuves de marche (LIFA ou clubs)
 - Depuis l'an passé, la CRM organise le challenge des comités dans le cadre des soirées de St Maùil récompense le comité ayant réuni le plus de marcheurs (avec critère de mixité, catégorie d'âge) et en tenant compte du classement de chaque marcheur.
- **Brevet**. La CRM organise 2 brevets de marche à Vincennes : parcours de presque 10km pour des marcheurs confirmés ou surtout pour des marcheurs non licenciés (marche rapide, randonnée, nordique ...) afin de faire connaître et développer la marche sous toutes ces formes (70 personnes cette année sur un dimanche).

Secrétaire Générale : AG LIFA 6Avril 2024

17



- Gère tous les championnats hors stade de la ligue
 - Cross
 - 5kms
- Gère avec les organisations locales support les championnats LIFA : 10kms, trail, Ekiden
- Gère la chronométrie
- Valide les courses sur le logiciel fédéral CALORG
- Apporte son aide aux organisateurs : organisation, mesurage, résultats, jury, calorg
- Fait la promotion du running et de l'athlétisme en général lors des grands événements: avec la distribution des calendriers et des documents de la ligue
- Organise et fait la formation des juges running



16

Commission régionale Athlé
Masters
Président : Pierre Montheillet
Commission d'organisation

- 31 % des licences compétitions : 9600 Athlètes
- 13 membres, 5 réunions par saison sportive
- Organisation des compétitions et matchs Stade et hors stade , avec le support d'un salarié, de la CRM et de la CRR pour le hors stade
- Développement de l'athlétisme Masters en ile de France
- Suivi et enregistrement des meilleures performances et records par sous-catégories d'âge
- Informations, colloques, accompagnement



Secrétaire Générale : AG LIFA 6 Avril

15

3. Autres commissions participant au développement de la Ligue

Commission des Statuts et règlements Président : Daniel Bougis dit Dumesnil



- La commission gère
 - Votre présence , et les pouvoirs
 - Les statuts et règlements de la LIFA
- Les mutations :
 - très gros travail tout au long de l'année avec un pic à la rentrée
 - 1281 mutations au dernier comité directeur

Etat des demandes de mutations 2023/2024								
Date : 27 mars 2024 , 1281 Mutations validées								
Mutations par catégories								
Par catégorie	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Espoir	Sénior	Masters	Total
Femmes	50	45	57	46	43	167	133	541
Hommes	34	45	50	59	67	209	276	740
Total	84	90	107	105	110	376	409	1281
Mutations par département								
Par Département	75	77	78	91	92	93	94	95
1281	206	174	178	129	209	133	154	98
Mutations sortantes LIFA : 225								
Mutations sortantes par catégorie								
Par catégorie	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Espoir	Sénior	Masters	Total
Femmes	7	8	5	4	13	38	27	102
Hommes	5	3	1	11	12	36	55	123
Total	12	11	6	15	25	74	82	225
Mouvements mutations sortantes par département								
Par Département	75	77	78	91	92	93	94	95
225	33	27	30	15	40	26	28	17
Mutations entrantes HORS LIFA : 174								

Secrétaire Générale : AG LIFA 6Avril 2024 Cergy

12

Commission des compilateurs

- Merci à l'équipe 2020 -2024
- Compilateurs départementaux LIFA ou FFA
- Responsables des records dptx ou LIFA des 3 commissions : CSO – Running - Masters



LIFA - 94	F	Joëlle	BERNARD
LIFA - 75	H	Eric	JAFFRELOT
LIFA - 93	H	Jean-Yves	QUEMENER
LIFA - 93	F	Colette	RUINEAU
LIFA - 77	H	Yves	SEIGNEURIC
LIFA - 91	H	Emmanuel	TARDI

75	H	Antoine	DESSIRIER
94	F	Mireille	DUMAS
92	H	Jean-Jacques	JACQUET
78	H	Fabrice	JOSEPH
93	H	Gérard	LECLAIRE
94	H	Didier	LOBO
95	H	Jacques	MALLET
93	H	Olivier	MARTINOT LAGARDE
93	H	Claude	MAUNY
77	H	Patrick	MONGAULT

- Tous ces compilateurs sont secondés par leur équipe départementale : 40 acteurs minimum

AG LIFA 6 Avril 2024 J.Bernard – présidente de la CRC

18

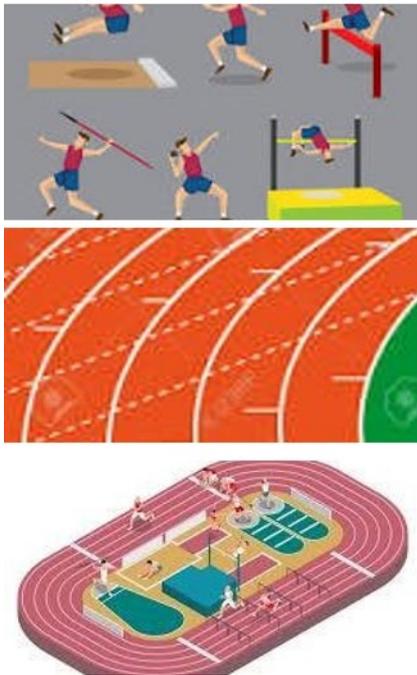
Commission Compilateurs



- Ils ont vérifié – et parfois corrigé - les résultats enregistrés sur le site FFA
- Ils ont rendu leurs performances aux coureurs inscrits sans Numéro de licence ou date de naissance sur courses sur route Ils ont vérifié que vos podiums vous étaient bien attribués.
- Ils ont validé bon nombre de records régionaux ou départementaux

19

AG LIFA 6 avril 2024 J.Bernard – 03/2024



CES : commission des équipements sportifs

Président :

Jean-Claude Régnault et tous les CESD



Stades	75	77	78	91	92	93	94	95	Total
World Athletic	1	0	0	0	0	1	0	0	2
National	0	1	2	3	0	0	0	4	10
National Partiel	0	2	2	1	3	2	2	1	13
Régional	0	5	4	5	0	6	7	7	34
Régional Partiel	2	9	7	6	5	2	9	8	48
Départemental	0	1	2	1	1	1	0	0	6
Département Par	7	3	4	2	6	0	1	1	24
Espace Initiation	9	20	12	4	13	5	7	13	83
Total	19	41	33	22	28	17	26	34	220

Secrétaire Générale : AG LIFA 6Avril 2024

20

Commission régionale Athlé Forme Santé Président : Serges Olivares



- 22 membres , se réunit tous les 2 mois
- Promouvoir l'activité (information, formation, aide à l'organisation...)
- Marche nordiaue
- Running forme
- Remise en forme
- Athlé-fit
- Les créneaux sport santé

Secrétaire Générale : AG LIFA 2Avril 2022 Poissy

21

Commission régionale Formation Président :Jean-Jacques Godard



- Travaille en accord avec les règles de l'OFA
- 12 membres
- Agit dans le domaine
 - Direction
 - Entraîneur
 - Jury
 - Organisation

Secrétaire Générale : AG LIFA 2Avril 2022 Poissy

22

4. Groupe de travail

**GROUPE DE TRAVAIL
ECO RESPONSABILITÉ - ÉGALITÉ DES GENRES /RSO
Présidente : Emmanuelle Jaeger**



Le groupe de travail a travaillé en 2023 sur:

- Lutte et sensibilisation à la lutte contre le dopage : par l'organisation en relation avec les services de la Ligue, du Challenge I RUN CLEAN des Clubs et des Comités Départementaux d'Athlétisme ayant donné lieu à récompense
- Sensibilisation des élus sur la lutte contre les déviances sexuelles : par l'organisation en relation avec la DRAJES, de formations accessibles aux membres du Comité Directeur de la LIFA, sensibilisation aux formations Colosse aux pieds d'Argile. Elaboration d'une fiche à destination des clubs sur les process à avoir en cas de signalement

Secrétaire Générale : AG LIFA 6 Avril 2024 Cergy

1

10. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DOSSIERS DE SUBVENTION PSF-ANS CLUBS ET CDA

Gère le groupe de travail du suivi des demandes de subventions PSF-ANS

- Jacqueline Brignat
- Colette Ruineau

Sont les référentes auprès de la FFA , du bon traitement des dossiers , en accord avec la réglementation fédérale. Les documents fédéraux sont accessibles sur le site fédéral et expliqué lors de webinaire ligue.

Les groupes de travail pour les Clubs sont organisés par comité départemental en s'appuyant sur la présence d'un membre du CDA désigné par le Président du CDA concerné. Au préalable les référentes ont examiné tous les dossiers afin de les rendre conformes aux règlements FFA et ANS.

Le groupe de travail a été aidé cette année par le chargé de développement auprès des Clubs , salarié LIFA . Yanis Desmedt a co-organisé des webinaires de formation pour les clubs sur ce sujet et a répondu avec les référentes aux questions des Clubs .

Ce même groupe a également géré les dossiers de subvention des CDA .



Le suivi des subventions :
Jacqueline BRIGNAT
Colette RUINEAU

Le bilan de l'année N-1



Secrétaire Générale : AG LIFA 6 Avril 2024

23

PSF-ANS –Demandes de subvention

Résultats de la campagne nationale 2023



- Clubs: 346 Clubs en 2022 , et 437 en 2023
- Comités: 68 en 2022, et 80 en 2023; tous les CDA ont donc fait une demande..
- L'enveloppe attribuée par l'ANS a été affectée de moins 8,9% : 2 394 900€ par rapport à 2022

Dossiers PSF-ANS de demandes de subvention Synthèse de la campagne 2023 et l'état 2024



Départ	clubs labellisés 2024	Demandes 2024 clubs labellisés	Demandes 2024 clubs non labellisés	Nbre clubs demandeurs 2024	Montant demandé 2024	Montant demandé 2023	Montant obtenu 2023	nbre de dossiers admis en 2023 (122 clubs labellisés)
75	8	7	2	9	56 609 €	52 300 €	19 350 €	6
77	23	15	3	18	101 899 €	103 140 €	35 650 €	12
78	15	8	0	8	54 360 €	61 350 €	25 850 €	8
91	18	10	2	12	82 500 €	102 300 €	38 900 €	13
92	20	13	1	14	105 745 €	70 952 €	28 200 €	9
93	15	8	1	9	94 750 €	75 350 €	27 550 €	8
94	17	10	2	12	67 155 €	54 950 €	31 050 €	7
95	17	8	3	11	76 900 €	29 600 €	15 500 €	4
Total	133	79	14	93	639 918 €	549 942 €	222 050 €	67

Secrétaire Générale : AG LIFA 6Avril 2024 Cergy

25

11. INTERVENTION DE LA DIRECTION TECHNIQUE : BILAN 2023 ET PRESENTATION DES ACTIONS SPORTIVES 2024, LISTES, FORMATIONS DES ENTRAINEURS

11.1. Equipe technique régionale

3 CTS dans l'ETR restreinte.

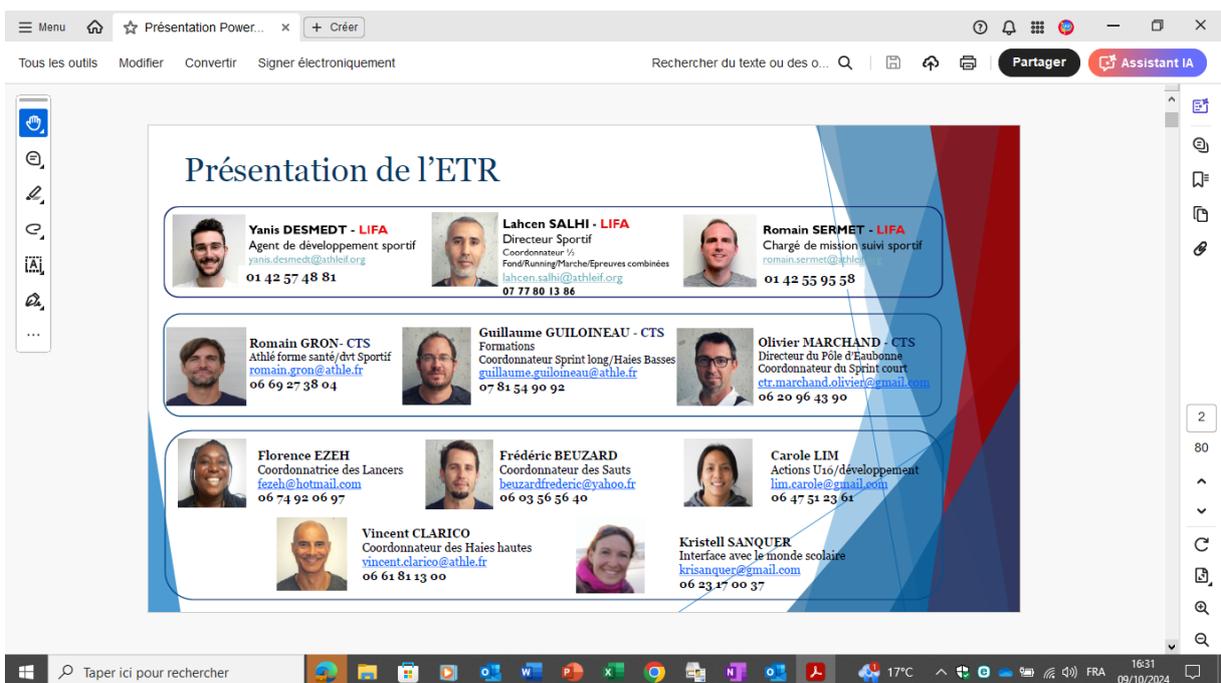
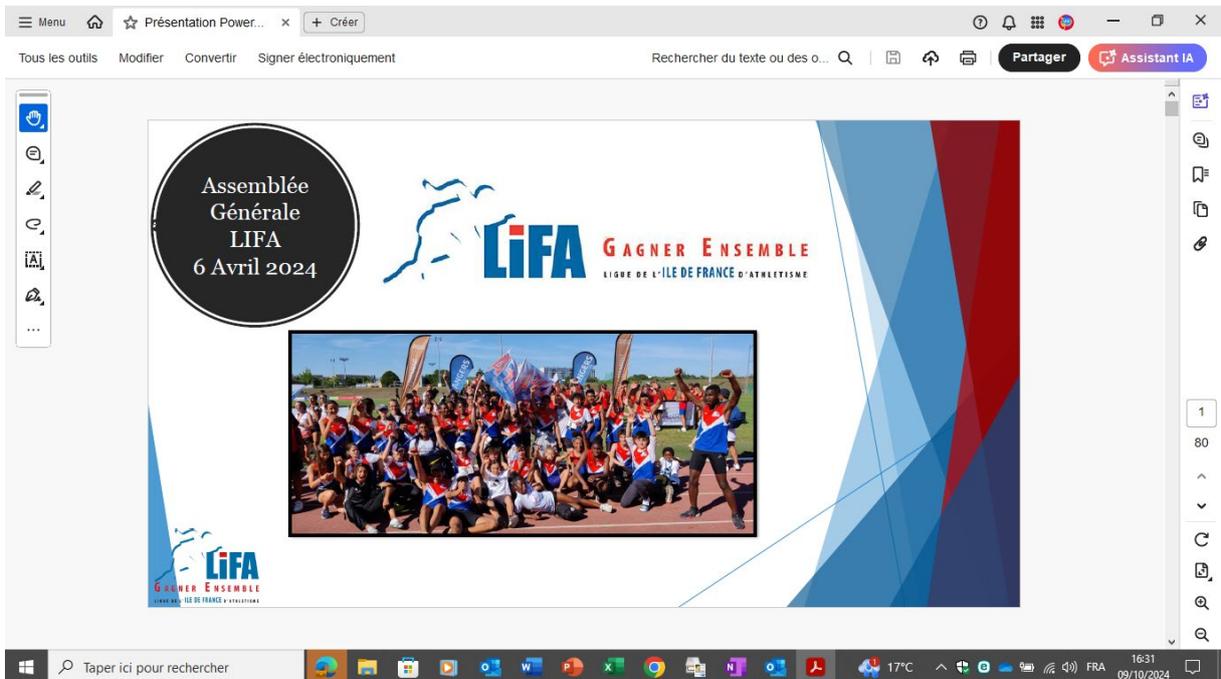
- Olivier Marchand : Directeur du pôle d'Eaubonne
- Guillaume Guilloineau : formation entraîneurs
- Romaint Gron : politique Fédérale AFS

La LIFA a remplacé l'absence de CTS par des responsables de spécialités

- Frédérique Beuzard pour les sauts
- Florence Ezeh pour les lancers
- Laurent Reynard pour les épreuves combinées
- Kristell Sanquer pour le monde scolaire
- Carole LIM développement des U16 (Minimes)

ETR globale compte environ 60 personnes qui sont gérées par la LIFA.

1. Présentation de la Direction Technique



Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

3

80

Taper ici pour rechercher

17°C 16:32 09/10/2024

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

5

80

Taper ici pour rechercher

17°C 16:33 09/10/2024

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Stages LIFA – Printemps 2023

- ▶ Sauts: Du 22 avril au 29 avril à Formia (Italie)
- ▶ Lancers: Du 23 avril au 2 mai à Villa Nova de Cerveira (Portugal)
- ▶ Sprint Court: Du 23 au 29 Avril à Manosque
- ▶ Sprint Long HB & Epreuves Combinées: Du 22 au 29 avril à Bar (Monténégro)
- ▶ Demi-fond/Marche/Running: Du 25 avril au 4 mai à Monte Gordo (Portugal)
- ▶ Haies Hautes : Du 24 avril au 2 mai à Magaluf (Espagne)



LIFA
GAGNER ENSEMBLE
LEAGUE OF FRANCE ATHLETICS

16:32 09/10/2024

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Structures de haut niveau de la Lifa – Le pôle espoir d'Eaubonne



- ▶ Situé au CDFAS à Eaubonne (95)
- ▶ Entraînements quotidiens au sein d'une structure de haut niveau
- ▶ Accompagnements médico-sportifs par des professionnels experts
- ▶ Internat d'une quinzaine de places



LIFA
GAGNER ENSEMBLE
LEAGUE OF FRANCE ATHLETICS

16:33 09/10/2024

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Structures de haut niveau de la Lifa – Le pôle espoir de Fontainebleau



- ▶ Situé au CNSD à Fontainebleau (77)
- ▶ Entraînements quotidiens au sein d'une structure de haut niveau
- ▶ Accompagnements médico-sportifs par des professionnels experts
- ▶ Internat d'une quinzaine de places



LIFA
GAGNER ENSEMBLE
LIGUE ILE DE FRANCE D'ATHLETISME

16-34 09/10/2024

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Regroupements 2023

- **Regroupement Lancers** – 25 au 26 mars 2023
Lieu : Maisons-Alfort
- **Regroupement Minimes** – 9 au 10 septembre 2023
Lieu : Fontainebleau
- **Regroupement Lancers** – 29 octobre 2023
Lieu : Maisons-Alfort
- **Regroupement Sauts** – octobre/novembre 2023
Lieu : Eaubonne
- **Regroupement Epreuves-combinées** – 22-23 octobre 2023
Lieu : Insep
- **Regroupement Lancers** – 19 novembre 2023
Lieu : Maisons-Alfort
- **Regroupement des référents sportifs des clubs** – 18 novembre 2023
Lieu : à Insep




LIFA
GAGNER ENSEMBLE
LIGUE ILE DE FRANCE D'ATHLETISME

16-34 09/10/2024

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Regroupements 2024

- **Regroupement Lancers** – 24 mars 2024
Lieu : Maisons-Alfort
- **Stage Minimes** – Août 2024
Lieu : Dijon
- **Regroupement Lancers** – octobre 2023
Lieu : Maisons-Alfort
- **Regroupement Sauts** – octobre/novembre 2024
Lieu : Eaubonne
- **Regroupement Epreuves-combinées** – octobre/novembre 2024
Lieu : Insep
- **Regroupement Haies Hautes** – octobre/novembre 2024
Lieu : Insep
- **Regroupement Sprint/relais** – octobre/novembre 2024
Lieu : Eaubonne/Insep
- **Assises LIFA** – novembre 2024
Lieu : à l'Insep
- **Regroupement Minimes** – décembre 2024
Lieu : à Fontainebleau/Insep




10
80

Taper ici pour rechercher

17°C 16:34 09/10/2024

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Matches 2023



- **Coupe de France des ligues minimes de cross-country**
12 mars 2023 – Carhaix
- **Match minimes – NOR / PL / CVL / BRE / LIFA**
19 mars 2023 – Rennes
- **Coupe de France des ligues minimes sur piste**
14 juillet 2023 – Albi
- **Match interdépartemental 10km**
29 octobre 2023 – Montereau (77)
- **Match interligues route - 10km**
8 octobre 2023 – Rennes
- **Challenge national des ligues de marche athlétique**
8 octobre – Saint-Etienne




11
80

Taper ici pour rechercher

17°C 16:35 09/10/2024

Menu Présentation Power... + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Matches 2024

- Coupe de France des ligues minimales de cross-country
10 mars 2024 – Carmaux – Cap découverte
- Match minimales – NOR / PL / CVL / BRE / LIFA
17 mars 2024 – Nantes
- Match interligues interdépartemental - 10km
24 mars 2024 – Savigny sur Orge
- Coupe de France des ligues minimales sur piste
14 juillet 2024 – Dijon
- Challenge national des ligues de marche athlétique
Octobre 2024
- Match interligues route - 10km
Lieu et date à venir

LIFA
GAGNER ENSEMBLE
LEAGUE DE FRANCE D'ATHLETISME

2. Formation des entraineurs

Menu Présentation Power... + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Formation

LIFA
GAGNER ENSEMBLE
LEAGUE DE FRANCE D'ATHLETISME

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

	Nombre de stagiaire	Progression	heure stagiaire	Progression	heure moyen stagiaire	Nombre de sessions mises en place	Nombre moyen de stagiaire par session	Nombre de diplôme
Saison 2022-2023	428	33%	8787,00	32%	20,53	98	11,2	54
Saison 2021-2022	322	-3%	6673,00	40%	20,72	93	9,1	105
Saison 2020-2021	333	0,00	4758,00		14,29	73	11,8	56

14 80

Taper ici pour rechercher 17°C 16:36 09/10/2024

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

CQP

- ▶ 30 personnes inscrites sur les 12 derniers mois
- ▶ 50 en cours de formation
- ▶ 1/4 des CQP de France

15 80

Taper ici pour rechercher 17°C 16:36 09/10/2024

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Organisations en LIFA

Diplômes	Farcours complet
Baby athlé	1
Initiateur U12	6
Initiateur U16	4
Initiateur Sprint Haies	1
Initiateur Lancers	1
Initiateur Sauts	1
Initiateur EC	1
Initiateur DFM	1
Initiateur Running	2
Initiateur AFS	1
Sport sur Ordonnance	1
Entraîneur Sprint Haies	1
Entraîneur Running Trail	2
Coach AFS	2
Educateur U12	1
Educateur U16	1

16 80

Taper ici pour rechercher 17°C 16:36 09/10/2024

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

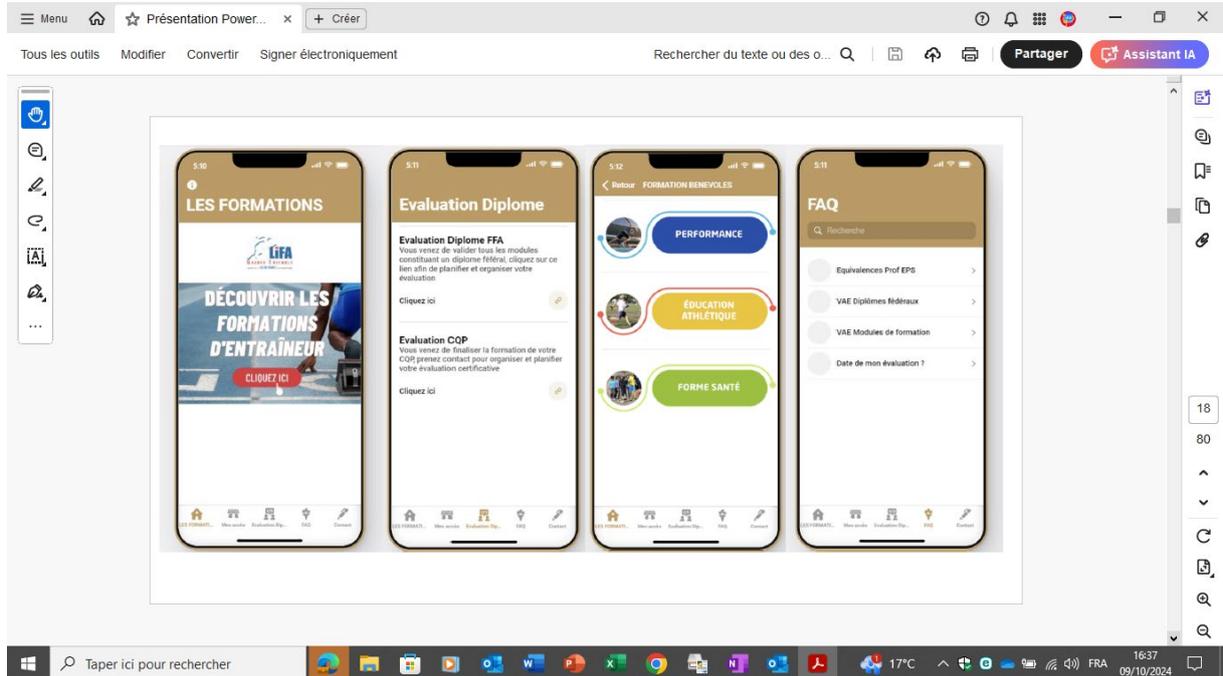
Inscriptions aux examens fédéraux

- ▶ U12 U16 : 2 regroupements par an avec deux lieux par date (mai et octobre)
- ▶ Spécialité : à la demande
- ▶ Running : 2 regroupements par an à l'Insep

Il faut s'inscrire à l'examen sur le site fédéral dans le calendrier des formations.
Nous ne pouvons savoir qui est prêt ou qui a fini sa formation.

17 80

Taper ici pour rechercher 17°C 16:36 09/10/2024



3. Les listes : s'y retrouver



Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Q Partager Assistant IA

Objectifs de ce guide

Les bons résultats de 2023 t'ont permis de figurer cette année sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau pour la saison 2024. Ce statut peut te conférer des avantages auprès de différentes structures (département, région, scolarité, etc...) mais également des obligations.

Ce guide a pour objectif de te présenter, au sein d'un même document, l'ensemble des dispositifs mis en place pour les sportifs de haut niveau.

Il pourra également être utile à ton club et ton entraîneur, il leur est envoyé au même titre que toi. N'hésite pas à en discuter avec eux.

Yanis DESMEDT – Agent de développement sportif de la LIFA
01-42-55-48-62 – suivi.performance@athleif.org




Région Ile-de-France AGENCE NATIONALE DU SPORT OLYMPIQUE ATHLETIC MONDO IRUN CLEAN COLOSSE

1637 09/10/2024

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Q Partager Assistant IA

Les différents niveaux de listes

Il existe 6 types de listes ministérielles regroupées en 2 catégories:

- Espoir & Collectifs Nationaux:** ce sont des listes de reconnaissance d'un niveau sportif avéré et nécessitant un entraînement conséquent.
- Relève, Senior, Elite & Reconversion:** Ce sont des listes de haut niveau du ministère des sports.

Les listes sont proposées par la DTN (Direction Technique Nationale) et sont valables du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année proposée (*sauf pour la liste « Elite » qui est valable 2 ans*).




21

1637 09/10/2024

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Rôle de la LIFA



- Au niveau national, les ligues ont la responsabilité du suivi des athlètes sur **liste espoir et relève** (moins de 20 ans uniquement pour ce niveau de liste).
- Toutes les demandes d'information ou d'assistance peuvent être faites à l'adresse suivi.performance@athleif.org ou par téléphone au 01-42-57-48-81.
- *Chaque situation est particulière et peut nécessiter une assistance différente, n'hésite pas à contacter la ligue en cas de besoin.*



22

Taper ici pour rechercher

17°C 16:38 09/10/2024

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Critères d'accès aux listes



- Les listes sont établies de manière « automatiques » dans un premier temps, en fonction d'un tableau de performance et de critères définis dans le PPF (*Plan de Performance Fédéral; diapos suivantes*).
- De rares exceptions sont faites pour les athlètes ayant été blessés gravement durant la saison, ceux s'inscrivant dans un projet au sein d'une structure de haut niveau du PPF ou encore une maternité.
- Ces listes sont proposées par les responsables nationaux de spécialité, conjointement avec la DTN, à l'Agence Nationale du Sport et au ministère des sports qui les publie au 1^{er} janvier.



23

Taper ici pour rechercher

17°C 16:38 09/10/2024

Menu Présentation Power... x Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Grille de Performance du PPF

Listes relève




Relève (à partir de Cadets)

- Critère « Place dans la compétition de référence » :
 - CM (salle) : Sélection
 - JO ou CM (été) : Sélection
 - CE (Rel) : Top 8
 - CE (salle) : 1 à 6
 - CE (salle) : 1er
- U23 :
 - JO ou CM (été) : Sélection
 - CE (Rel) : Top 8
 - CE (salle) : Top 12
 - CE (salle) : podium
 - CE U23 :
 - Exp 3 : Podium
 - Exp 2 : Top 8
 - Exp 1 : Top 8
- U20 :
 - JO ou CM (été et salle) ou CE (été et salle) : Sélection
 - CM U20 : Top 15
 - CE U20 :
 - Jo U : Top 8
 - Jo U : Top 8
- U18 :
 - JO ou CM U20 ou CE U20 : Sélection
 - CE U18 : Top 4

Critère « Place dans la compétition de référence » :

- CM U20 Cross : 1 à 10
- CE U20 Cross : 1 à 10
- CM U20 Montagne ou Trail : 1 à 8 / pour les U18 sélectionnés en U20 : 1 à 10
- CE U20 Montagne ou Trail : 1 à 4 / pour les U18 sélectionnés en U20 : 1 à 6

Notes : ** Performances sur 1000m à 1500m

	601	602	603	604	605	606	607	608	609	610	611	612	613	614	615	616	617	618	619	620
1500m	1:45.79	1:45.79	1:45.72	1:45.63	1:45.59	1:45.57	1:45.54	1:45.53	1:45.52	1:45.51	1:45.50	1:45.49	1:45.48	1:45.47	1:45.46	1:45.45	1:45.44	1:45.43	1:45.42	1:45.41

Menu Présentation Power... x Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Grille de Performance du PPF

Listes Espoirs




Espoirs (de la catégorie CA/U18 à la catégorie ES/U23)

- Critère « Place dans la compétition de référence » :
 - sélections internationales CA/U18 ou JU/U20 ou ES/U23
 - CM U20 ou CE U20 ou CE U23 : Relayers sélectionnés
 - sélections internationales CA/U18 ou JU/U20 ou ES/U23 (CM U20 Cross ou Montagne ou Trail, CE Cross U20 ou U23, CE U20 Montagne ou Trail, Coupe du Monde Montagne U18 et matchs)
 - CF de Cross U18 ou U20 ou U23 : 3 premiers athlètes sélectionnés en équipe de France
 - Critère « Bilan WA U23 à 3 / pays » pour le semi-marathon :
 - Bilan WA U23 Top 16 en Esp 3 - Bilan WA U23 Top 20 en Esp 2 - Bilan WA U23 Top 24 en Esp 1

Notes : ** Performances sur 1000m à 1500m

	621	622	623	624	625	626	627	628	629	630	631	632	633	634	635	636	637	638	639	640
1500m	1:45.79	1:45.79	1:45.72	1:45.63	1:45.59	1:45.57	1:45.54	1:45.53	1:45.52	1:45.51	1:45.50	1:45.49	1:45.48	1:45.47	1:45.46	1:45.45	1:45.44	1:45.43	1:45.42	1:45.41

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Listes ministérielles LIFA 2024



NOM	PRENOM	Sexe	DATE naissance	CLUB	LIGUE	Niveau liste
ADJAUD	WYANIS	M	16/05/2005	CA MONTREUIL 93	I-F	Relève
ANDUE	EYMERIC	M	15/03/2001	S/L ANTONY ATHLETISME 92	I-F	Espoir
ANDUE	ELENA	F	06/04/2008	US VIVY	I-F	Espoir
ALAIS	ALEXIS	F	09/10/1994	CA MONTREUIL 93	I-F	Collectifs nationaux
ANDOUNI	MOHAMAD	M	21/06/1993	VAL D'ORSNOY MONTREVRAIN ATHLETISME	I-F	Relève
ANSEMINI	PAUL	M	02/03/2005	S/L ESME US DEUIL	I-F	Relève
APPATORE	CHRISTLEY	M	16/03/2005	S/L SCA 2000 EVRY	I-F	Espoir
ARMANT SORDET	JAMES	M	15/05/2006	PARUS US	I-F	Espoir
ASTORI	LENNY	M	19/10/2007	VINCENNES ATHLETIC	I-F	Espoir
AUGACOS	SOHANE	F	17/03/2005	S/L AVA CLUB ATHLETISME	I-F	Relève
BADI	BOUBACAR	M	25/02/2005	S/L SCA 2000 EVRY	I-F	Relève
BALAN	CLEMENT	M	30/11/2002	EA CERGY PONTOISE ATHLETISME *	I-F	Espoir
BANINI	TEO RUBENS	M	20/02/2001	RACING MULTI ATHLON	I-F	Espoir
BASSOU	OMTRI	M	20/07/1981	CA NOOY LE GRAND	I-F	Relève
BAVINDOULA	JASON	M	09/11/2001	EA CERGY PONTOISE ATHLETISME *	I-F	Espoir
BELHADI	MENDI	M	10/06/1995	A. VILLENEUVE LA GARENNE	I-F	Senior
BELEGER	BALAN	M	04/03/2005	S/L VIVY CASTILLON ATHLE 91	I-F	Espoir
BELTA	LILIAN	M	12/05/2004	ATHLETIC CLUB APPAONNAIS	I-F	Espoir
BERTRAND	JEAN-PIERRE	M	05/11/1991	S/L ANTONY ATHLETISME 92	I-F	Collectifs nationaux
BETTOLO	ANTOINY	M	21/05/2005	S/L ANTONY ATHLETISME 92	I-F	Espoir
BIDET	ELIOT	M	12/02/2001	S/L SCA 2000 EVRY	I-F	Relève
BIAZBO	PAULINE	F	05/11/2002	CA MONTREUIL 93	I-F	Relève
BOUAEEL	DARIUS	M	11/07/2005	CA MONTREUIL 93	I-F	Espoir
BOUR	FELIX	M	25/03/1994	RACING MULTI ATHLON	I-F	Relève
BOURDIN	JANAS	F	01/10/1994	S/L FRANCONVILLE ATHLETISME VAL D OISE	I-F	Collectifs nationaux
BOURIS	ZOE	F	04/10/2006	US PALAISEAU	I-F	Relève
BOYPA	SIMON	M	19/03/1999	EA CERGY PONTOISE ATHLETISME *	I-F	Relève
BREVIN	LUC	M	22/11/2002	VINCENNES ATHLETIC	I-F	Relève



26

Taper ici pour rechercher

17°C 16:39 09/10/2024

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Listes ministérielles LIFA 2024



NOM	PRENOM	Sexe	DATE naissance	CLUB	LIGUE	Niveau liste
CARTIEUX	BAPTISTE	M	28/07/2003	EA CERGY PONTOISE ATHLETISME *	I-F	Relève
CARVALHO	FLORIAN	M	09/03/1995	S/L PAYS DE FONTAINEBLEAU - ATHLE SUD 77	I-F	Reconversion
CHATELIER	LENNY	M	14/03/2006	DORNOY ATHLETISME	I-F	Espoir
CHAPELLE	NINON	F	15/04/1995	EA CERGY PONTOISE ATHLETISME *	I-F	Senior
CHABIE	ABDEKRAZAK	M	19/09/1997	RACING MULTI ATHLON	I-F	Relève
CHARLES-GODARD	MAELLE	F	01/05/2006	CA MONTREUIL 93	I-F	Espoir
CHEBIE	ANTOINE	M	11/11/2007	S/L PLM CONFLANS	I-F	Espoir
CINNA	ERWANN	M	26/09/2005	S/L SCA 2000 EVRY	I-F	Relève
CLEFET-HERLE	BERENICE	F	24/10/1994	A. VILLENEUVE LA GARENNE	I-F	Senior
COLLETTI	ROMANE	F	24/07/2005	UNION SPORTIVE ALFORTVILLE ATHLETISME	I-F	Espoir
COMPADRE	BENJAMIN	M	05/08/1997	CA MONTREUIL 93	I-F	Relève
COMPRES	SOLENN	F	14/03/1995	CA MONTREUIL 93	I-F	Collectifs nationaux
CORVANT	ETHAN	M	29/09/2006	ASA MAISSONS-ALFORT	I-F	Relève
CORREA	HAROLD	M	26/06/1985	S/L CSME ATHLETISME	I-F	Reconversion
DUBOIT-TOCAL	MILAN	M	11/03/2005	PARUS US	I-F	Espoir
DAVID	YANIS ESMERALDA	F	12/12/1997	CA MONTREUIL 93	I-F	Relève
DE BISSCHOP-THERY	MAELIS	F	04/09/2004	CA MONTREUIL 93	I-F	Espoir
DEAU	ALEXE	F	04/09/2004	ASA MAISSONS-ALFORT	I-F	Relève
DECOIX TETU	ENGUERRAND	M	01/04/1997	CA MONTREUIL 93	I-F	Collectifs nationaux
DEHBA CHAYD	HIND	F	17/03/1979	OLYMPIQUE HELUN VAL DE SEINE	I-F	Reconversion
DEAILLY	NOEMIE	F	04/07/2003	S/L US VIVRY	I-F	Relève
DODO	SAMUEL	M	17/01/2005	AC DU PAYS DE MEAUX	I-F	Espoir
DOUMBE	ORANE	F	18/05/2004	S/L SCA 2000 EVRY	I-F	Relève
DUFING	FREDERIC	M	21/07/2003	EA CERGY PONTOISE ATHLETISME *	I-F	Espoir
EL BAGHLOULI	CAMILLE	F	27/11/2006	ES MONTGERON	I-F	Espoir
EL GOUNRI EBBOURI	IMAD	M	07/07/2004	AS PIERREFITTE	I-F	Relève
EL HINDOYI	JADE	F	23/07/2005	CA NARGO-JONVILLE *	I-F	Espoir
ERRIBIH	HICHAM	M	02/12/2005	AS PIERREFITTE	I-F	Relève
FALL	MOUHAMMADOU	M	25/02/1992	S/L FRANCONVILLE ATHLETISME VAL D OISE	I-F	Senior



27

Taper ici pour rechercher

17°C 16:39 09/10/2024

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Listes ministérielles LIFA 2024




FINOT	ALICE	F	08/02/1998 S.A. MONTREUIL 93	18	Etitz
FLETCHER	KENNY	M	21/04/2005 S.A. EMME US DEUIL	18	Relève
FRERE	MENDI	M	27/07/1998 S.A. PAYS DE FONTAINEBLEAU - ATHLE SUD 77	18	Senior
GABET CHRISTIN	MELINE	F	11/05/2007 SAVIGNY ZENART ATHLETISME	18	Espoir
GAROT	CLEMENCE	F	17/04/2008 E.A. ST QUENTIN EN YVELINES	18	Espoir
GASPERI DEREGIS	SILENE	F	27/09/2004 E.A. CERGY PONTOISE ATHLETISME *	18	Espoir
GRADALE	DREYFUS	M	04/09/1996 S.U. ANTONY ATHLETISME 92	18	Collectifs nationaux
GERVAS	ARTHUR	M	28/02/2006 S.A. VIRY CHATELON ATHLE 91	18	Relève
GILAVERT	LOUIS	M	01/01/1998 S.A. PAYS DE FONTAINEBLEAU - ATHLE SUD 77	18	Relève
GRASSET	JARRE	F	20/11/2006 NEVELLY - PRASMANE SPORTS	18	Espoir
HACZ	AZEDJANE	M	18/07/1993 VAL D'EUROPE MONTEVRAIN ATHLETISME	18	Senior
HADJI	LEILA	F	01/01/1998 S.A. PAYS DE FONTAINEBLEAU - ATHLE SUD 77	18	Collectifs nationaux
HAGUET	ELISABETH	F	07/09/2007 UA VERSAILLES	18	Espoir
HOESER	ENDO	M	17/05/1998 S.A. EMME US DEUIL	18	Relève
HUYS	NICOLAS	M	16/10/2001 EA CERGY PONTOISE ATHLETISME *	18	Relève
IBHINA	EMMANUEL	M	10/01/2007 S.U. VIRY CHATELON ATHLE 91	18	Espoir
IGAYE	DIANA	F	18/04/1998 S.A. PAYS DE FONTAINEBLEAU - ATHLE SUD 77	18	Relève
ISMAR	NATHAN	M	30/03/1999 CA MONTREUIL 93	18	Collectifs nationaux
JOURDAN	MELISSANDE	F	13/11/2004 EA CERGY PONTOISE ATHLETISME *	18	Espoir
KHELAF	YANI	M	07/02/1998 S.A. EMME US DEUIL	18	Collectifs nationaux
KITONDIA	BAGOLUA	M	21/02/2005 CA MONTREUIL 93	18	Espoir
KOUAROU	BENICETTA	F	15/09/2004 VALLEE DE LA MARNE ATHLETISME 77	18	Relève
KOUASSI	SERENA	F	15/08/2003 AC PARIS-JONVILLE*	18	Relève
LACROIX	ALLAN	M	12/09/2004 S.A. SCA 2000 EVRY	18	Relève
LAFITTE-HUSSOLA	EMMA	F	23/04/2007 UA VERSAILLES	18	Espoir
LAGUI	ALLAN	M	21/09/1998 EA CERGY PONTOISE ATHLETISME *	18	Collectifs nationaux
LAMBOURDE	SHANIA	F	13/08/2009 VAL D'EUROPE MONTEVRAIN ATHLETISME	18	Espoir
LAPRAL	SHADE	F	07/12/2007 VALLEE DE LA MARNE ATHLETISME 77	18	Espoir
LASSERRE	MARINA	F	24/11/2002 A.S. SARBELLES ATHLETISME	18	Relève

28

Taper ici pour rechercher

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Listes ministérielles LIFA 2024




LE CLEZIO	CORENTIN	M	24/09/1998 EA CERGY PONTOISE ATHLETISME *	18	Collectifs nationaux
LE CORRE	JADE	F	20/10/2005 EA ST QUENTIN EN YVELINES	18	Relève
LE GOFF	JEANNE	F	15/01/2008 EA CERGY PONTOISE ATHLETISME *	18	Espoir
LE SCAD	MATHIS	M	27/10/2004 S.A. PAYS DE FONTAINEBLEAU - ATHLE SUD 77	18	Espoir
LECONTE	MALLODRI	F	04/10/2006 SAINT DENIS MOTION	18	Relève
LEDEUX	FACOUWA	F	25/09/1997 TRACING MULTI ATHLON	18	Relève
LERUS	LAURALINE	F	15/10/2003 S.A. PAYS DE FONTAINEBLEAU - ATHLE SUD 77	18	Espoir
LEVASSEUR	FELIX	M	11/05/2004 ATHLETIC CLUB DE COLOMBES	18	Relève
LOISANGE	PAMELA	F	28/06/2003 S.A. EMME US DEUIL	18	Relève
MADELEINE	SABAH	F	20/09/1998 S.A. AC ST GRATIEN-SAINOIS	18	Senior
MANCERON	EMMANUEL	M	23/07/2006 ES SUCY-EN-BRIE	18	Espoir
MANGA	AUREL	M	24/07/1993 US ORTEIL	18	Relève
MARDONNIER	MATHIS	M	10/11/2008 EA ST QUENTIN EN YVELINES	18	Espoir
MARREC	VINCENT	M	22/04/2006 S.A. AS POSSY ATHLETISME	18	Espoir
MARTINOT-LAGARDE	PASCAL	F	23/09/1993 ES MONTGERON	18	Senior
MATEO	PABLO	M	01/02/2001 LISSES AC	18	Senior
MANNWELL	LAUREN	F	23/05/2002 S.U. SCA 2000 EVRY	18	Espoir
MAVNER	MAELLE	F	05/09/2006 EA CERGY PONTOISE ATHLETISME *	18	Relève
MENIKER	NAWAL	F	08/12/1997 CA MONTREUIL 93	18	Senior
MEZIANE	YANIS	M	26/02/2002 S.U. SCA 2000 EVRY	18	Senior
MINKOURI	YVES	M	24/10/2003 AS PIERREFITTE	18	Espoir
MONTAUBAN	LAURA	F	03/06/2006 AD CHARENTON	18	Espoir
MOUCHET	CHARLOTTE	F	05/06/1996 CA MONTREUIL 93	18	Collectifs nationaux
MOUDANI-LIBI	FRED	M	10/01/1998 S.A. FRANCONVILLE ATHLETISME VAL D OISE	18	Relève
MOUDIO PRISO	BENOIT	M	13/01/2003 S.A. ETAMPES ATHLETISME	18	Relève
MOURET	PIERRE	M	06/04/2003 S.U. ANTONY ATHLETISME 92	18	Espoir
NOUARE	PAUL-MOISE	M	18/04/2008 ES NOISY LE GRAND	18	Espoir
NGOMATEKE	XENA	F	24/06/1998 S.A. FRANCONVILLE ATHLETISME VAL D OISE	18	Collectifs nationaux
NLEND	SONDOK	F	20/03/2006 S.U. US PALAISEAU	18	Relève

29

Taper ici pour rechercher

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Listes ministérielles LIFA 2024



NISA NISA	FANNY	F	05/11/2005 S/L SCA 2000 EVRY	I-F	Espoir
OLIERE	ORLANN	F	26/05/1995 CA MONTREUIL 93	I-F	Senior
OSSE	YMAN	F	13/12/2007 SAVIGNY ATHLETISME 91	I-F	Espoir
OUENI	LUDOVIC	M	04/02/2003 PIERREFITTE MULTI ATHLON VILLETANEUSE	I-F	Relève
PARISOT	HELENE	F	17/12/1995 S/L ANTONY ATHLETISME 92	I-F	Collectif national
PEIRE	THEO	M	04/05/2005 S/L AC ST GRATIEN-SANNOIS	I-F	Relève
PEROTIN	ROSE	F	30/04/2008 PARIS UC	I-F	Espoir
PINEAU	ELSA	F	26/10/1995 S/L FRANCONVILLE ATHLETISME VAL D OISE	I-F	Relève
RIZZO	CHARLOTTE	F	10/05/1997 S/L PAYS DE FONTAINEBLEAU - ATHLE SUD 77	I-F	Collectif national
POITTEVIN	CHLOE	F	04/05/2006 ATHLETISME PROUDOTON YVELINES	I-F	Espoir
ROLET	NATHAN	M	29/06/2007 COUBREVOIE ATHLETISME CLUB ET LOISIR	I-F	Espoir
PORENTAU	LALY	F	23/04/2007 RACING MULTI ATHLON	I-F	Espoir
POTIER	ANTOINE	M	10/07/2006 AD CHARENTON	I-F	Espoir
PROMENEUR	MALYS	F	15/01/2005 EA CERIS PONTOISE ATHLETISME *	I-F	Espoir
QUEMENER	ANAIS	F	03/04/1991 LA MEUTE RUNNING	I-F	Collectif national
QUIVION	AURELIEN	M	27/02/1993 S/L AC ST GRATIEN-SANNOIS	I-F	Senior
RAFFAI	ESTELLE	F	06/02/1996 S/L SCA 2000 EVRY	I-F	Relève
RAHOUI	YASSINE	M	10/02/2007 EA ST QUENTIN EN YVELINES	I-F	Espoir
RENER MANON	LENI	F	10/02/2007 RACING MULTI ATHLON	I-F	Relève
RHINAN	LARISSA	F	05/06/2006 C.C. TAVERNY ATHLETISME	I-F	Espoir
RIGOT	DYLAN	M	10/10/1999 NEUILLY-PLAISANCE SPORTS	I-F	Collectif national
ROBIN	ALPHONSE	M	24/06/2005 S/L SCA 2000 EVRY	I-F	Espoir
ROUDOFF-LEVISSE	EMMANUEL	M	30/07/1998 RACING MULTI ATHLON	I-F	Collectif national
SAFADI	BILAL	M	04/06/2005 AS PIERREFITTE	I-F	Espoir
SIBI	FABRISIO	F	15/07/1999 CA MONTREUIL 93	I-F	Relève
SAINTE ALME	MAELLE	F	21/02/2005 S/L AC ST GRATIEN-SANNOIS	I-F	Espoir
SANANES	DEBORAH	F	26/10/1995 CA MONTREUIL 93	I-F	Senior
SEHARD	ANTOINE	M	02/02/2005 S/L FRANCONVILLE ATHLETISME VAL D OISE	I-F	Senior
SENE	ALOUNE	M	03/02/1994 CA MONTREUIL 93	I-F	Relève



30

Taper ici pour rechercher

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Listes ministérielles LIFA 2024



SERRE GEHRI	NILS	M	23/06/2005 VALLEE DE MONTMORENCY TRIATHLON	I-F	Espoir
SERACKI	MARGAUX	F	17/06/1999 S/L PAYS DE FONTAINEBLEAU - ATHLE SUD 77	I-F	Relève
SITI	YOHANN	M	26/01/2007 CA MONTREUIL 93	I-F	Espoir
SY DE VAUCHER	AMAYELLE	F	26/03/2008 PARIS UC	I-F	Espoir
TADE	GRACE	F	05/09/2004 S/L SCA 2000 EVRY	I-F	Espoir
TALAIN	RESOIE	F	10/06/2007 PARIS AVENIR ATHLETIC	I-F	Espoir
TAOUIL	WASSIM	M	23/01/2006 SAVIGNY ATHLETISME 91	I-F	Relève
TIMBA	GABRIEL	M	16/06/2003 AS PIERREFITTE	I-F	Espoir
TORIEL	PAULINE	F	23/02/2003 EA CERIS PONTOISE ATHLETISME *	I-F	Relève
VARELA	EDMILSON	M	28/02/2003 VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR	I-F	Relève
VEAU	KITAN	M	30/01/2006 COSM ARCEUIL	I-F	Espoir
VERHEYDEN	MAEVA	F	05/06/2005 CA MONTREUIL 93	I-F	Espoir
VIAMONTEGGIO	DANIELA-MARTINE	F	27/11/2001 S/L ESME US DEUIL	I-F	Espoir
WENHER	BERENICE	F	12/10/2005 C.C. TAVERNY ATHLETISME	I-F	Espoir
WOLDU	MEDES	F	20/10/1992 S/L FRANCONVILLE ATHLETISME VAL D OISE	I-F	Relève
YALAOUI	SULEYMAN	M	04/02/2004 EA ST QUENTIN EN YVELINES	I-F	Relève
ZHR	CAROLLE	F	12/06/1994 CA MONTREUIL 93	I-F	Senior
ZEFFOU POATY	MAUD	F	10/04/2003 S/L ESME US DEUIL	I-F	Espoir
ZENATTI	BENJAMIN	M	05/01/2004 ES SUCY-EN-BRIE	I-F	Espoir

Total: 163 Athlètes
Espoir: 71
Collectif Nationaux: 18

Relève: 54
Senior: 16

Elite: 1
Reconversion: 3



31

Taper ici pour rechercher

Récupérer une attestation de liste

- Dans le cadre de ton projet scolaire ou professionnel, on peut être amené à te demander une « Attestation de niveau de liste ».
- Tu peux télécharger ce document très rapidement sur le portail du PSQS sur lequel tu t'es déjà inscrit. *(En cas de difficulté pour retrouver tes identifiants de connexion, tu peux envoyer un mail à Pierre Friteyre qui est le référent fédéral: pierre.friteyre@athle.fr)*
- Pour cela rendez-vous sur <https://www.portail-sportif.fr>, connecte toi grâce à tes identifiants et clique sur l'encart rouge en haut de page:

PSQS ACCUEIL MA FICHE MESSAGES

Téléchargez votre attestation de sportif listé

LIFA
GAGNER ENSEMBLE
LIGUE DE L'ÎLE DE FRANCE D'ATHLÉTISME

4. Aides de la Région, de la Fédération , des municipalités , et dispositifs spécifiques

Dispositif de la région Ile de France Objectif Haute Performance 2024

La Région Ile de France soutient les sportifs de haut niveau franciliens pour leur permettre de réaliser leurs projets de performance ou d'orientation professionnelle et de subvenir à leurs besoins du quotidien.

Dans ce cadre, la Région soutient et valorise :

- La construction du projet de vie des sportifs de haut niveau franciliens,
- Le statut des sportifs de haut niveau franciliens en leur accordant le titre d' « Ambassadrice ou Ambassadeur du Sport de la Région Île-de-France » ou de « Grande Ambassadrice ou Grand Ambassadeur du Sport de la Région Île-de-France ».

Qui peut en bénéficier ?

Sont éligibles les sportives et sportifs :

- Licenciés dans un club francilien (sous statut association Loi 1901 ou société par actions simplifiée) ou une société francilienne de droit privé à objet sportif, affiliés à une fédération sportive,
- Inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau dans la catégorie « Élite », « Senior », « Relève » ou « Reconversion ».
- Par dérogation, et en raison de l'intérêt de la discipline sportive, de l'ambition du sportif sur les futures échéances sportives internationales, et alors même que le statut haut niveau de la discipline sportive de l'athlète n'est pas reconnu par le ministère chargé des sports, les sportifs ou sportives répondant à ce critère pourront être éligibles au dispositif.

LIFA
GAGNER ENSEMBLE
LIGUE DE L'ÎLE DE FRANCE D'ATHLÉTISME

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Dispositif de la région Île-de-France Objectif Haute Performance 2024



Quelle est la nature de l'aide ?

L'aide est forfaitaire et versée une seule fois pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2024, et est accordée au vu du projet et des résultats de la sportive ou du sportif, en tenant compte du nombre de sportifs de haut niveau par discipline, par club et par territoires.

- Aide de 10.000€ pour les sportifs de haut niveau (SHN) (catégories « Élite », « Senior », « Relève » ou « Reconversion ») ou sélectionnés aux JOP de Tokyo 2020 et Pékin 2022, ou futurs sélectionnés pour Paris 2024
- Aide de 12.000€ pour les SHN médaillés de bronze aux JOP de Tokyo 2020 et Pékin 2022,
- Aide de 14.000€ pour les SHN médaillés d'argent aux JOP de Tokyo 2020 et Pékin 2022,
- Aide de 16.000€ pour les SHN médaillés d'or aux JOP de Tokyo 2020 et Pékin 2022.



34

Taper ici pour rechercher

17°C 16:40 09/10/2024

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Dispositif de la région Île-de-France Objectif Haute Performance 2024



Dépôt du dossier de candidature sur la plateforme des aides régionales mesdemarches.iledefrance.fr.

Le dossier doit **notamment** comprendre :

- Licence en club pour la saison sportive en cours,
- Attestation d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau franciliens
- Charte régionale éthique et déontologique du sport dûment signée,
- Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité dûment signée,
- Projet de vie précisant succinctement les objectifs sportifs et/ou la préparation de reconversion professionnelle,
- S'il y a lieu, attestation de préparation aux Jeux olympiques ou paralympiques de Paris 2024 signée par le Directeur technique national de la fédération.
- Ouverture de la prochaine campagne en janvier 2024.

→ Toutes les infos sur le dispositif ici: <https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/objectif-haute-performance-2024-aide-individuelle-aux-sportifs-de-haut-niveau-franciliens>



35

Taper ici pour rechercher

17°C 16:40 09/10/2024

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Aides des collectivités Paris




- Dispositif « 50 Athlètes en jeux à Paris »
 - Contact directement sur le site de la Ville de Paris: <https://www.paris.fr/dossiers/50-athletes-en-jeux-55>
 - Bourse de 3000€
 - Athlètes sur listes ministérielles licenciés dans un club Parisien



36

Taper ici pour rechercher

17°C 16:41 09/10/2024

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Aides des collectivités Seine et Marne




- Bourses individuelles pour les sportifs de haut-niveau
 - Date de limite de dépôt des candidatures: 09/02/2024
 - Condition 1 : être inscrit(e) sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau (élite, sénior, relève, collectifs nationaux ou espoir) pour l'année en cours.
 - Condition 2 : être licencié(e) au sein d'un club seine-et-marnais pour la saison ou l'année en cours.
- Infos et Demande de subvention à faire ici: <https://www.seine-et-marne.fr/fr/appels-projet-subventions/bourses-individuelles-pour-les-sportifs-de-haut-niveau>



37

Taper ici pour rechercher

17°C 16:41 09/10/2024

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Aides des collectivités Yvelines



Yvelines
Le Département



LIFA
GAGNER ENSEMBLE
LIGUE DE L'ILE DE FRANCE D'ATHLETISME

- Dispositif « ChampYons solo »
 - Ouverture du 20/02/2023 au 31/12/2025
 - Le formulaire de demande d'aide est à solliciter auprès du service sport du Département puis à transmettre par voie dématérialisée avec les pièces justificatives à l'adresse suivante : sport@yvelines.fr
 - Le dispositif « ChampYons solo » est réservé aux athlètes de haut niveau amateurs, domiciliés dans les Yvelines selon les règles de l'article 4, licenciés dans un club yvelinois, inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau (catégorie élite, sénior ou relève) ou sportifs espoirs, et dont la discipline est officiellement représentée sur l'olympiade à venir la plus proche de l'année d'instruction des demandes.
 - Bénéficiaires d'une aide : « ChampYons solo+ » :
 - Une aide complémentaire, dénommée « ChampYons solo+ », est réservée aux athlètes qui participent aux Jeux Olympiques ou Paralympiques et désignés par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) ou le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF).



38

Taper ici pour rechercher

17°C 16:41 09/10/2024

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Aides des collectivités Yvelines - Suite



Yvelines
Le Département



LIFA
GAGNER ENSEMBLE
LIGUE DE L'ILE DE FRANCE D'ATHLETISME

- Dispositif « ChampYons solo+ »
 - Une aide complémentaire, dénommée « ChampYons solo+ », est réservée aux athlètes qui participent aux Jeux Olympiques ou Paralympiques et désignés par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) ou le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF).
- Montant des dispositifs:
 - Espoir & relève : 1 000 €
 - sénior : 1 500 €
 - élite : 2 000 €
 - ChampYons solo+ : 3000€ (en plus de l'aide précédente)
- Toutes les infos sont à retrouver ici: <https://78-92.fr/annuaire/aides-et-services/detail/dispositif-champyons-solo>



39

Taper ici pour rechercher

17°C 16:41 09/10/2024

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Aides des collectivités Essonne




- Dispositif des Ambassadeurs du Sport
 - Prochaine campagne Fin 2024
 - Toutes listes ministérielles
 - Être licenciés en Essonne et domicilié à moins de 100 km de son club à l'exception des sportifs s'entraînant dans les Pôles Espoirs et les Pôles France.
 - Financement de 4000€ maximum
 - Contact : Anton Fontaine afontaine@cd-essonne.fr 06 43 98 93 38
- Infos sur les aides du département : <https://www.essonne.fr/education-jeunesse-citoyennete/aides-financieres-sport>



40

Taper ici pour rechercher

17°C 16:42 09/10/2024

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Aides des collectivités Hauts-de-Seine




- Bourse d'accompagnement pour les sportifs de haut niveau des clubs des Hauts-de-Seine
 - Listés élite, Senior et Relève, licenciés dans un club du 92 et en préparation olympique
 - Pour 2023-2024, l'aide est de 6000€
 - Demande à faire avant le 31 mars de la saison en cours
- Règlement ici: https://www.hauts-de-seine.fr/fileadmin/user_upload/Mon_departement/01_Missions_et_actions/01.8_Sport/pdf_sport/Reglement_Bourses_individuelles_sportifs_haut_niveau_juillet_2023.pdf



41

Taper ici pour rechercher

17°C 16:42 09/10/2024

The screenshot shows a PowerPoint slide with the following content:

- Aides des collectivités**
Seine Saint Denis
- Logos for **seine-saint-denis LE DÉPARTEMENT** and **LIFA GAGNER ENSEMBLE** (Ligue de l'Île de France d'Athlétisme).
- Pas de dispositif identifié
- Contact du conseil Départemental:
<https://seinesaintdenis.fr/nouscontacter>
- Illustration of a runner in a red and blue uniform.

The slide number 42 is visible in the bottom right corner.

The screenshot shows a PowerPoint slide with the following content:

- Aides des collectivités**
Val de Marne
- Logos for **VAL de MARNE Le Département** and **LIFA GAGNER ENSEMBLE** (Ligue de l'Île de France d'Athlétisme).
- Contrat d'Insertion Professionnelle (CIP)
 - Le département signe des conventions avec les athlètes de haut niveau Val-de-Marnais pour les accompagner financièrement dans leur pratique.
 - Infos sur la page dédiée: <https://www.valdemarne.fr/le-conseil-departemental/culture/sport/le-soutien-au-sport-de-haut-niveau/les-athletes-de-haut-niveau-en-contrat-avec-le-departement-en-2023-cip>
- Illustration of a runner in a red and blue uniform.

The slide number 43 is visible in the bottom right corner.

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Aides des collectivités Val d'Oise




- Dispositif « Excellence »
 - Être licencié dans un club val d'oisien affilié à la Fédération Française de tutelle ou handisport.
 - Le sportif devra être inscrit sur les listes ministérielles en catégories Elite ou Séniors
 - Le sportif devra être soutenu par le comité départemental de sa discipline, avec comme résultats minimum requis en fonction de la discipline, une participation, un podium ou une 1ère place au championnat national, une participation aux championnats européens ou participation aux championnats mondiaux, et/ou une participation ou sélection aux Jeux Olympiques ou Paralympiques
 - 2 bourses semestrielles par année civile dont le montant est fixé en fonction des objectifs et projets du sportif.



44

Taper ici pour rechercher

17°C 16:42 09/10/2024

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Aides des collectivités Val d'Oise




- Dispositif « Performance »
 - Être licencié dans un club val d'oisien affilié à la Fédération Française de tutelle ou handisport.
 - Le sportif devra être proposé par le comité départemental de la discipline, avec comme résultat minimum requis une 1ère place en championnat régional ou une participation en championnat national ou détecté par le Comité régional/ Fédération de tutelle et intégré aux entraînements de pôles.
 - Prioritairement inscrit sur liste ministérielle.
 - Bourse variant de 500 à 1600€ par an
- Information sur les dispositifs du Val d'Oise :
<https://www.valdoise.fr/315-dispositifs-et-subventions.htm>



45

Taper ici pour rechercher

17°C 16:43 09/10/2024

The screenshot shows a PowerPoint slide with the following content:

- Aides des collectivités Municipalités**
- LIFA**
GAGNER ENSEMBLE
LIGUE DE L'ILE DE FRANCE D'ATHLETISME
- 
- En complément des aides de la région et des conseils départementaux, certaines municipalités font le choix d'accompagner leurs athlètes de haut niveau.
 - Les conditions sont souvent d'être inscrit sur les listes ministérielles, tu peux donc leur fournir ton attestation d'inscription sur les listes pour obtenir les aides.

The slide number 46 is visible in the bottom right corner.

The screenshot shows a PowerPoint slide with the following content:

- Accompagnement fédéral Soutien aux athlètes**
- LIFA**
GAGNER ENSEMBLE
LIGUE DE L'ILE DE FRANCE D'ATHLETISME
- 
- Sur le site fédéral, vous retrouverez ce document résumant l'accompagnement fédéral auprès des athlètes sur listes ministérielles
<https://www.athle.fr/pdf/docffa/soutien-athletes-2023.pdf>

The slide number 47 is visible in the bottom right corner.

5. Les cercles de la performance FFA

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Les cercles de Performance Présentation



Les athlètes de haut niveau sont regroupés au niveau fédéral en 5 cercles de suivi individuels + 1 cercle de suivi relais et 2 cercles de suivi spécifique running.

Le niveau d'accompagnement varie en fonction du niveau de cercle. Plus le n° de cercle est bas, plus l'accompagnement fédéral est important.

Règles	Objectif potentiel	TOP mondial 2022	Classement dans un championnat international	Exceptions	Descente	
Contrat de perf + soutien MMP	Cercle 1	Finalistes mondiaux	Identification MJC / IJA selon résultats Monde / JO			
	Cercle 2	Finalistes mondiaux	Top 12		Descente cercle 1	
	Cercle 3	1/2 finalistes mondiaux	Top 30 1223 (ou 88 et après) - Top 12	Top 6 au CE (Musette) + Dernier finaliste CE (Eugène)		Descente cercle 2
	Cercle 4	Séniel équipe de France	Top 50 1023 - Top 50 (ou Top 32 (023) 1078/20 - Top 6 Mondial (026)	Médailles 6/20 (Mondial ou Europe) - Top 13 (0) Mondiale CE (15 et 17) + Top 24 (7) mondial	Projet exceptionnel/le Responsable de son accompagnement suivi A23 et autres (Performance, Médecin, etc) du maquison à la marge...	Descente cercle 3
AP au Bénéfice et soutien MMP	Cercle 5	Séniel Avenir	1078/205 - Top 20 mondial 1280 1123 - Top 24 mondial 1272- E1 - Top 30 mondial 1423 - E2 1278 Niveau Aérienne E1- E20	1073 (E1) - E4 Top 8 - E3 Top 6 E3 - Top 3 1028 Top 8 C Europe, Top 12 C Monde 1128 Top 8 C Europe	Projet Responsables de son (Projet, Médecin, etc) du maquison à la marge...	Descente cercle 4 (116, 116, 117/11000, 2001, 2002, 2004, 2006, 2006, 2007) + exceptions. Responsables nationaux sur potentiel à plus long terme.
Dispositifs spécifiques	Cercles Relais	Séniel Relais	Selon le niveau des collectifs		Proposition des Responsables nationaux. Suivi/Prépa long et court	
	Cercle R 1	Séniel Running L1E 1	Selon les résultats internationaux R 1		Proposition de responsable national du Running	
	Cercle R 2	Séniel Running L1E 2				

48

80

Taper ici pour rechercher

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Les cercles de Performance Les athlètes LIFA



Vous pourrez retrouver prochainement sur le site de la FFA la liste des différents cercles de suivi pour 2024.

Rendez-vous sur <https://www.athle.fr/performance/> rubrique « Haut Niveau » puis « Athlètes » et « Cercles de suivi ».

A l'écriture de ce document, les cercles 2023 sont encore en ligne.



49

80

Taper ici pour rechercher

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Scolarité et sport de Haut Niveau



- Ton statut de sportif de haut niveau peut te conférer des avantages, notamment des aménagements de l'emploi du temps scolaire, des facilitations pour les épreuves de sport du bac ou encore une accession facilitée pour certaines écoles.
- Chaque situation étant différente et particulière, n'hésite pas à te renseigner auprès de ton professeur d'EPS, le chef d'établissement ou encore le responsable haut-niveau s'il y en a un.
- Pour les athlètes en classe de terminale, il est important de bien préciser ton statut de sportif de haut niveau dans Parcoursup.



50

Taper ici pour rechercher

17°C 16:44 09/10/2024

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Suivi Médical Réglementaire (SMR)



- Tous les sportifs inscrits sur listes ministérielles ou sélectionnés en équipe de France ont l'obligation de compléter leur Suivi Médical Réglementaire (SMR).
- Il consiste en 2 examens médicaux (une visite médicale et une analyse sanguine + un bilan dentaire pour les listés de haut niveau) pour attester de la bonne santé du sportif.
- Le service médical de la FFA vous enverra très prochainement les documents pour pouvoir réaliser ces examens.

Sans réalisation du SMR, le sportif peut se voir retiré des listes ministérielles ou d'une sélection en équipe de France.



51

Taper ici pour rechercher

17°C 16:44 09/10/2024

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA




I RUN CLEAN™

- Les athlètes de haut niveau doivent respecter et accepter les règles de déontologie du sport. Pour cela, il leur est demandé de compléter et obtenir leur passeport « I Run Clean » via la plateforme www.irunclean.org
- Ce passeport est exigé notamment pour les sélections équipe de France et la participation aux championnats internationaux



52

Taper ici pour rechercher

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA



Maison régionale de la Performance

- L'Agence Nationale du Sport (ANS), a mis en place les « Maisons de la Performance » dans chacun des territoires régionaux à travers le projet « Ambition Bleue ».
- La Maison de la Performance en Ile de France est implantée sur le CREPS Ile de France de Châtenay-Malabry.
- Ces missions se concentrent sur 4 axes:
 - Accompagnement Paralympique
 - Environnement Socio-Professionnel
 - Analyse de la Performance
 - Optimisation de la Performance (sportive et médicale)
- Les missions complètes sont détaillées ici: <https://www.creps-idf.fr/haute-performance.missions> . N'hésite pas à solliciter les services de la maison de la Performance en cas de besoin.



53

Taper ici pour rechercher

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Service de médecine du sport Hôpital de l'Hôtel-Dieu - Paris



- En cas de blessure ou besoin d'accompagnement médical, tu peux te rendre au Centre d'Investigation et de Médecine du Sport (CIMS) de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu de Paris.
- Ce service te permet d'obtenir rapidement un rendez-vous en cas de besoin grâce à sa consultation « SOS Accident Sportif ».
- Toutes les infos sont disponibles ici:
<https://www.aphp.fr/service/service-43-041>



54

Taper ici pour rechercher 17°C 16:45 09/10/2024

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Bon courage pour ta saison 2024 que nous te souhaitons remplie de performances et d'accomplissements personnels !



55

Taper ici pour rechercher 17°C 16:45 09/10/2024

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Dispositif de la région Ile de France « Objectif Haute Performance 2024 »

LIFA
ENSEMBLE
LIGUE DE L'ILE DE FRANCE D'ATHLETISME

- Une aide allant de 10 000 à 16 000€
- Concerne les athlètes sur listes ministérielles de Haut Niveau (Relève, Senior, Elite et Reconversion)
- Contrat et demande à établir à partir de 2024 entre la région et l'athlète




ile de France

71
80

Taper ici pour rechercher

17°C 16:46 09/10/2024

Menu Présentation Power... x + Créer

Tous les outils Modifier Convertir Signer électroniquement Rechercher du texte ou des o... Partager Assistant IA

Haut Niveau – Les apports des listes

LIFA
GAGNER ENSEMBLE
LIGUE DE L'ILE DE FRANCE D'ATHLETISME

	Elite	Senior	Reconversion	Relève	Collectifs Nationaux	Espoirs
LIFA / Région IDF	Aide de la région IDF	Aide de la région IDF	Aide de la région IDF	Aide de la région IDF	-	-
	Aide des collectivités locales					
	Suivi LIFA	Suivi LIFA	-	Suivi LIFA	Suivi LIFA	Suivi LIFA
FFA	Cercle 1	Cercles 2 à 4	-	Cercles 3 à 4	Cercles 4 à 5	Cercles 4 à 5
	Ligue Pro A	Ligue Pro B	-	Ligue Pro Avenir	Ligue Pro Collectif Relais	Suivi Spécialité
	Suivi FFA					



72
80

Taper ici pour rechercher

17°C 16:47 09/10/2024

6. Développement régional : séminaire des référents techniques des Clubs

The screenshot shows a PowerPoint presentation slide. At the top right, there is the LIFA logo with the text 'LIFA GAGNER ENSEMBLE' and 'LIGUE DE L'ILE DE FRANCE D'ATHLETISME'. The main title of the slide is 'Séminaire des référents techniques' in red text, with a red horizontal line underneath. Below the title, it says 'Paris, INSEP le 18 Novembre 2023' in blue text. The slide is displayed in a software interface with various toolbars and a taskbar at the bottom.

7. L'après Jeux Olympiques

The screenshot shows a PowerPoint presentation slide. At the top right, there is the LIFA logo with the text 'LIFA GAGNER ENSEMBLE' and 'LIGUE DE L'ILE DE FRANCE D'ATHLETISME'. The main title of the slide is 'L'après Jeux-Olympiques' in red text, with a red horizontal line underneath. Below the title, there is a bulleted list in blue text:

- Il sera de notre responsabilité de gérer l'affluence des jeunes arrivant après les JO
- Attention à une baisse des moyens...des collectivités après les JO
- Attention également à une baisse des officiels

At the bottom right of the slide, there is a small illustration of a runner in a red and white uniform. The slide is displayed in a software interface with various toolbars and a taskbar at the bottom.

8. Ethique et Responsabilité

Ethique et responsabilité

LIFA
GAGNER ENSEMBLE
LIGUE DE L'ILE DE FRANCE D'ATHLETISME

- En tant qu'encadrant dans votre structure, vous devez intervenir sur les questions d'éthique et responsabilité
- Une Charte d'éthique et de déontologie
<https://www.athle.fr/Reglement/Charteethique.pdf>
https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2019-06/charte_ethique_sport.pdf
- Une Charte régionale des valeurs de la République et de la Laïcité
<https://www.lifa-athle.fr/storage/uploads/6a319798-633c-4f9a-a1f0-2de6984ef8f5/Charte-de-laicite%3%A9.pdf>
- Les encadrants doivent être déclarés sur SI-FFA
- En cas de besoin, contactez ou faites contacter la plateforme du ministère des sports :
<https://www.sports.gouv.fr/signaler-une-violence-501>
- Nouvelle adresse mise en ligne pour les signalements au niveau de la fédération: signalement@athle.fr

9. Les résultats des athlètes Ile de France

LES STATISTIQUES PAR COMPÉTITION

Mode : Type : Catégorie : GO

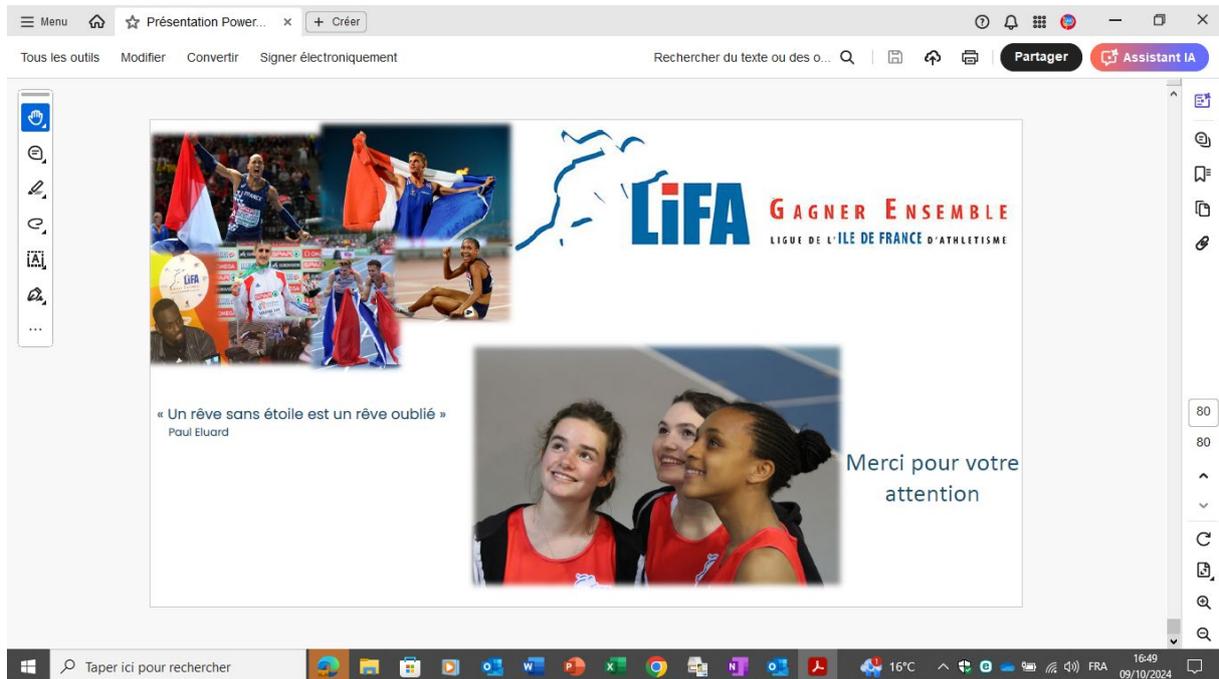
Championnats de France Elite en salle - Miramas - 17/02/2024

Médaille table par Ligue

	Or	Argent	Bronze	Total
I-F	8	5	13	24
H-F	5	0	3	8
ARA	3	2	2	7
PCA	3	1	5	9
BRE	2	5	2	9
P-L	2	2	0	4
OCC	2	1	0	3
N-A	1	3	3	7
G-E	1	3	1	5
NOR	1	2	0	3
MAR	0	2	0	2

81 Médailles

>> Retour << >> Imprimer << >> Fermer cette Fenêtre <<



11.2. Stages et regroupements : remarques

- **Stages :**

Les stages apportent un avantage à ceux à qui on les propose. Ils s'effectuent par famille de spécialités. C'est une source d'émulation et de motivation pour les jeunes athlètes

- **Regroupements**

Nous avons organisé des regroupements pour les Minimes, environ 60 Athlètes, et toujours avant la coupe de France minimes du 14 juillet, nous organisons un regroupement-stage pour permettre aux jeunes de retrouver/découvrir leurs camarades, et faire quelques derniers entraînements avant la compétition, car beaucoup de clubs arrêtent les entraînements fin juin.

- **Formation**

Les formations pour les entraîneurs sont désormais disponibles sur smartphone

- **Résultats**

- Les médaillés LIFA aux championnats de France Elite représentent : 24 médaillés sur 81

- Les médaillés LIFA aux championnats de France Nationaux représentent : 26 médaillés sur 61

12. INTERVENTION DES PERSONNALITES

FFA : Monsieur Alain TALLARMIN, vice-président FFA et Président de la CSO National.

Monsieur Alain TALLARMIN, fait part de sa satisfaction sur la réunion de la CRJ qui a eu lieu ce matin avec les CLUBS LIFA, la CRJ, des membres de la CNJ et DTN FFA.

Monsieur Alain TALLARMIN, salue la présence de nombreux clubs présents à cette AG.

1. Présentation





Assemblée Générale de Ligue

ILE DE FRANCE

1. Contexte
2. Impulsion 2024
3. Rentrée des clubs 2024 / Grande Cause Nationale du Sport
4. Performance sociale
5. Intégrité
6. Formation, professionnalisation / Agents de développement Ligue
7. Haut-niveau / Équipe de France
8. Paris 2024
9. Parcours Prévention Santé
10. Licence unique (rentrée 2025/2026)
11. Congrès fédéral et assemblée générale 2024

1. | CONTEXTE

Année 2023

- ✓ Déploiement du Plan d'investissement et d'accompagnement des territoires
- ✓ Libération de la parole, médiatisation des déviances dans la société et dans le monde du sport
- ✓ Médiatisation à outrance de séquences « politiques »
- ✓ Forte demande de la part des autorités et des partenaires publics en termes d'implication dans le domaine de la Performance Sociale

Une année 2024 particulière

- ✓ Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, suscitant attentes et sollicitations de toute nature
- ✓ Densité inédite du calendrier sportif estival
- ✓ Application de nouvelles règles de gouvernance (Loi 2 mars 2022)
- ✓ Élection fédérale en fin d'année

3

1. | CONTEXTE – Licences

Chiffres clés

- ✓ 308507 licenciés
- ✓ 48% Femmes / 52% Hommes
- ✓ Objectif de licences au 31/08/2024 : 315.000 licenciés

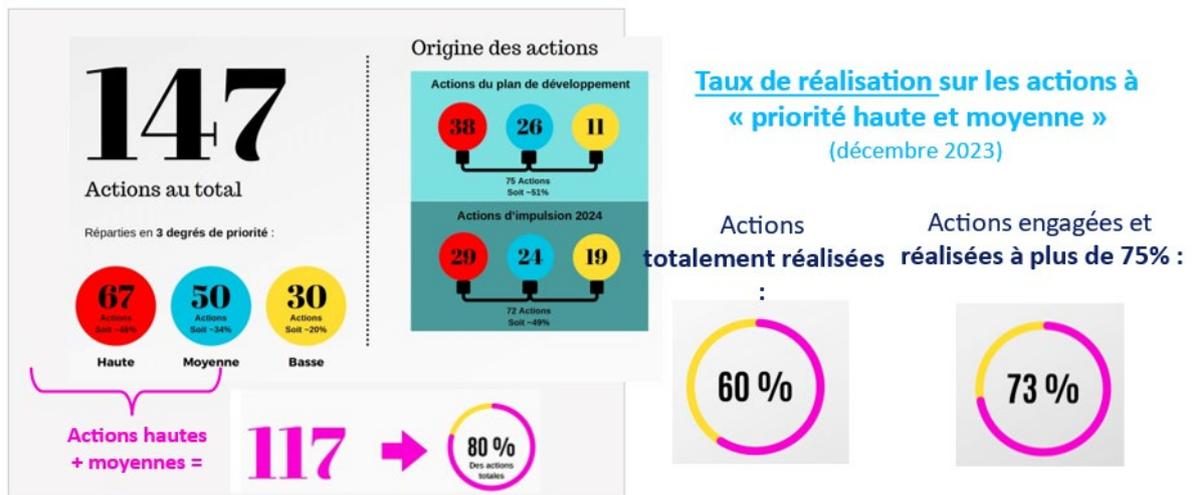
COMP	LOISS	LOISR	ENTR	DECO	ENCA
147.13	15.74	63.416	640	70.882	9.898
2	7				
47,81		20,61			

Une étude par année de naissance modifierait sensiblement la présentation

U7	7.600	3%
U10	34.592	11%
U12	31.500	10%
U14	25.167	8%
U16	22.884	8%
U18	15.405	6%
U20	9.031	3%
U23	7.511	3%
SE	25.575	10%
MA	121.051	41%

4

2. | IMPULSION 2024 – Un plan de développement réajusté et évalué



2. | **IMPULSION 2024** – Un plan de développement réajusté et évalué



5

2. | **IMPULSION 2024** – Un plan de développement à destination des

3 AXES PRIORITAIRES AU PROFIT DU RÉSEAU FFA

FRUITS D'ÉCHANGE AVEC LES FORCES VIVES DE LA FÉDÉRATION : les ligues, les comités et les clubs, le plan d'investissement et d'accompagnement des territoires doit permettre à l'athlétisme de changer en profondeur pour offrir un héritage durable à notre sport.

3 AXES PRIORITAIRES ONT ÉTÉ RETENUS pour mieux recruter et fidéliser tous les acteurs de l'athlétisme français :



1 TRANSFORMATION ET MODERNISATION



2 SERVICES ET ACCOMPAGNEMENT AUPRÈS DES ADHÉRENTS ET DES STRUCTURES



3 EMPLOI, FORMATION ET PROFESSIONNALISATION



BUDGET : UN SURINVESTISSEMENT DE LA FFA

Prévu 2023 → 1,86 Millions d'Euros / Réalisé 2023 → 2,42 Millions d'Euros

- 676.000 euros Transformation & Modernisation
- 1.163.000 euros Services adhérents/structures
- 581.000 euros Professionnalisation & Formation

2. | IMPULSION 2024 – Principaux déploiements

SERVICES ADHERENTS & STRUCTURES	TRANSFORMATION ET MODERNISATION	EMPLOI – FORMATION PROFESSIONNALISATION
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Médiatisation et exposition l'athlétisme (Athlé TV). Offert aux licenciés. ✓ Format numérique Athlé-Magazine. Offert aux licenciés. ✓ Renforcement de l'accompagnement des territoires par les services fédéraux. Service Club. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Uniformisation des systèmes (SI-FFA, OFA...). Identifiant unique. ✓ Développement CRM. Lancement avril 2024. ✓ Création d'une centrale d'achat. Lancement juin 2024. ✓ Refonte du site internet (Espace perso / espace club). Lancement septembre 2024. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Agents de développement territorial. 16 en poste et 2 en attente OM+ 6 à prévoir (1/2 poste par ligue). ✓ Emplois « service civique ». 100 contrats réalisés. ✓ Politique incitative de formation. Opération coach 2024 – célébrons nos bénévoles. 

3. | HÉRITAGE 2024 – Rentrée des Clubs près de 2400

RENTREE 2024

Programme de structure et d'accompagnement des clubs

➤ Dispositifs d'aides financières

Projet Sportif Fédéral (PSF)

Dispositif spécifique rentrée 2024

Offres de formations

- Coach Athlé Jeune 2024
- Coach Athlé Running 2024

Appel à projets Crédit Mutuel

2024 : accompagner les petits clubs dans le recrutement et la formation d'encadrants & dirigeants pour augmenter leur capacité d'accueil

3. | HÉRITAGE 2024 – Rentrée des Clubs

RENTREE
2024 →

Une mobilisation de l'ensemble des acteurs fédéraux :

- Salarié : déploiement des dispositifs, accompagnement et communication adaptée
- Athlètes : sensibilisation de tous nos athlètes, nos meilleurs ambassadeurs (Annecy, Rome, Paris 2024...)
- Dirigeants : appropriation des dispositifs

Programme de promotion et de mobilisation des clubs

Opérations spécifiques

- Dispositifs Jeux Bouge et 2h au collège
- Célébrons nos bénévoles
- Athlé Fit
- Coachs Clubs Belambra
- DSVE (pôle emploi)
- GCN 2024

Temps forts : dispositifs d'animation (fidélisation et recrutement)

- Juin : fête du Pass (U12) / Pass nordique (F&S) / 5KM connecté (RUN)
- Septembre : opérations nationales de rentrée

Plan de communication spécifique

- Janvier : running
- Juin : équipe de France, performance, clubs
- Septembre - octobre : grand public et rentrée des clubs

3. | HÉRITAGE 2024 – Grande Cause Nationale du Sport

Enjeux et objectifs généraux (État) :

- ✓ Mettre le sport au cœur des politiques publiques et du pacte républicain afin de faire nation par le sport
- ✓ Changer la place du sport dans notre société
- ✓ Inciter les Français et les Françaises à faire 30 min d'APS par jour

Dispositif spécifique FFA, en lien avec le Ministère : MARCHE ACTIVE

- Promotion et déploiement dans l'activité physique
- Organisation d'événements spécifique dans 5 villes françaises
- Automne 2024
- Dispositif *Diagnomarche* + parcours marche active
- Financement ANS

4. | PERFORMANCE SOCIALE DEMANDE PRESSANTE MINISTERE

Le sport et l'Athlétisme comme moyen d'inclusion sociale et de sensibilisation aux enjeux de la société

- ✓ Le sport, reflet de la société (malheureusement de + en + de cas déviance)
- ✓ Entre dans les objectifs généraux de la FFA
- ✓ Demande de plus en plus marquée des partenaires (institutionnels et privés)

Inclusion & Solidarité	Education & Citoyenneté	Eco-Responsabilité
<p>ATHLÈ</p> <p>pour un monde plus juste et solidaire</p>	<p>ATHLÈ</p> <p>pour aider la jeunesse à se construire, et le plus grand nombre à vivre mieux</p>	<p>ATHLÈ</p> <p>pour sensibiliser les pratiquants à leur environnement et avoir une pratique respectueuse et durable</p>

5. | INTÉGRITÉ

Contribution de la FFA à la lutte contre toutes les formes de déviances

Le club et structures déconcentrées = lieu de socialisation et de sécurité.
La FFA a la responsabilité d'accompagner nos structures dans la mise en place de plan de prévention sur les diverses thématiques



- Politique de lutte antidopage
- Prévention de la manipulation des résultats
- Plan de prévention contre les violences
- Exemplarité de nos dirigeants et bénévoles
- Éthique et bonnes pratiques
- Honorabilité

signalement@athle.fr

6. | PROFESSIONNALISATION – Agents de développement Ligues

Stratégie de professionnalisation

- ✓ Accompagner les dirigeants vers une culture de l'emploi
- ✓ Optimiser le levier de la formation
- ✓ Structurer un service fédéral spécifique : animation et accompagnement du réseau
- ✓ Obtenir du financement sur

Agents de développement « Ligue »

- ✓ 24 emplois dans les Ligues, cofinancés FFA (10 ans) et ANS (3 ans), 35.000 euros par an
- ✓ Dispositif de recrutement construit avec le Conseil national des ligues : **tronc commun + adaptation territoriale** (individualisation)
- ✓ Formation commune et regroupements tout au long du dispositif (2/an) sur des thématiques particulières liées à l'emploi
- ✓ Évaluation / Bilan annuel individuel de chaque ligue

➔ Mars 2024 : 16 embauches effectives et 2 en attente OM/ 6 à prévoir (1/2 poste par Ligue)

6. | PROFESSIONNALISATION – Formation

	Sessions	Heures (¹)	Stagiaires (²)	Modules validés	Diplômes validés
Global OFA	1 900	7 711	6 307	14 988	3 767
Direction	246	647	2 650	3 338	270
Encadrement sportif	709	4 934	2 238	4 666	479 (⁴)
Jury	830	1 888	3 073	5 638	1 762
Organisation	101	183	670	1 151	331
Formation de formateurs	14	59	195	195	-

Opération « Gratuité du module M2 » :
59 000 € au total sur la saison 2022-23 , dont 22 000 € sur l'année 2023

(¹) Total des heures de formation de l'ensemble des sessions de formation / (²) Licenciés présents dans au moins 1 formation

(³) Nombre total d'heures de formation suivies par l'ensemble des stagiaires : (⁴) Dont 26 CQP, 67 DE et 6 DES

7. | HAUT NIVEAU – Équipe de France et Haute Performance

ATHLÈTES SUR LISTE

- 816 athlètes listés au 1^{er} janvier 2024 (contre 736 au 01/01/2023)
- 292 sportifs de Haut Niveau (SHN) : 29 Elites / 57 Senior / 198 Relève / 8 Reconversion
- Autres listés : 90 sur le collectif national et 434 Espoirs



7. | HAUT NIVEAU – Équipe de France et Haute Performance

CHPTS INTERNATIONAUX 2023	MEDAILLES	STAGES
---------------------------	-----------	--------

17 compétitions :

- 8 « seniors » / 9 « jeunes »
- 532 athlètes sélectionnés
- 105 jours de compétition

116 médailles :

- 92 médailles individuelles
- 24 médailles collectives

- 1.800 athlètes
- 474 jours de stages



8. | JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES – Paris 2024

Compétition

- 230 NTO pour les Jeux Olympiques
180 pour le stade / 36 pour le marathon / 14 pour la marche
- 200 NTO pour les Jeux Paralympiques
163 pour le stade / 37 pour le para marathon

→ Total de 261 officiels mobilisés sur les 2 événements



- Jury national : 18 Ligues / Régions représentés
- Centre de ressources pour les autres volontaires



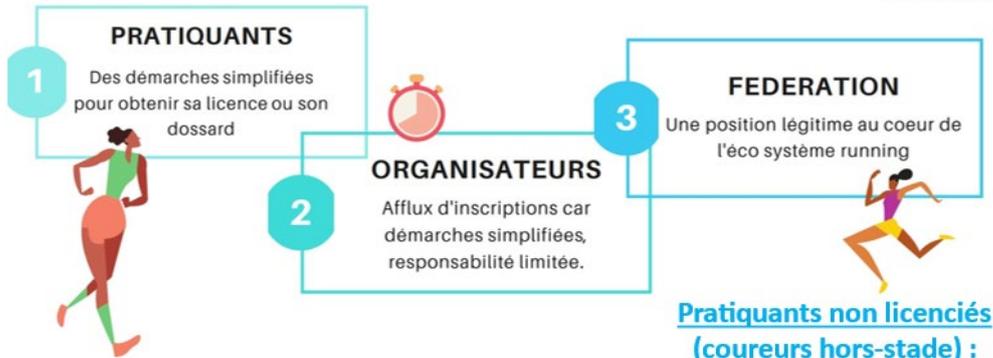
8. | JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES – Paris 2024

Informations :

- Maison de l'Athlé face au Stade de France (partenariat Randstad)
- Étapes du relais collectif de la flamme identifié « Athlé » par le COJOP/CNOSF :
29 mai à Laval & 6 juillet à Val de Reuil
- Animation Athlé sur le parvis du Stade de France et à la Fan Zone de La Villette
- Billetterie populaire (dispositif ministériel), à destination des bénévoles de la Famille Athlé (jeunes juges, mentorat, bénévoles territoriaux)
- Héritage matériel (équipements et matériel sportifs)



9. | PARCOURS PREVENTION SANTÉ



Licenciés :
→ Dispositif opérationnel depuis septembre 2023

Pratiquants non licenciés (coureurs hors-stade) :

- Phase de test depuis janvier 2024 (plus de 10.000 parcours réalisés)
- Déploiement à partir d'avril 2024
- Généralisation septembre 2024

10. | VIE FÉDÉRALE – Licence unique



Simplification du système de licence

- Engagement politique (Impulsion 2024)
- Demande récurrente du Ministère
- Simplification administrative pour les clubs
- Lisibilité auprès des licenciés

Coût de la licence identique sur l'ensemble du territoire

La cotisation des clubs décidée aux niveaux départemental et régional ne sera plus dépendante du type de licence

Licence unique

- Groupe de travail spécifique et réflexion collaborative avec l'ensemble de l'écosystème fédéral
- Rendue possible par la modification du code du sport sur le certificat médical et proposition de la commission médicale de ne plus exiger de certificat médical
- Principe validé par le Comité directeur du 19 janvier, pour une application pour la saison 2025-26
- Accompagnement des structures fédérales dans sa mise en œuvre

11. | CONGRÈS FÉDÉRAL 2024 – Albi

Vendredi 26 avril 2024

- 10h : Réunions Secrétaires Généraux et Trésoriers de Ligues + réunion CNL
- 13h30 : Ateliers thématiques
- 17h : Récompenses
- 20h : Soirée de gala

Samedi 27 avril 2024

ASSEMBLEE GENERALE

- À partir de 7h : Émargement
- 8h à 15h30 : Assemblée Générales (3 sessions)

ATELIERS

Plan de développement, d'investissement et de modernisation – Pré bilan	Intégrité et performance sociale : plan d'actions
Héritage 2024, Grande cause nationale, Rentrée des clubs	

11. Questions dans la salle à la suite de la présentation du VP FFA

Question de : Alexandre Giraud du CA Montreuil

- Combien rapporte Athle TV ?
- Pourquoi ne pas ouvrir Athle TV à tous ?

Réponse de Emmanuelle Jaeger, elle-même VP FFA

- C'est un choix de la FFA
- La FFA a été contrainte de combler la perte de vitesse médiatique de l'athlétisme
- La FFA a signé un partenariat avec BFM, et l'équipe
- La plateforme Athle TV est accessible à tous les licenciés FFA

Rappel sur un tout autre sujet, qui est très important au moment de cette AG

Toute déviance dans le comportement dans toutes nos structures déconcentrées (clubs, CDA , ligue) doit être envoyée à : **signalement@athle.fr**

13. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Jean-Jacques Godard remercie l'ensemble des participants et les personnes qui ont préparé cette assemblée générale.

Il invite les présents à venir visiter les nouveaux locaux en octobre 2024 quand tout sera installé

14. ANNEXES

14.1. Statuts

Statuts types de ligue (adoptés par le Comité directeur des 29 et 30 juillet 2023) 1/18

STATUTS TITRE 1er – OBJET ET COMPOSITION

STATUTS DE LA LIGUE DE L'ILE DE FRANCE D'ATHLETISME

(Modifiés à approuver en Assemblée Générale le 06 avril 2024)

15. TITRE 1ER – OBJET ET COMPOSITION

Article 1er - Définition

1.1 Dans le cadre du ressort territorial du service du Ministère chargé des Sports de la région de l'Ile de France, il est créé un groupement des Clubs d'athlétisme qui porte le nom de Ligue Régionale d'athlétisme de l'Ile de France (ci-après, nommée "LIGUE")

1.2 Il s'agit d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 par les textes législatifs et réglementaires concernant les associations sportives et par les règlements de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

1.3 Sa durée est illimitée.

1.4 La Ligue est régie par les présents Statuts qui doivent être compatibles avec les Statuts de la FFA, conformes au Règlement Intérieur de la FFA et validés en amont par cette dernière conformément à l'article « Modifications des statuts » ci-dessous.

Article 2 - Autonomie

2.1 La Ligue jouit d'une autonomie sportive, financière et administrative dans la limite des Statuts et des différents règlements de la FFA qu'elle s'engage à respecter et de la délégation

de pouvoirs prévue aux articles 81 et 91 du Règlement Intérieur de la FFA.

2.2 La FFA contrôle l'exécution des missions de la Ligue, qui agit en tant qu'organisme déconcentré, délégataire et a notamment accès aux documents relatifs à sa gestion et à sa comptabilité.

2.3 La FFA peut procéder, sur place ou sur pièces, à tout contrôle visant à s'assurer du respect des statuts et des règlements de la Ligue ou de toute obligation découlant des Statuts et règlements fédéraux.

2.4 La Ligue s'interdit toute discrimination et veille au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et du Code d'Ethique et Déontologie de la FFA.

2.5 Les décisions de sa compétence sont immédiatement exécutoires, sauf appel.

Article 3 – Objet et moyens d'action

3.1. La Ligue a pour objet, dans son ressort territorial, en tenant compte de la spécificité territoriale et en coordination avec les Comités départementaux présents sur son territoire :

- De développer et de contrôler, sur son territoire, la pratique de l'athlétisme sous toutes ses formes dans le cadre de la délégation accordée par le Ministère chargé des Sports à la FFA et dans celui du développement durable.
- D'appliquer la politique de développement et la réglementation de la FFA.
- De défendre les intérêts moraux et matériels de l'athlétisme.
- D'assurer la représentation de l'athlétisme sur le plan régional.

3.2. La Ligue se propose d'atteindre ses objectifs par tout moyen de nature à lui permettre le développement de la pratique de l'athlétisme et d'encourager les associations sportives affiliées qui y contribuent.

Article 4 - Siège Social

4.1 Le siège social de la Ligue est fixé à PARIS.

4.2 Il peut être déplacé dans la même ville sur simple décision du Comité directeur et dans toute autre ville du ressort territorial de la Ligue sur décision de l'assemblée générale.

Article 5 - Membres

5.1 La Ligue se compose :

- De membres adhérents, des associations sportives affiliées à la FFA, (ci-après les « Clubs ») ayant leur siège sur son territoire ; ceux-ci contribuent au financement du fonctionnement de la Ligue par le versement de contributions particulières visées à l'article « Ressources de la Ligue » ci-après ;
- De membres d'honneur dont la qualité est conférée par l'assemblée générale de la Ligue à des personnes physiques ou morales qui ont rendu ou continuent de rendre des services signalés à la Ligue. La qualité de membre d'honneur n'est pas conditionnée au paiement d'une cotisation annuelle.

5.2 La qualité de membre de la Ligue se perd par :

- Pour les Clubs :
 - La disparition de l'une quelconque des conditions nécessaires à l'acquisition de la qualité de membre adhérent, dont le retrait ou le non-renouvellement de l'affiliation auprès de la FFA ;
 - La radiation prononcée par la FFA sur proposition du Comité directeur de la Ligue pour défaut de paiement des cotisations annuelles et/ou de toutes autres sommes qui lui sont dues dans les délais impartis ;
 - La radiation prononcée par la FFA à titre de sanction dans les conditions prévues par les règlements concernés ;
 - La dissolution pour quelque cause que ce soit.
- Pour les membres d'honneur :
 - La démission notifiée par courriel avec accusé de réception ou lettre recommandée avec accusé de réception adressée au président de la Ligue ;
 - Le décès ;
 - L'exclusion prononcée par un organe de la Ligue, du Comité départemental ou de la FFA à titre de sanctions dans les conditions prévues par les règlements concernés ou pour motifs graves, l'intéressé ayant été préalablement invité à faire valoir ses moyens de défense.

16. TITRE 2 - ASSEMBLEE GENERALE

Article 6 - Date et convocation

6.1 L'assemblée générale de la Ligue se réunit au moins une fois par an à l'initiative du Comité directeur ou de la FFA dans les cas prévus au titre « Relations avec la FFA » des présents Statuts.

En cas de circonstances exceptionnelles, l'assemblée générale peut se réunir de manière dématérialisée. Dans cette hypothèse, les modalités techniques d'approbation des résolutions seront fixées par le Comité directeur.

6.2 L'assemblée générale annuelle se tient entre quatre et deux semaines avant la date de l'assemblée générale ordinaire de la FFA.

Lorsque l'assemblée générale a pour ordre du jour le renouvellement de leurs instances dirigeantes elle a lieu après la publication des listes de candidatures pour l'élection des membres du Comité directeur de la FFA et au moins deux semaines avant la date de clôture de l'Assemblée générale électorale de la FFA.

6.3 L'assemblée générale peut également se tenir à l'initiative du tiers, au moins, de ses Clubs représentant au moins le tiers du nombre de voix détenues par l'ensemble des Clubs de la Ligue.

6.4 La convocation doit être envoyée par tout moyen aux membres au moins trente jours avant la date de l'assemblée générale accompagnée de l'ordre du jour.

Article 7 - Ordre du Jour

7.1 L'ordre du jour est proposé par le Président et arrêté par le Comité directeur et prévoit, au minimum :

- L'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente ;
- Une fois par exercice :
 - La présentation des rapports sur la gestion sportive et administrative du Comité directeur et sur la situation morale et financière de la Ligue ;
 - L'approbation des comptes de l'exercice clos (bilan, compte de résultat et affectation du résultat) ;
 - La présentation et l'approbation du budget prévisionnel de l'exercice suivant ;
 - Le vote du montant des cotisations annuelles des clubs affiliés ;
- L'élection des membres du Comité directeur et du Président tous les quatre ans, voire, annuellement pour des postes vacants ;
- La nomination, tous les six ans, du ou des Commissaires aux Comptes ou l'élection, chaque année, de 3 membres de la Commission de Contrôle des Finances ;
- L'élection, pour la durée de l'olympiade, des Délégués des Clubs de la Ligue à l'assemblée générale ordinaire de la FFA selon les dispositions de l'article 93 du Règlement intérieur de la FFA.

7.2 Il doit être envoyé par tout moyen à tous les membres de l'assemblée générale au moins trente jours avant la date de l'assemblée générale. À ce titre, seules seront valables les résolutions prises par l'assemblée générale sur les points inscrits à l'ordre du jour.

7.3 Tout document ou élément devant servir aux délibérations doit être transmis aux membres de l'assemblée générale dans un délai raisonnable avant sa tenue.

Article 8 - Membres de l'assemblée générale

8.1 L'assemblée générale se compose des Clubs valablement affiliée à la FFA au moins cinquante jours avant la date de l'assemblée générale. Ils peuvent participer aux débats et, s'ils sont en règle (notamment à jour de leurs cotisations annuelles) avec la FFA, la Ligue et le Comité dont ils relèvent, avoir une voix délibérative

8.2 Ont accès à l'assemblée générale et peuvent participer aux débats :

- Les Présidents de Comités s'ils ne sont ni membres du Comité directeur, ni représentants de Clubs ;
- Les membres du Comité directeur de la Ligue ;
- Les Présidents des Commissions régionales s'ils ne sont pas représentants de Club et/ou membres du Comité directeur de la Ligue ;
- Les membres d'honneur.

8.3 Ont accès à l'assemblée générale, avec voix consultative :

- Les conseillers techniques sportifs (CTS) ;
- Les personnes rétribuées de la Ligue dont la présence est autorisée par le Président ;
- Les personnes invitées par le Président.

Article 9 - Représentants de Clubs et pouvoirs

9.1 Les Clubs sont représentés par leur Président ou toute personne mandatée expressément à cet effet. Cette dernière doit être licenciée au titre de ce Club à la date de l'assemblée générale, et être en possession d'un pouvoir à en-tête du Club, daté et signé de son Président ou de son Secrétaire général.

9.2 Le vote par procuration est autorisé ; toutefois, le représentant d'un Club ne peut recevoir une procuration que d'un seul autre Club de sa Ligue ; étant ainsi entendu qu'un représentant ne peut pas être titulaire de plus de deux pouvoirs (son mandat de représentant et une procuration).

9.3 Le vote par correspondance n'est pas admis.

9.4 La Commission des statuts et règlements de la Ligue se réunit immédiatement avant l'assemblée générale ; elle s'assure de la validité des pouvoirs des représentants des Clubs ; elle statue en premier et dernier ressort sur toute contestation se rapportant aux pouvoirs.

Article 10 - Déroulement de l'assemblée générale

10.1 L'assemblée générale est présidée par le Président ou son représentant mandaté par lui à cet effet et ayant la qualité de membre du Bureau.

10.2 Les votes de l'assemblée générale portant sur des personnes ont lieu obligatoirement au scrutin secret par tout moyen permettant de garantir leur anonymat.

10.3 Les autres votes sont à main levée et publics, à moins que le Président ait décidé d'un scrutin secret ou que celui-ci soit demandé par au moins dix représentants de Clubs issus d'au moins deux départements.

10.4 La majorité simple des suffrages exprimés est requise pour tout vote, sauf exception dûment annoncée dans les présents Statuts.

10.5 Il peut être recouru à des procédés électroniques :

- Pour effectuer les formalités d'inscription des votants à l'assemblée générale ;
- Pour adresser aux membres de l'assemblée générale les éléments relatifs à la tenue de celle-ci ;
- Pour accomplir les opérations de vote relatives à l'élection des membres du Comité directeur ;
- Pour accomplir les opérations de votes de toute autre résolution soumise à l'assemblée générale.

Article 11 - Quorum

11.1 Pour se tenir valablement, l'assemblée générale doit se composer de la moitié au moins des Clubs représentant au moins la moitié du nombre de voix plus une détenue par l'ensemble des Clubs votants de la Ligue.

11.2 Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale est convoquée de nouveau, avec le même ordre du jour, mais à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre de représentants des Clubs présents et le nombre de voix détenues.

Article 12 - Nombre de voix

12.1 Le nombre de voix dont dispose chaque représentant de Club est déterminé en fonction du nombre de licences délivrées dans le Club concerné au cours de la saison précédant l'assemblée générale, selon le barème déterminé par les Statuts de la FFA pour son assemblée générale électorale.

17.

18. TITRE 3 – INSTANCES DIRIGEANTES

Article 13 - Comité directeur – Généralités

13.1 Les pouvoirs de direction au sein de la Ligue sont exercés par un Comité directeur constitué selon les textes en vigueur.

13.2 Les présents Statuts autorisent la rémunération des dirigeants de la Ligue, conformément à l'article 261-7 du Code Général des Impôts. Le Comité directeur est informé des mesures prises dans le cadre de cette disposition.

13.3 Les membres du Comité directeur sont élus par l'assemblée générale pour une durée de 4 ans.

Le mandat du Président prend fin avec celui du Comité directeur. Le nombre de mandats de plein exercice pour un même président ne peut être supérieur à trois (consécutifs ou non). Il est entendu qu'un mandat de plein exercice est un mandat exercé durant au moins la moitié de sa durée initialement prévue (soit au moins deux ans).

Article 14 - Composition du Comité directeur

14.1 Le Comité directeur de la Ligue comprend obligatoirement, au minimum :

- Des membres élus comprenant une représentation des deux sexes dont l'écart entre le nombre de membres de chacun des deux sexes ne peut pas être supérieur à 1. Le nombre de sièges ainsi obtenus sera arrondi à l'entier supérieur.
- Des membres de droit, soit chacun des Comités départementaux dont le ressort territorial se situe dans celui de la Ligue en qualité de membres de droit avec voix consultative, représentés par leur Président en exercice (ou son représentant dument mandaté).

14.2 Le nombre de membres élus du Comité directeur est de 29. Les membres sortants sont rééligibles.

14.3 Ne peuvent être membres et/ou siéger au sein du Comité directeur :

- Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales de la République Française ;
- Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- Les personnes occupant une situation administrative rétribuée au sein de la Ligue ou étant un agent de l'Etat placé auprès d'elle ;
- Les personnes ne satisfaisant pas à la condition d'honorabilité prévue par la Loi.

14.4 Ne peuvent être membres et/ou siéger au sein du Comité directeur, les personnes à l'encontre desquelles ont été prononcées les sanctions suivantes au cours de leur mandat :

- Une sanction disciplinaire suspendant sa licence, lui interdisant l'exercice de la fonction de dirigeant ou d'être éligible ;
- Une sanction disciplinaire par l'Agence française de lutte contre le dopage.

14.5 En cours de mandat, toute personne dont la situation serait incompatible avec les

dispositions ci-dessus serait de facto révoquée.

Article 15 - Conditions d'éligibilité au Comité directeur

15.1 Est éligible au Comité directeur de la Ligue, toute personne respectant les conditions suivantes :

- Avoir dix-huit ans révolus au jour de l'élection ;
- Être licencié auprès de la FFA au sein d'un Club membre de la Ligue à la date limite de dépôt des candidatures.

15.2 Ne peuvent être candidates :

- Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- Les personnes occupant une situation administrative rétribuée au sein de la Ligue et les agents de l'Etat placés auprès de la Ligue ou sur son territoire sur décision du ministre chargé des sports ;
- Les personnes ne satisfaisant pas à la condition d'honorabilité prévue par la loi.

15.3 Ne peuvent être candidates les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée pour une durée déarrant (i) au plus tôt la date limite de dépôt des candidatures ou (ii) au plus tard le dernier jour du mandat brigué :

- Une sanction disciplinaire suspendant sa licence, lui interdisant l'exercice de la fonction de dirigeant ou d'être éligible ;
- Une sanction disciplinaire par l'Agence française de lutte contre le dopage.

Article 16 – Listes de candidatures au Comité directeur

16.1 Chaque liste doit impérativement, pour être recevable, être composée d'un nombre de noms égal au nombre de sièges à pourvoir, classés et numérotés dans un ordre croissant correspondant à l'ordre dans lequel les candidats se verront attribuer en priorité des sièges et dont l'écart entre le nombre de candidats de sexe féminin et de sexe masculin n'est pas supérieur à un (1).

Les listes devront aussi comporter trois suppléants.

16.2 La liste complète devra être déposée en main propre ou envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la Ligue par la personne tête de liste ou par une personne titulaire d'une licence en cours de validité qu'elle aura spécialement et expressément mandatée, au plus tôt 35 jours et au plus tard 21 jours avant la date de l'assemblée générale électorale de la Ligue, et être accompagnée d'un formulaire d'émargement dûment complété. La personne tête de liste sera la seule l'interlocutrice de la liste vis-à-vis de la Ligue durant tout le processus électoral.

16.3 Chaque candidat présent sur la liste devra obligatoirement être licencié à la date limite de dépôt des listes. A défaut, le dépôt de la liste sera considéré comme nul.

16.4 A peine de nullité des listes concernées :

- nul ne peut être candidat sur plusieurs listes ;
- nul ne peut changer de liste à l'issue du dépôt d'une liste.

Dans l'hypothèse où une liste deviendrait incomplète, pour quelque raison que ce soit, entre la date de dépôt et la date de l'assemblée générale de la Ligue, la liste devra, pour demeurer valide, être complétée avant la date limite de dépôt des listes.

Au-delà de la date limite du dépôt des listes, aucune modification ne sera acceptée sauf en cas de décès et ce, jusqu'à la veille de l'assemblée générale.

Article 17 - Élection du Comité directeur

17.1 Les membres du Comité directeur sont élus au scrutin de liste proportionnel à un tour dans les conditions suivantes :

- Les électeurs votent pour la liste de leur choix sans rature ni surcharge, sans rayer de noms et sans pouvoir opérer de panachage entre les listes ni en modifier l'ordre de présentation.
- Si la liste ayant obtenu la majorité des suffrages valablement exprimés obtient un pourcentage des suffrages :
 - inférieur ou égal à 60%, il lui est attribué, quel que soit le score obtenu, 60% des sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur ;
 - supérieur à 60%, il lui est attribué un nombre de sièges en proportion exacte du nombre de suffrages obtenus, arrondi à l'entier supérieur.

En cas d'égalité des suffrages entre plusieurs listes arrivées en tête, la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la moins élevée, se verra attribuer 60% des sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur.

Après attribution des sièges à la liste arrivée en tête selon les modalités visées ci-dessus, la répartition des sièges restants entre l'ensemble des autres listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages valablement exprimés est effectuée à la proportionnelle calculée à partir de leur quotient électoral (rapport entre le nombre total de suffrages exprimés sur les listes restantes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés et le nombre de sièges restants à pourvoir).

Le nombre de sièges à attribuer à chacune de ces listes restantes se calcule en divisant le nombre de suffrages obtenus par chacune de ces listes par le quotient électoral susvisé. Seule la partie entière du résultat est prise en compte.

Q étant le quotient électoral, SE étant le nombre total de suffrages exprimés sur les listes

restantes participant à la répartition des sièges, N étant le nombre de sièges restant à pourvoir.

La formule de calcul est $Q = SE/N$.

Si, à l'issue de cette répartition à la proportionnelle, il reste un siège à pourvoir, celui-ci est attribué selon la règle de la plus forte moyenne obtenue par les listes.

Le calcul de la plus forte moyenne s'effectue ainsi : nombre de suffrages obtenus par une liste divisé par le nombre de sièges obtenus par cette même liste à la proportionnelle.

Si plusieurs listes ont la même moyenne, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au moins âgé des candidats susceptibles d'être proclamé élu.

Dans l'hypothèse où, à l'exception de la liste arrivée en tête, aucune liste n'a obtenu au moins 10% des suffrages valablement exprimés, la totalité des sièges est attribuée à la liste arrivée en tête.

Dans l'hypothèse où aucune liste, y compris celle arrivée en tête, n'a obtenu au moins 10% des suffrages valablement exprimés, les élections sont annulées et il est organisé sans délai un nouveau processus électoral, le Bureau exécutif et le Président de la Ligue en place étant chargés d'expédier les affaires courantes et d'organiser lesdites élections si cela est nécessaire.

Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste en respectant prioritairement la parité prévue à l'article 14.1.

Article 18 – Vacance de poste (à l'exception du Président) :

18.1 Le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste s'étant vu attribuer le siège devenu vacant est appelé à remplacer le membre du Comité directeur dont le siège est devenu vacant pour quelque cause que ce soit.

Si le candidat ainsi désigné se désiste ou ne remplit plus au jour de l'attribution du poste les conditions d'éligibilité, le poste est attribué au candidat suivant de cette même liste et ainsi de suite, jusqu'au dernier candidat de la liste, tant que le poste n'est pas attribué.

Dans le cas où une seule liste serait représentée, le candidat suppléant venant immédiatement après le dernier élu titulaire de la liste s'étant vu attribuer le siège devenu vacant est appelé à remplacer le membre du Comité directeur dont le siège est devenu vacant pour quelque cause que ce soit.

Cette disposition s'entend dans le respect de la représentation des femmes et des hommes au sein du Comité directeur. Ainsi, si la personne arrivant immédiatement en position suivante sur la liste ne permet pas de respecter la représentation par sexe, le candidat suivant, qui devra être du même sexe que la personne démissionnaire, se verra attribuer le poste vacant. Dans l'hypothèse où cette représentation ne pourrait être assurée du fait du sexe des candidats restants sur la liste, le poste restera vacant jusqu'à la plus prochaine assemblée générale au cours de laquelle un vote spécifique aura lieu dans les conditions prévues à l'avant-dernier alinéa du présent article.

Dans le cas où une seule liste serait représentée ou si une liste est épuisée de sorte qu'il n'est pas possible de pourvoir le poste vacant par un candidat présent sur cette liste, ce poste sera laissé vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale à l'occasion de laquelle le Comité directeur présentera un ou plusieurs candidats afin de pourvoir le poste vacant. L'assemblée générale départagera ces candidats lors d'un scrutin uninominal majoritaire à un tour, étant élu le candidat ayant obtenu la majorité des suffrages valablement exprimés. En cas d'égalité, sera élu le candidat le plus jeune.

Le mandat de la personne ayant remplacé un membre du Comité directeur dont le siège était devenu vacant, expire en même temps que celui des autres membres du Comité directeur normalement élus.

Article 19 - Élection du Président

19.1 La personne placée en première position sur la liste arrivée en tête lors du scrutin pour l'élection du Comité directeur est de ce fait élue Président de la Ligue pour une durée identique à celle du Comité directeur.

Article 20 - Prérogatives du Président

20.1 Le Président préside et dirige les débats lors des réunions de l'assemblée générale, du Comité directeur et du Bureau exécutif de la Ligue et veille à ce que ceux-ci se tiennent dans le respect de l'ordre du jour et des personnes présentes.

20.2 Il ordonnance les dépenses.

20.3 Il représente la Ligue dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux. Il peut notamment ester en justice.

20.4 Il peut déléguer certaines de ses attributions dont il fixe la nature et la durée ; toutefois la représentation de la Ligue en justice ne peut être assurée, à défaut du Président, que par un mandataire agissant en vertu d'un pouvoir spécial.

20.5 Il veille au bon fonctionnement de la Ligue. A cet effet il prend toutes les décisions nécessaires, notamment celles imposées par l'urgence, au bon fonctionnement de la Ligue et en informe, selon le cas, le Comité directeur ou le Bureau exécutif lors de leur réunion la plus proche.

Article 21 - Vacance du poste de Président

21.1 En cas de vacance du poste de Président pour quelque cause que ce soit, hormis dans l'hypothèse d'une révocation de l'ensemble du Comité directeur par l'assemblée générale, les fonctions de Président sont exercées provisoirement jusqu'à la plus prochaine assemblée

générale par un autre membre du Bureau exécutif élu par le Comité directeur.

L'assemblée générale suivante, soit annuelle, soit convoquée spécialement à cet effet, et après avoir, le cas échéant, complété le Comité directeur, procède au remplacement définitif du Président pour la durée du mandat restant à courir dans les conditions suivantes :

- Le Comité directeur propose à l'assemblée générale un candidat élu parmi ses membres, au premier tour à la majorité absolue, au second tour à la majorité relative des suffrages valablement exprimés.
- L'assemblée générale valide cette proposition à la majorité des suffrages valablement exprimés. Dans le cas contraire, le Comité directeur se réunit à nouveau jusqu'à la validation par l'assemblée générale du candidat proposé par le Comité directeur. Un candidat ne peut être présenté plus de deux fois au vote de l'assemblée générale.

Article 22 - Réunions et compétences du Comité directeur

22.1 Le Comité directeur se réunit au moins quatre fois par an ; il est convoqué par son Président. La convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart au moins de ses membres.

22.2 La présence du tiers au moins des membres du Comité directeur est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents ou représentés. Dans toutes délibérations et en cas de partage des voix, celle du (de la) président(e) est prépondérante sauf en ce qui concerne l'élection du Bureau exécutif.

22.3 Tout membre du Comité directeur empêché d'assister à une réunion peut donner procuration expresse à l'un de ses collègues. Nul ne peut détenir plus d'une procuration.

22.4 Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire Général. Ils sont établis sans blanc ni rature sur des feuillets numérotés conservés au siège de la Ligue.

22.5 S'ils ne sont pas membres élus du Comité directeur, les Présidents des commissions peuvent assister avec voix consultative, aux réunions du Comité directeur de la Ligue.

22.6 Les CTS peuvent assister avec voix consultative aux réunions du Comité directeur. Les agents rétribués de la Ligue peuvent assister aux séances avec voix consultative s'ils y sont autorisés par le Président.

22.7 Le Président ou le Bureau exécutif peuvent inviter à titre consultatif toute personne dont ils jugent la présence utile.

22.8 Le Président ou, à défaut, un Vice-Présidents préside les séances du Comité directeur.

22.9 Le Comité directeur est une instance d'orientation et de surveillance. Il évalue le suivi du plan d'actions régionales de la politique fédérale et d'application de la réglementation de

la FFA et en rend compte à l'assemblée générale.

22.10 Le Comité directeur propose à l'assemblée générale le montant des cotisations annuelles des Clubs affiliés et décide des tarifs de toutes dispositions financières.

22.11 Le Comité directeur assure le suivi et le contrôle budgétaire et en rend compte à l'assemblée générale.

22.12 Le Comité directeur est chargé de l'adoption des règlements qui régissent l'ensemble des activités de la Ligue dont ceux relatifs aux compétitions et championnats du ressort de la Ligue dans le respect des règlements fédéraux et des présents statuts sur proposition des commissions de la Ligue ou du Bureau exécutif et en rend compte à l'assemblée générale.

Article 23 - Révocation du Comité directeur

23.1 L'assemblée générale de la Ligue peut mettre fin au mandat du Comité directeur avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :

- L'assemblée générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers au moins des Clubs remplissant les conditions définies ci-dessus, représentant le tiers au moins des voix ;
- Les deux tiers au moins des Clubs de la Ligue doivent être présents ou représentés ;
- La révocation du Comité directeur doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

23.2 Si la révocation du Comité directeur est décidée par l'assemblée générale, le Président (ou à défaut, le Bureau exécutif complété comme prévu ci-après) est chargé de convoquer, dans un délai maximum de deux mois, l'assemblée générale destinée à élire un nouveau Comité directeur pour la durée restant à courir du mandat interrompu.

23.3 Jusqu'à l'élection d'un nouveau Comité directeur, l'expédition des affaires courantes est assurée par les membres ayant composé le Bureau exécutif de la Ligue assisté des Présidents de la Commission des Statuts et Règlements et des commissions techniques nécessaires au bon déroulement et à la continuité de l'activité sportive, ainsi que de trois personnes désignées à cet effet par l'assemblée générale ayant mis fin au mandat du Comité directeur.

Article 24 - Le Bureau exécutif

24.1 Le Bureau exécutif, dont le mandat prend fin avec celui du Comité directeur, comprend au minimum :

- Un(e) Président(e) ;

- Un(e) Vice-président(e) ;
- Un(e) Secrétaire Général(e) ;
- Un(e) Trésorier(e) Général(e) ;
- Deux autres membres.

24.2 Dès la première réunion du Comité directeur, la composition du Bureau exécutif est proposée par le Président et doit être adoptée par un vote unique portant sur l'ensemble de la liste, par le Comité directeur à la majorité des suffrages valablement exprimés.

En cas de rejet de la liste proposée par le Président, celui-ci soumet une nouvelle liste pouvant comprendre en tout ou partie des personnes précédemment proposées. Il est ainsi procédé jusqu'à ce que le Comité directeur approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés, une liste proposée par le Président.

En cas de vacance d'un poste au sein du Bureau exécutif, autre que celui de Président et pour quelque raison que ce soit, hormis suite à une révocation de l'ensemble du Comité directeur par l'assemblée générale, le Président soumet à l'approbation du Comité directeur le nom d'un remplaçant choisi parmi les membres du Comité directeur. Il peut être fait appel à candidature.

24.3 Le Bureau exécutif se réunit au moins une fois entre chaque réunion du Comité directeur et chaque fois que le besoin s'en fait sentir à la demande du Président ou d'au moins trois membres du Bureau exécutif.

24.4 Le Bureau exécutif veille au bon fonctionnement des instances régionales et prend si besoin les décisions utiles à cet effet ou les propose au Comité directeur. Il étudie les propositions des commissions et les transmet au Comité directeur. Il est chargé de la rédaction et de l'approbation des circulaires annuelles ou à vocation permanente en application des décisions du Comité directeur.

24.5 Les membres du Bureau exécutif rendent compte de leurs missions au Comité directeur.

TITRE 4 – COMMISSIONS REGIONALES

Article 25 – Généralités

25.1 Le Comité directeur est assisté dans sa mission par des Commissions régionales. Il doit être institué au minimum :

- Une Commission Electorale Régionale (CE Régionale) ;
- Une Commission Formation Régionale (CF Régionale) ;
- Une Commission des Officiels Techniques Régionale (COT Régionale) ;
- Une Commission Médicale Régionale (CoMed Régionale) ;
- Une Commission des Statuts et Règlements (CSR Régionale) ;
- Une Commission Sportive et d'Organisation (CSO Régionale) ;
- Une Commission Régionale de Marche (CRM) ;
- Une Commission Régionale du Running (CRR) ;
- Une Commission Régionale des Jeunes (CRJ) ;
- Une Commission Régionale de l'athlétisme Masters (CRAM) ;
- Une Commission Régionale de l'athlétisme Santé Loisir (CRASL) ;
- Une Commission Régionale des Equipements Sportifs (CRES) ;
- Une Commission Régionale des Compileurs (CRC).

25.2 Les Commissions régionales ont les mêmes attributions que les Commissions Nationales correspondantes sauf clauses spécifiques décidées par le Comité directeur de la Ligue, en accord avec la FFA ou prévues au sein des présents Statuts. Elles peuvent être consultées et saisie par le Bureau exécutif sur toutes les questions de leur compétence et peuvent formuler au Bureau exécutif toute proposition appropriée.

25.3 Dès son élection tous les quatre ans, le Comité directeur élit les présidents des Commissions régionales sur proposition du Président de Ligue et après appel à candidature. Ils sont alors chargés avec deux membres du Comité directeur de présenter dans un délai d'un mois la composition de leur Commission qui doit ensuite être validée par le Bureau exécutif.

25.4 Les présidents de Commissions rendent compte de leurs missions au Bureau exécutif ou à la demande de celui-ci.

25.5 Le Président, le Secrétaire général et le Trésorier de la Ligue sont membres de droit de chaque Commission régionale.

25.6 Chaque Commission se réunit au moins une fois par an. A chacune de leur réunion, un procès-verbal est dressé pour transmission au Bureau exécutif. Il relate les décisions prises et

échanges des membres et participants.

25.7 Les présidents des Commissions peuvent inviter avec voix consultative toutes personnes utiles à leurs travaux.

25.8 Les dispositions des articles 25.2 et 25.3 ne s'appliquent pas à la CRF. La CRF est une antenne déconcentrée de l'Organisme de Formation de l'athlétisme (OFA) qui met en œuvre les directives et circulaires de l'OFA. Son président est le Président de la Ligue ou son représentant qu'il désigne.

25.9 Le Comité directeur peut aussi décider de créer d'autres Commissions ou groupes de travail dont il fixe alors la composition, les prérogatives et la durée.

Article 26 – Dispositions spécifiques à la Commission électorale

26.1 La Commission électorale est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, lors de l'ensemble des opérations de vote relatifs aux élections des instances dirigeantes de la Ligue et des représentants à l'assemblée générale de la FFA

26.2 La Commission se compose de 3 personnes au moins, dont une majorité de personnes qualifiées, désignées pour une durée de 4 ans par le Comité directeur, au plus tard 2 mois avant l'assemblée générale électorale.

Ne peuvent être membres de la Commission électorale :

- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;
- les personnes candidates aux élections pour la désignation des instances dirigeantes de la Ligue et des délégués de Clubs ;
- les personnes en poste au sein des instances dirigeantes de la Ligue ;
- les personnes ayant un lien direct (lien de parenté notamment) avec l'un des candidats aux élections pour la désignation des instances dirigeantes de la Ligue et des délégués de Clubs ;
- les personnes ayant un lien direct (lien de parenté notamment) avec l'une des personnes en poste au sein des instances dirigeantes de la Ligue.

26.3 Elle peut être saisie par tout représentant des Clubs affiliés, des candidats eux-mêmes

ou des membres du Comité directeur.

26.4 Elle veille à la régularité de la composition des bureaux de vote ainsi qu'à celle des opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de dénombrement des suffrages, et à garantir aux électeurs ainsi qu'aux candidats le libre exercice de leurs droits.

26.5 Elle est donc investie d'une mission de contrôle. Elle n'intervient pas dans l'organisation et le déroulement du scrutin en se substituant aux autorités responsables ; en revanche, il lui appartient de veiller à ce que les dispositions prévues par les Statuts concernant l'organisation et le déroulement du scrutin soient rigoureusement respectées.

26.6 Les membres de cette Commission peuvent procéder à tous contrôles et vérifications utiles ; ils ont accès à tout moment aux bureaux de vote et peuvent se faire présenter tout document nécessaire à l'exercice de cette mission.

26.7 La Commission a compétence pour :

- Transmettre au Comité directeur un avis conforme sur la recevabilité des candidatures ;
- Traiter les cas de vacances de postes non prévus par les présents Statuts ;
- Avoir accès à tout moment aux bureaux de vote, leur adresser tous conseils et former à leur intention toutes observations susceptibles de les rappeler au respect des dispositions statutaires ;
- Se faire présenter tous documents nécessaires à l'exercice de ses missions ;
- Exiger, en cas de constatation d'une irrégularité, l'inscription d'observations au procès-verbal, soit avant la proclamation des résultats, soit après cette proclamation.

Article 27 - Dispositions spécifiques à la Commission régionale du running

27.1 Les CRR ont les attributions suivantes :

- coordonne les calendriers départementaux Calorg. Elle adresse le calendrier régional harmonisé à la Ligue et aux CDR. Une priorité sera accordée aux épreuves à label (International, National) et aux Championnats de France. Elle assure la diffusion de ce calendrier auprès des utilisateurs (clubs, coureurs individuels, médias) par tout moyen qu'elle juge pertinent et sous la forme qu'elle souhaite,
- veille au bon fonctionnement des CDR, notamment à leur mise en place et intervient pour un éventuel arbitrage,
- désigne les officiels juge arbitre intervenant dans les épreuves à label régional ou dans les épreuves demandées par la Ligue ou par les CDR pour un championnat,
- établit, sous la responsabilité de la Ligue, dans les délais prescrits, la liste des organisations pour lesquelles un label (International, National, Régional) est proposé,

- propose à la Ligue les lieux d'implantation des différents championnats régionaux des différentes spécialités running,
- supervise et s'assure de la bonne compilation dans la base performance du calendrier et des résultats de toutes les épreuves du running régionales (route, en milieu naturel, cross-country ...) pour affichage sur les sites internet FFA et communauté du running. Elle peut proposer à la Ligue d'assurer cette tâche. Elle conseille et informe les organisateurs sur les nécessités qui y sont liées (formats de fichiers, envoi des résultats).
- à la suite de la réception et de la validation des feuilles de jurys des courses labélisées, elle transmet ces feuilles aux officiels Logica pour chargement vers la plateforme Fédérale.

19. TITRE 5 - FONCTIONNEMENT DE LA LIGUE REGIONALE

Article 28 - Compatibilité de fonctions

28.1 Les personnes occupant une situation administrative dans une organisation de sport amateur et recevant pour cela une rémunération peuvent, dès lors qu'elles sont licenciées :

- Représenter les Clubs à l'assemblée général de la Ligue ;
- Remplir des fonctions dans les diverses Commissions territoriales, départementales, régionales et nationales.

28.2 Toutefois, les personnes occupant une situation administrative rétribuée dans la Ligue, ne peuvent pas faire partie du Comité directeur.

28.3 Les personnes occupant une fonction d'administrateur, de direction ou ayant une situation administrative rétribuée au sein d'un Comité départemental du territoire de la Ligue peuvent être membres du Comité directeur et/ou du Bureau de la Ligue.

Néanmoins, et sans préjudice des dispositions du Code d'éthique et de déontologie, elles ne pourront pas siéger avec voix délibérative au sein de ces instances dès lors que la délibération soumise au vote comporte un lien direct ou indirect avec la structure au sein de laquelle elles occupent les fonctions visées ci-dessus.

Dans ce cas, les règles de quorum et de majorité seront adaptées par le Président de séance en fonction du nombre de membres restants avec voix délibérative.

Article 29 – Obligation de licence

29.1 Doivent être licenciés, au plus tard dès la première réunion suivant le début de la période de délivrance de la licence, au titre d'un Club du territoire de la Ligue, tous les membres :

- Du Comité directeur de la Ligue ;
- Des Commissions régionales de la Ligue.

29.2 A défaut de remplir cette obligation pour les membres des instances dirigeantes, la personne perdra automatiquement la qualité de membre du Comité directeur. Le poste sera vacant et pourra être pourvu lors de l'assemblée générale suivante.

29.3 A défaut de remplir cette condition pour les membres des commissions, la participation des personnes non licenciées à une réunion n'est pas prise en compte pour les délibérations.

Article 30 - Règles de Fonctionnement

30.1 L'exercice financier de la Ligue coïncide avec l'année civile

30.2 La Ligue appose le timbre à date de réception sur toutes les pièces qui lui sont adressées.

30.3 Le Comité directeur prévoit au sein de son budget annuel une ligne dédiée au développement et à la gestion de l'activité du running.

Article 31 - Sanctions

31.1 Tout membre ou licencié de la FFA ayant contrevenu aux Statuts et Règlements régissant l'athlétisme sur le plan national et international ou s'étant rendu coupable d'une faute contre l'honneur, la probité ou les bonnes mœurs est passible de sanctions définies dans le Règlement Disciplinaire de la FFA.

31.2 Pour toutes infractions aux règles édictées par les textes en vigueur concernant la Lutte contre le Dopage, selon la réglementation française et/ou les dispositions de de World Athletics, la procédure sera conduite conformément à la loi française par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage.

31.3 Tout litige entre la FFA, ses structures, ses membres et/ou ses licenciés sera traité, selon le cas, conformément aux règlements fédéraux.

Article 32 - Ressources de la Ligue

32.1 Les ressources de la Ligue se composent :

- de la cotisation annuelle régionale des Clubs de son territoire, proposée par le Comité directeur à l'assemblée générale pour une adoption avant la date prévue au règlement intérieur de la FFA ;
- de la part régionale du produit des mutations ;
- des recettes de toute nature provenant des manifestations qu'elle organise et notamment des droits d'engagement ;
- des subventions de toute nature ;
- des pénalités pécuniaires décidées par le Comité directeur et infligées aux Clubs ;
- du produit des rétributions perçues pour services rendus ;
- des donations ;
- des produits de partenariats privés ;
- des aides fédérales ;
- de toute autre ressource autorisée par la loi.

Article 33 - Contrôle des Finances

33.1 Conformément aux textes légaux en vigueur, un Commissaire aux Comptes est nommé par l'Assemblée Générale de la Ligue. Il est nommé conformément au droit commun pour six exercices, ses fonctions expirant après la réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes du sixième exercice.

33.2 Le Commissaire aux Comptes a une mission qui comprend la certification des comptes et les vérifications spécifiques prévues par la loi. Il procède également à des interventions connexes comme celle relative à la procédure d'alerte.

33.3 Le Commissaire aux Comptes peut être relevé dans les conditions fixées par les textes en vigueur. Il est civilement et pénalement responsable.

20. TITRE 6 – RELATIONS AVEC LA FFA**21.***Article 34 - Transmissions de documents*

34.1 Conformément au règlement intérieur de la FFA et selon les délais qui y sont indiqués, la Ligue adressera à la FFA :

- Le nom des Délégués de ses Clubs à l'assemblée générale ordinaire de la FFA, les noms et numéros d'affiliation des clubs auprès desquels ils sont licenciés et le nombre de voix obtenu par chacun d'eux ;
- Le rapport de gestion administrative et sportive et de mise en œuvre de la politique fédérale.
- Les comptes de l'exercice clos (bilan et compte de résultat) ;
- Le budget prévisionnel ;
- Les noms des membres du Comité directeur ;
- La composition du Bureau ;
- Le nom et les coordonnées du correspondant.

34.2 La Ligue établit, avant le début de chaque saison, un calendrier qui tient compte du calendrier fédéral et le saisit dans le Système d'Information fédéral SI-FFA.

Article 35 - Représentation des Clubs de la Ligue à l'assemblée générale ordinaire de la FFA

35.1 Les Clubs de la Ligue sont représentés à l'assemblée générale ordinaire de la FFA par des Délégués dont le nombre est défini par les Statuts de la FFA. Le nombre de voix dont dispose chaque délégué est calculé en fonction des dispositions des Statuts de la FFA.

35.2 Les délégués de Clubs élus doivent être licenciés au plus tard le 31 octobre de chaque année.

Article 36 - Élection des Délégués des Clubs à l'assemblée générale de la FFA

36.1 Au cours de l'assemblée générale précédant l'assemblée générale élective de la FFA, sont élus pour la durée de l'Olympiade, parmi les licenciés de la Ligue âgés d'au moins 18 ans, les Délégués appelés à représenter les Clubs de la Ligue à l'assemblée générale ordinaire fédérale dans les conditions suivantes :

- Le nombre de Délégués titulaires découle du nombre de licenciés de la Ligue au 31 août de la saison administrative précédente ;
- Le nombre minimal de Délégués doit être au moins égal au nombre de Comités départementaux sur le territoire de la Ligue ;
- Un Délégué de Clubs doit être licencié dans au moins un Club de chacun des Comités départementaux de la Ligue.

36.2 Un même Club ne peut compter parmi ses licenciés plusieurs Délégués de Clubs. Ainsi, un Club ne pourra présenter qu'un seul de ses adhérents comme candidat.

36.3 Les Clubs devront déclarer leur candidat auprès de la Ligue au moins sept jours avant l'ouverture de l'assemblée générale. Si le nombre de candidats recensés est inférieur au nombre de postes à pourvoir, l'assemblée générale pourra admettre des candidatures jusqu'en séance dans le respect de la présente disposition.

36.4 La désignation des Délégués se fait par un vote secret à un seul tour, les postes étant attribués, selon l'ordre décroissant des suffrages obtenus (et éventuellement au plus jeune en cas d'égalité), aux Délégués.

36.5 En cas d'absence d'un des Délégués lors de l'assemblée générale ordinaire de la FFA, l'octroi d'un pouvoir est possible dans les conditions prévues dans les Statuts de la FFA.

36.6 Le mandat de Délégué de Clubs de la Ligue est incompatible avec celui de membre du Comité directeur de la FFA. En cas d'élection au Comité directeur de la FFA, le Délégué de Club de la Ligue ainsi élu au Comité directeur de la FFA sera remplacé selon les règles de vacances.

Toutefois, cette disposition ne trouve pas application dans la période précédant le renouvellement des instances dirigeantes fédérales. Durant cette période exclusivement, les fonctions de membre du Comité directeur de la FFA et de délégués de Clubs pourront être cumulées jusqu'à l'issue de l'assemblée générale électorale de la FFA.

36.7 En cas de vacance de poste d'un Délégué de Club au cours de l'olympiade, il est pourvu selon les modalités prévues aux présents Statuts, en remplacement de celui-ci lors de la première assemblée générale de la Ligue suivant la constatation de la vacance.

Article 37 : Conformité

37.1 Les statuts et les règlements de la Ligue doivent être conformes et compatibles avec ceux de la FFA. En cas de contradiction entre les différents documents, les statuts et les règlements de la FFA prévaudront.

37.2 En outre, les règlements de la Ligue doivent être conformes et compatibles avec les statuts de la Ligue. En cas de contradiction entre ces différents documents, les statuts de la Ligue prévaudront.

Article 38 – Intervention de la FFA

38.1 En cas de :

- De défaillance de la Ligue mettant en péril l'exercice des missions qui lui ont été confiées par la FFA,
- Ou s'il est constaté une impossibilité de fonctionnement persistante ou une action gravement dommageable aux intérêts de la Fédération ou un manquement grave aux règles financières ou juridiques,
- Ou en cas de méconnaissance de ses propres statuts,
- Ou plus généralement au titre de l'intérêt général dont la FFA a la charge,

Le Comité directeur de la FFA peut prendre toute mesure utile, et notamment :

- La convocation de l'assemblée générale de la Ligue,
- La suspension ou l'annulation de toute décision prise par la Ligue,
- La suspension pour une durée déterminée des activités de la Ligue,
- La suspension de tout ou partie des actions et aides fédérales, notamment financières, en faveur de la Ligue,
- La suppression de la Ligue,
- Ou la mise sous tutelle, notamment financière, de la Ligue

22. TITRE 7 - MODIFICATION DES TEXTES STATUTAIRES ET DISSOLUTION

Article 39 - Modification des Statuts

39.1 Tout projet de modification des Statuts doit être soumis au préalable à l'approbation de la FFA via sa Commission des statuts et des règlements.

39.2 Les Statuts ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale, sur la proposition du Comité directeur ou du quart au moins des Clubs de la Ligue représentant au moins le quart des voix.

39.3 Les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

39.4 Cette assemblée générale doit comprendre au moins la moitié plus un des Clubs qui la composent, représentant au moins la moitié plus une des voix.

39.5 Si cette double proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, avec le même ordre du jour, mais à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des représentants des Clubs présents.

39.6 Dans tous les cas, les Statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, les deux tiers au moins des représentants des Clubs présents ou représentés ayant pris part au vote.

Article 40 - Règlement Intérieur

40.1 Les dispositions des présents Statuts peuvent être complétées par un Règlement Intérieur qui aura été, préalablement à son adoption, validé par la FFA et dont l'adoption et les modifications sont soumises au respect des mêmes règles que celles des Statuts, la majorité requise n'étant néanmoins que de la moitié des suffrages exprimés plus un.

40.2 Dans ce cas, le règlement intérieur précise et complète, en tant que de besoin, les

dispositions statutaires relatives au fonctionnement de la Ligue. L'adhésion aux statuts emporte de plein droit adhésion au règlement intérieur le cas échéant.

Article 41 - Dispositions administratives

41.1 Le Président, ou à défaut son délégué, doit faire connaître dans les trois mois, à la Préfecture du département et aux services régionaux du ministère en charge des sports sur le territoire duquel la Ligue a son siège :

- Tous les changements survenus dans son administration ;
- Les rapports sur la gestion sportive et administrative du Comité directeur de la Ligue ainsi que le rapport sur la situation morale et financière de la Ligue ;
- Les délibérations de l'assemblée générale concernant la modification des Statuts, la dissolution de la Ligue et la liquidation de ses biens.

41.2 Les documents administratifs de la Ligue et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement sur toute réquisition du Président de la FFA ou des services régionaux du ministère en charge des sports.

Article 42 - Dissolution

42.1 La dissolution de la Ligue ne peut être prononcée que par une assemblée générale Extraordinaire convoquée spécialement à cet effet.

42.2 Cette assemblée générale Extraordinaire doit comprendre au moins la moitié plus un des Clubs qui la composent, représentant au moins la moitié plus une des voix.

42.3 Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau, à quinze jours d'intervalle au moins et elle peut, cette fois, valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

42.4 Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, les deux tiers au moins des représentants des Clubs présents ou représentés ayant pris part au vote.

42.5 Par ailleurs, en cas de suppression de la Ligue votée par l'assemblée générale de la FFA conformément aux Statuts de la FFA, une assemblée générale de Ligue sera convoquée afin de

procéder à la dissolution de cette dernière.

Article 43 - Attribution de l'actif

43.1 En cas de dissolution, quel que soit le motif ayant entraîné cette dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la Ligue. Elle attribue l'actif net à la FFA, déléataire de Service Public.

23. TITRE 8 - FORMALITES

44.1 Toutes modifications des statuts seront déclarées dans les trois mois à la préfecture et seront inscrites sur le registre spécial prévu dans le cadre des dispositions légales.

À cet effet, le Président ou le secrétaire général ou toutes personnes portant mandat remplira les formalités de déclaration et de publication prescrites par la loi.

Tous pouvoirs sont conférés à cet effet au porteur d'un original des présentes.

Statuts approuvés par l'assemblée générale réunie spécialement à cet effet en date du 06 avril 2024.

Faits en deux originaux, dont un (1) pour être déposé à la préfecture de PARIS et un (1) pour être conservé au siège social de l'association.

Pour la Ligue ;

Jean-Jacques GODARD
Le Président

Colette RUINEAU
La Secrétaire générale

23.1. Clubs présents été représentés

SAM PARIS 12
STADE FRANCAIS (PARIS)
PARIS AVENIR ATHLETIC
ZOOM VOLT RUNNERS
US METRO TRANSPORT (PARIS)
PARIS SPORT CLUB
IBM FRANCE PARIS
SC UNIVERSITAIRE DE France
AS BANQUE DE France
A.P.S.A.P. PARIS
RACING CF (PARIS)
PARIS ATHLETIC
CLUB DEFENSE BALARD ARCUEIL
XVe ATHLETIC CLUB
JA MONTROUGE
PARIS UC
GROUPEMENT DES INTERNATIONAUX FRANCAIS D ATHLETISME
CA SPORTS
FREE RUNNERS LE CLUB
EVOLUTION SPORTIVE ET CULTURELLE DU XVEME
FRONT RUNNERS DE PARIS
ASL GAN
CHAMPIONNET SPORTS
VS OZOIR LA FERRIERE
S/L SC BRIE-COMTE-ROBERT
SAVIGNY SENART ATHLETISME
ASSOCIATION CHELLES CHAMPS ATHLETISME 77*
S/L AS CHELLES
US OLYMPIQUE DE CHELLES
SENART COMBS BRIE ATHLETISME*
S/L CA COMBS-LA-VILLE
LE CHATELET EN BRIE ATHLETISME
US CHAMPAGNE-SUR-SEINE
VAUX LE PENIL ATHLETISME
AS FONTENAY TRESIGNY ATHLETISME
PAYS DE FONTAINEBLEAU ATHLE*
UA VILLENY
S/L SAMOIS ATHLETISME
PAYS DE NEMOURS RUNNING TRAIL
AVON ATHLETISME CLUB

US MELUN
US ROISSY EN BRIE
AS ROCHETTE DAMMARIE LES LYS
S/L PAYS DE FONTAINEBLEAU - ATHLE SUD 77
BUSSY RUNNING
USGP ATHLETISME FOULEE PAROISSIENNE
S/L AC CHAMPS SUR MARNE
COULOMMIERS BRIE ATHLETISME
CS MONTEREAU
CSA CENTRE NATIONAL DES SPORTS DE LA DEFENSE
AC DU PAYS DE MEAUX
PONTAULT AAC
UMS PONTAULT-COMBAULT
VALLEE DE LA MARNE ATHLETISME 77
COR DAMMARTIN
ES SAINT PATHUS-OISSERY
S/L LES MUREAUX VAL DE SEINE
S/L AS MANTES
LES FURETS D EIFFAGE
ASB YVELINES
RAMBOUILLET SPORTS
S/L MEULAN VEXIN SEINE ATHLETISME
CA MANTES-LA-VILLE
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT 78 ATHLETISME
S/L ATHLETIC CLUB VILLEPREUX
S/L LES CLAYES ATHLETISME
GALLY ATHLETIC CLUB*
S/L PLAISIR AC
SO HOUILLES
LA JEUNESSE DE CROISSY
UA VERSAILLES
AC VELIZY-VILLACOUBLAY
S/L ALJ LIMAY
ATHLETISME PROMOTION YVELINES
EA ST QUENTIN EN YVELINES
ISSOU RUNNING TRAIL
ES SARTROUVILLE
FLEP CARRIERES SOUS POISSY
S/L PLM CONFLANS
AS MINORANGE DE BOUYGUES
VERNEUIL AC
FOULEES DE ST GERMAIN EN LAYE
VO2 RIVES DE SEINE

S/L CARRIERES ATHLE
S/L UA MAISONS LAFFITTE
ESSONNE ATHLETIC*
S/L LA POSTILLONNE OMNISPORT DE LONGJUMEAU
S/L MASSY AS
C. O. DU SUD DE L'ESSONNE
S/L USO ATHIS MONS
LISSES AC
STADE VERTOIS ATHLETISME
SAINT MICHEL SPORTS ATHLETISME
VILLIERS S/ORGE ATHLETISME
S/L ETAMPES ATHLETISME
S/L AC ETRECHY
ATHLETIC BRUNOY CLUB
ATHLETIC CLUB DE DOURDAN
S/L TU VERRIERES LE BUISSON
AS CORBEIL-ESSONNES
YERRES AC
ATHLETIC CLUB MEREVILLOIS
SAVIGNY ATHLETISME 91
S/L UNION SPORTIVE DE RIS ORANGIS
ES MONTGERON
ORSAY GIF ATHLE*
S/L CA ORSAY
S/L OC GIF SUR YVETTE
S/L US PALAISEAU
ELAN 91*
S/L VIRY CHATILLON ATHLE 91
ATHLE 91*
ATHLETIC CLUB DRAVEIL
S/L COURIR A BALLAINVILLIERS
S/L SCA 2000 EVRY
RUN UP NANTERRE
VINCENNES ATHLETIC
CSA KREMLIN BICETRE
CLAMART COURSES SUR ROUTE 92
CA MONTREUIL 93
CS BRETIGNY-SUR-ORGE
ENTENTE SPORTIVE DE VITRY SUR SEINE
S/L PLESSIS ROBINSON AC
AC BOULOGNE BILLANCOURT
COM BAGNEUX
S/L AVIA CLUB ATHLETISME

CHAVILLE ATHLETISME
MBDA SPORT ATHLETISME
S/L ES NANTERRE
LEVALLOIS SC
CSM GENNEVILLIERS
S/L CSM CLAMART
ATHLE 92*
COURBEVOIE ATHLETISME CLUB ET LOISIR
STADE DE VANVES
UFIT ATHLETIC CLUB PUTEAUX
SURESNES PASSION ATHLE MARATHON
ATHLETIC CLUB DE COLOMBES
AS MEUDON
RUEIL AC
S/L ANTONY ATHLETISME 92
A. VILLENEUVE LA GARENNE
ASNIERES SPORTS ATHLETISME
CLUB ATHLETISME DE PUTEAUX 92
USM MALAKOFF
S/L ENTENTE SPORTIVE NANTERRE ATHLETIC CLUB
S/L WHITE HARRIERS SURESNES
LA MEUTE RUNNING
MARCHE MYTHIQUE ORGANISATION
CSM EPINAY-SUR-SEINE
RUNNING BLANC-MESNIL
NEUILLY SUR MARNE ATHLETISME
AC BOBIGNY ATHLETISME
SE PAVILLONS-SOUS-BOIS
GA NOISY LE GRAND
NEUILLY-PLAISANCE SPORTS
ATHLETE SUR SEINE
SAINT DENIS EMOTION
NOISY LE SEC ATHLETISME
PIERREFITTE MULTI ATHLON VILLETANEUSE
USM AUDONNIENNE
BLANC MESNIL SPORT AC
LIVRY GARGAN ATHLETISME
ESPERANCE SPORTIVE STAINS
CA DE ROMAINVILLE
AS BONDY
SAINT-DENIS US
SO ROSNY-SOUS-BOIS
ATHLETIC CLUB

DYNAMIC AULNAY CLUB
CLUB MULTI SPORTS DE PANTIN
TREMBLAY AC ATHLETISME
VILLEPINTE MARATHON ATHLETISME
USM GAGNY
AS PIERREFITTE
UNION SPORTIVE ALFORTVILLE ATHLETISME
US IVRY
ASPHALTE 94
ES SUCY-EN-BRIE
ASFV VILLEJUIF ATHLETISME
ATHLETIQUE CLUB DE CHOISY LE ROI
CLUB ATHLE PLESSIS 94
US CRETEIL
SPORTING CLUB ATHLETIC DE BRY-SUR-MARNE
UAI NOGENT-SUR-MARNE
RED STAR CLUB CHAMPIGNY
VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR
CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN
THIAIS AC
AO CHARENTON
ASA MAISONS-ALFORT
EA CERGY PONTOISE ATHLETISME *
S/L VAUREAL ATHLETISME
C.O.M.ARGENTEUIL
US MONTSOULT-BAILLET-MAFFLIERS
US MERY AC
CLUB ATHLETIC ERMONTOIS
LIB'AIR'TRAIL
US EZANVILLE-ECOUEEN
AUVERS ATHLETISME
SAINT-BRICE ATHLETISME
TEAM ATHLETIC GOUSS
S/L AC ST GRATIEN-SANNOIS
S/L CSME ATHLETISME
ACSAM
L'ISLE ADAM AC
AC BEAUCHAMP
CMO LOUVRES
ACS CORMEILLES-EN-PARISIS
AC NORD VAL D'OISE
AS SAINT-OUEN-L'AUMONE
AAS SARCELLES ATHLETISME

C.C. TAVERNY ATHLETISME
DOMONT ATHLETISME
ENTENTE FRANCONVILLE CESAME VAL D'OISE *
S/L ESME US DEUIL
ARNOUVILLE GONESSE VILLIERS-LE-BEL ATHLETISME
MONTMAGNY ATHLETISME
GARGES ATHLETIQUE CLUB

Annexe 2 : Statuts et règlements